

Interreg



Cofinanziato
dall'Unione europea
Cofinancé par
l'Union européenne

Marittimo-IT FR-Maritime

IF Marittimo00225

CO-EFFECT

Exportation du formulaire de candidature

Téléchargé le 29.05.2024, 19:23

Version 1.0

Langue du formulaire : FR

Langue d'entrée : FR

Devise : EUR

A - Identification du projet

A.1 Identification du projet

Identifiant du projet (g�n�r� automatiquement)	IF Marittimo00225
Nom de l'organisme du Chef de File	Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
Nom de l'organisme du Chef de File en anglais	Var Chamber of Commerce
Titre du projet	Coop�ration Et Fonctionnalit� pour Favoriser une �conomie Circulaire Transfrontali�re
Acronyme du projet	CO-EFFECT
Priorit� du Programme	
Objectif sp�cifique	RS02.6: Favoriser la transition vers une �conomie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources
Dur�e du projet en mois	36

A.2 Courte description du projet

Veuillez fournir une courte description du projet et d crire :

- le d fi commun propre   l'espace du Programme auquel vous vous attaquez conjointement dans votre projet;
- l'objectif global du projet et le changement attendu sur la situation actuelle;
- les principales r alisations que vous produirez et leurs b n ficiaires;
- l'approche que vous pr voyez d'adopter et la raison pour laquelle une approche transfrontali re /transnationale/interr gionale est n cessaire ;
- ce que le projet a de nouveau/original.

Pilot  par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, avec le concours de 3 partenaires scientifiques de premier niveau (Atemis, Universit  de Pise et Universit  de Corse), ainsi que 4 partenaires activateurs : CCI de Corse, Anci Liguria, CISPEL Toscana et le Parc Naturel de Porto Conte, l'objectif principal de CO-EFFECT est d'appuyer la transition vers une  conomie circulaire efficace dans l'utilisation des ressources   travers le d veloppement d' cosyst mes Coop ratifs Territorialis s (ECT) en s'appuyant sur les principes de l' conomie de la Fonctionnalit  et de la Coop ration (EFC).

Dans un mod le  conomique centr  sur la production financiaris e de biens mat riels d'o  d coule une pression consid rable sur les ressources naturelles et humaines, l'ensemble des acteurs  conomiques sont confront s, d'une part,   une demande sociale croissante de transition  cologique, et d'autre part   des contraintes  cologiques, institutionnelles, et commerciales qu'elles doivent int grer   leur performance  conomique.

CO-EFFECT vise   encourager la coop ration entre diff rents acteurs locaux – entreprises,

administrations publiques, et communautés – pour le développement et le renforcement de modèles économiques innovants et durables. Les ECT constituent des cadres de coopération où différents acteurs d'un territoire unissent leurs forces pour co-développer des solutions économiques durables, résilientes et inclusives, dépassant une approche individuelle et compétitive, dans une dynamique collective et coopérative.

L'EFC ouvre la possibilité d'un développement économique déconnecté du volume matériel en privilégiant une performance d'usage coconstruite. Cela permet de consolider les démarches d'économies circulaires en intégrant localement les enjeux environnementaux mais aussi humains et économiques. Par cette approche multiniveau et multisectorielle, l'EFC constitue une solution pour installer durablement la circularité économique à l'échelle des écosystèmes régionaux et transfrontaliers et permet d'adresser les limites de l'économie circulaire. Les acteurs de l'ECT repensent ensemble les modes de financement et la répartition des revenus générés y compris dans une démarche de développement des ressources matérielles et immatérielles et de co-construction d'un patrimoine commun.

L'EFC est mise au travail à l'échelle locale, régionale, nationale et même à l'international (Brésil, Québec). Le projet permet d'articuler la démarche à l'échelle transfrontalière en bénéficiant de l'expérience et de ressources partagées de l'Institut Européen de l'Economie de la Fonctionnalité et de la coopération (IEEFC) et du laboratoire Atémis, principal contributeur de l'EFC et membre actif de l'Institut. L'IEEFC a développé une communauté de pensée et d'action d'acteurs engagés dans la transition écologique, économique et sociale et anime le réseau des clubs EFC, associations locales en charge de l'animation de communautés à l'échelle de bassins de vie.

Concrètement, le projet démarre par la création du comité scientifique, afin de fournir un cadre de recherche solide avec :

- une proposition de repères concernant la création d'ECT intégrant démarche circulaire et EFC
- la mise en place d'un système d'évaluation en phase avec l'EFC afin d'évaluer les effets produits, attendus ou non; ainsi que la coopération entre ECT et entre partenaires CO-EFFECT.

Concomitamment, des travaux communs définiront les priorités et les axes stratégiques qui guideront la mise en place de la démarche dans chaque région (critères de sélection des projets d'économie circulaire, modalités d'accompagnements, résultats attendus, partenariats locaux et lien avec la recherche).

Après la sélection d'un projet d'ECT par territoire, une période d'incubation permettra de créer un environnement propice pour que les projets répondent aux critères clés de coopération, d'innovation, et de durabilité, en se basant sur les principes de EFC. 6 ateliers thématiques par ECT sont prévus, en fonction des besoins, conduits par le comité scientifique, les partenaires "activateurs" et le soutien de cabinets externes.

Un accompagnement spécifique des porteurs de projet est prévu pour les former à l'animation du premier Club ECT transfrontalier et assurer la continuité du projet et le développement à long terme. Des espaces, dits de supervision, dédiés à l'accompagnement professionnel des porteurs de projet et des accompagnateurs, leur permettront de partager leurs doutes et leurs difficultés et de recevoir un soutien de la part des superviseurs et de leurs pairs.

Enfin, des actions de communication et diffusion garantiront la reproduction, le transfert et le partage des connaissances accumulées tout au long du projet à destination des acteurs de l'économie circulaire en recherche de nouveaux modèles économiques, des acteurs de l'EFC cherchant une voie vers l'économie circulaire; aux chercheurs et unités d'enseignements; dirigeants d'entreprises et élus territoriaux.

Led by the Var Chamber of Commerce and Industry, with the support of 3 leading scientific partners (Atemis, University of Pisa and University of Corsica), as well as 4 activating partners: CCI de Corse, Anci Liguria, CISPEL Toscana and the Porto Conte Natural Park, the main objective of CO-EFFECT is to support the transition towards a resource efficient circular economy through the development of Territorialised Cooperative Ecosystems (TCEs) based on the principles of the Economy of Functionality and Cooperation (EFC).

In the current predominant economic model, centred on the financialised production of material goods, which puts considerable pressure on natural and human resources, all economic players are faced, on the one hand, with a growing social demand for ecological transition and, on the other, with ecological, institutional and commercial constraints that they must integrate into their economic performance.

CO-EFFECT aims to encourage cooperation between different local players - businesses, public authorities and communities - in order to co-develop and strengthen innovative and sustainable economic models. TCEs are frameworks for cooperation in which the various stakeholders of a specific territory join forces to develop sustainable, resilient and inclusive economic solutions, moving beyond an individual and competitive approach to a collective and cooperative dynamic.

The EFC opens up the possibility of economic development untied from the volume of tangible goods, favoring a co-constructed usage performance. This makes it possible to consolidate circular economy approaches by integrating environmental, and even human and economic issues at a local level. Through this multi-level and multi-sectoral approach, the EFC is a solution for sustainably establishing economic circularity on the scale of regional and cross-border ecosystems, and helps to address the limits of the circular economy. TCE players work together to rethink the methods of financing and the distribution of the generated income, including an approach to the development of tangible and intangible resources and the co-construction of a common heritage.

The EFC has been implemented at local, regional, national and even international level (Brazil, Quebec). This project aims to articulate the approach on a cross-border scale, benefiting from the experience and shared resources of the European Institute for the Economy of Functionality and Cooperation (IEEFC) and the Atémis laboratory, main contributor in the EFC and active member of the Institute. The IEEFC has developed a community of thought and action among players committed to the ecological, economic and social transition, and runs the network of EFC clubs, associations responsible for leading and inspiring communities at the local level.

In concrete terms, the project will begin with the creation of a scientific committee to provide a solid research framework with :

- proposed benchmarks for the creation of TCEs integrating the circular approach and EFC
- the implementation of an evaluation system in line with the EFC in order to assess the effects produced, whether expected or not; as well as cooperation between TCEs and between CO-EFFECT partners.

At the same time, joint work will define the priorities and strategic axes that will guide the implementation of the approach in each region (selection criteria for circular economy projects, support methods, expected results, local partnerships and links with research).

After the selection of one TCE project per territory, an incubation period will create a favourable environment for the projects to meet the key criteria of cooperation, innovation and sustainability, based on the EFC principles. 6 thematic workshops per TCE are planned, according to needs, led by the scientific committee, the operationally oriented partners and the support of external consultants.

Specific support for project leaders is planned to train them in running the first cross-border TCE Club

and to ensure the continuity of the project and its long-term development. Specific supervision sessions dedicated to the professional support of project coordinators and coaches, will enable them to share their doubts and difficulties and receive support from supervisors and their peers. Finally, communication and dissemination actions will ensure that the knowledge accumulated throughout the project is reproduced, transferred and shared with circular economy players looking for new economic models, EFC players looking for a path towards the circular economy, researchers and teaching units, entrepreneurs and local councillors.

A.3 Aperçu du budget du projet

Financement du Programme			Contribution					Budget total du projet
Source du financement	Montant du financement	Taux de cofinancement (%)	Contribution publique automatique	Autre contribution publique	Contribution publique totale	Contribution privée	Contribution totale	
FEDER	1.352.523,96	80,00 %	158.147,54	127.905,00	286.052,54	52.078,46	338.131,00	1.690.654,96
Total des fonds de l'UE	1.352.523,96	80,00 %	158.147,54	127.905,00	286.052,54	52.078,46	338.131,00	1.690.654,96
Budget total du projet	1.352.523,96	80,00 %	158.147,54	127.905,00	286.052,54	52.078,46	338.131,00	1.690.654,96

A.4 Aperçu des réalisations et des résultats du projet

Indicateur de réalisation du Programme	Valeur agrégée par indicateur de réalisation du Programme	Unité de mesure	Réalisation	Titre de la réalisation	Valeur cible de la réalisation	Indicateur de résultat du Programme	Valeur de référence	Valeur cible de l'indicateur de résultat	Unité de mesure
Strategies and action plans jointly developed	1,00	strategy/action plan	Réalisation 1.1	Stratégie transfrontalière EFC	1,00				
Pilot actions developed jointly and implemented in projects	1,00	pilot actions	Réalisation 2.1	Activité pilote ECT basée sur l'EFC	1,00				
						Joint strategies and action plans taken up by organisations	0,00	1,00	joint strategy /action plan
						Solutions taken up or up-scaled by organisations	0,00	1,00	solutions

B - Partenaires du projet

Aperçu des partenaires

Numéro	Statut	Nom de l'organisme en anglais	Pays	Abréviation de l'organisme	Rôle du partenaire	Budget total éligible du partenaire
1	Actif	Var Chamber of Commerce	France (FR)	CCI DU VAR	CdF	295.850,00
2	Actif	RED SAS	France (FR)	ATEMIS RED SAS	PP	260.392,26
3	Actif	CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY OF CORSICA	France (FR)	CCI DE CORSE	PP	189.825,00
4	Actif	University of Corsica Pascal Paoli	France (FR)	UDCPP	PP	153.850,00
5	Actif	ANCI LIGURIA	Italia (IT)	ANCIL	PP	239.047,20
6	Actif	University of Pisa	Italia (IT)	UNIPi	PP	150.946,50
7	Actif	Confservizi Cispel Toscana	Italia (IT)	CISPEL	PP	200.718,00
8	Actif	PORTO CONTE PARK SPECIAL COMPANY	Italia (IT)	ASPPC	PP	200.026,00

B.1 Chef de file	
Numéro du partenaire	1
Rôle du partenaire	LP
Nom de l'organisme dans la langue d'origine	Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
Nom de l'organisme en anglais	Var Chamber of Commerce
Abréviation de l'organisme	CCI DU VAR
Département / unité / division	Direction Générale
Adresse principale du partenaire	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Provence-Alpes-Côte d'Azur (FRL0)
NUTS 3	Var (FRL05)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Boulevard Maréchal Leclerc 236 83000 Toulon
Page d'accueil	www.var.cci.fr
Adresse du département / unité / division (le cas échéant)	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Provence-Alpes-Côte d'Azur (FRL0)
NUTS 3	Var (FRL05)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Boulevard Maréchal Leclerc 236 83000 TOULON
Informations administratives et financières	
Type de partenaire	Organisation de soutien aux entreprises
Sous-type de partenaire	
Statut juridique	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	S.94.11
Numéro de TVA (si applicable)	FR5T 188 300 016
Votre organisme est-il en droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Partiellement

Informations administratives et financières	
Autre code administratif	
Type d'autre code administratif	
Contact	
Représentant légal	Monsieur Basil GERTIS
Personne de contact	Madame Elena TONON
E-mail	elena.tonon@var.cci.fr
Numéro de téléphone	0033 494228837
Motivation	
Quelles compétences et expériences thématiques de l'organisme sont pertinentes pour le projet ?	
Porte-parole des 70 000 entreprises du Var, la Chambre de Commerce et d'Industrie, institution publique d'Etat, a pour mission principale de soutenir le développement économique. Elle peut compter sur l'engagement fort de 220 employés, dont 130 à la Direction Générale et 90 à la Direction des Ports de Toulon. La CCI DU VAR s'engage dans la transition écologique du territoire à travers un service dédié à l'économie circulaire qui accompagne les entreprises et les Collectivités varoises sur toutes les questions liées à l'environnement. La Chambre déploie des actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement pour l'ensemble de ses ressortissants et ses territoires sur un large éventail de thématiques : - Aide à la création, au développement et à la transmission d'entreprises et à la recherche de financements publics et privés (crowdfunding) - Soutien et accompagnement au développement durable, à l'innovation, aux usages numériques, à la transition écologique (maîtrise de l'énergie et choix de la mobilité) - Animation de réseaux d'entreprises par thème ou par secteur (développement durable, énergie, commerce, nautisme, jeunes entrepreneurs, International...) - Contribution à l'attractivité et au développement du territoire, notamment par la gestion et l'animation de parcs d'activités (Signes) Dans le domaine de l'Economie Circulaire, la CCI du Var déploie depuis plusieurs années une démarche d'accompagnement des entreprises et des territoires par le biais d'une large gamme de services spécialisés: - Le programme territorial de synergie inter-entreprises, qui génère près de 400 échanges de flux potentiels. Ce programme est pilote au niveau national et est déployé en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de l'énergie, l'Institut national de l'économie circulaire et CCI FRANCE. - La CCI propose également un accompagnement individuel des entreprises industrielles sur le modèle de CANVAS mais adapté pour intégrer les enjeux de l'Économie Circulaire. - Elle est partenaire du programme Traj'EC qui vise à accompagner une vingtaine d'entreprises dans le domaine du modèle Product as a Service (économie de la fonctionnalité) et qui sera très utile dans le cadre de CO-EFFECT. Sur l'accompagnement des entreprises dans le domaine de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises), la CCI du Var propose et accompagne les entreprises sous la forme d'un Parcours RSE en	

Motivation

4 étapes:

- Auto-évaluation en ligne pour évaluer le niveau de maturité de l'entreprise
- Diagnostic et acculturation aux 17 ODD (Objectifs de Développement Durable des Nations Unies)
- Plan d'action : Définition des priorités selon l'urgence, les coûts et le niveau de maturité
- Mise en œuvre et suivi des actions en fonction des ressources (finance et temps homme) sur un an minimum

Pour finir, La CCI du Var organise le salon Éco Attitude à Toulon, un salon annuel dédié à promouvoir l'économie circulaire ainsi que les dispositifs parmi les entreprises et les territoires

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de votre organisme dans le projet ?

La CCI DU VAR en tant que chef de file du projet CO-EFFECT coordonnera la totalité des activités pour garantir le respect des échéances identifiées sur le chronogramme, la qualité des accompagnements et la pertinence des livrables. CCI VAR prendra part à toutes les activités du projet. En particulier, elle assumera la gestion financière pour l'ensemble du partenariat et la coordination des activités (l'ancienne composante M) ainsi que la communication du projet pour garantir une communication inclusive et cohérente.

Avec son personnel spécialisé en Economie Circulaire - dont un pilier est justement l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) - et grâce à ses missions statutaires et à sa fine connaissance du tissu économique et des acteurs locaux, elle a d'ores et déjà identifié des écosystèmes territoriaux potentiels qu'elle accompagnera à l'émergence d'un projet fédérateur basé sur la logique d'intervention de l'EFC.

- le Campus de la Grande Tourrache à La Garde (donc CCI VAR a la gérance), un ensemble d'instituts de formation, écoles, entreprises et institutions publiques liés par des nécessités de partage et mutualisation de flux d'énergie, d'équipements et d'espaces.

- le plateau de Signes (donc CCI VAR a la gérance), un parc d'activités de renommée européenne qui accueille de grandes entreprises, parmi lesquelles Coca-Cola Midi, Ipsen Pharma Biotech ou American Vintage, ainsi que des PME à la pointe de la technologie. Au total, 179 entreprises sur 160 hectares, représentant 2 000 emplois, sont concernées par les exigences de rationalisation de la consommation d'énergie et des matières premières.

Son siège social est situé à Toulon, mais CCI VAR couvre l'ensemble du département du Var avec un réseau de bureaux décentralisés à Saint-Raphaël, Ollioules, Saint-Tropez, Saint-Raphaël, Brignoles et Draguignan, qui offrent des services de proximité aux entreprises et lui permettent d'être au plus près des territoires.

Elle constituera le trait d'union entre le partenaire Atemis (membre fondateur de l'EFC), les Universités et les partenaires activateurs des accompagnements pour garantir que la démarche, innovante et encore peu exploitée surtout en Italie, soit comprise et bien retranscrite dans les territoires en ouvrant la possibilité d'un développement économique déconnecté du volume matériel. Avec ce projet, la CCI DU VAR souhaite consolider les démarches d'économies circulaires déjà expérimentés sur plusieurs projets européens et autres dispositifs d'accompagnement, en intégrant les principes de l'EFC basés sur une consommation de ressources plus judicieuse et un modèle économique plus coopératif et durables pour associer davantage les enjeux environnementaux et humains aux enjeux économiques.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'organisme en matière de participation et/ou de gestion de

Motivation

projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux. Si vous êtes le partenaire du projet qui coordonnera la communication (c'est-à-dire que vous assumerez le rôle de responsable de la communication du projet), décrivez ici les compétences et l'expérience de votre organisation en matière de communication.

La CCI VAR a participé à près de 30 projets Interreg Marittimo sur la programmation 2014 2020, avec un taux de consommation budgétaire qui dépasse le 90% et un taux de certification à 99%, preuve de son dynamisme et expertise dans ce domaine.

Sur la programmation actuelle elle a obtenu 9 projets Interreg Marittimo, un Erasmus+, un COSME et 2 Interreg EuroMed.

Des nombreux projets européens sectoriels et de coopération territoriale visent à favoriser la transition écologique de ses entreprises et territoires:

- La CCI Var est le chef de file de Cross Alp-Med Green Deal, un projet SMP-Cosme qui vise à concilier relance économique et transition écologique. Près de 200 entreprises ont été accompagnées sur plusieurs axes stratégiques: l'économie circulaire, la gestion des déchets, la mobilité verte et l'énergie, afin de mettre en œuvre le Green Deal européen au niveau local et régional, tant dans le Var que dans la région de Gênes (Italie).

- Elle pilote également le projet Marittimo Open Circular sur la programmation actuelle qui vise à stimuler la compétitivité des PME dans la région transfrontalière en encourageant l'innovation collaborative. En s'inspirant des résultats d'ECO-CIRCUS (2014-2020 dont CCI VAR était partenaire), le projet se concentre sur l'utilisation de Living Labs pour concevoir et tester de nouveaux business models durables et résiliants centrés sur l'économie circulaire. La démarche repose sur la co-crédation avec les parties prenantes pour favoriser l'émergence et l'adoption d'innovations, avec l'objectif de convertir les défis environnementaux en opportunités de marché pour les PME de la région.

- La CCIV est partenaire du projet Interreg EuroMed CircleMED, visant à favoriser la transition vers l'économie circulaire dans la région méditerranéenne. Le projet se concentre sur le renforcement des capacités de redéveloppement, de réparation, de réutilisation et de recyclage au sein des PME. Le projet inclut la mise en place d'outils d'évaluation circulaire spécifiques aux besoins des PME, le développement d'un réseau de hubs circulaires à l'échelle transnationale, et l'élaboration de stratégies pour assurer l'application et la transférabilité des méthodes à travers la Méditerranée.

Concernant le volet communication, la CCI DU VAR était partenaire du cluster sécurité maritime lors de la précédente programmation Interreg Marittimo avec les projets : ISIDE, OMD, SINAPSI, LOSE+ et ALACRES2. Elle était coordinatrice du WP communication à l'échelle du CLASTER avec la création des personnages GREG ET MARTINE qui étaient la personnification de la gestion du risque maritime transfrontalier.

Elle a piloté également la communication lors du projet Marittimo Itinera et a organisé une conférence de presse à Miami dans le cadre du salon Med Cruise pour promouvoir les itinéraires durables développés par les partenaires. Elle a un graphiste et un webmaster en interne qui maîtrisent la charte du programme et produisent des outils de qualité.

Cofinancement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	236.680,00	80,00 %
Contribution du partenaire	59.170,00	20,00 %
Budget total éligible du partenaire	295.850,00	100,00 %

Origine de la contribution du partenaire			
Source de la contribution	Statut juridique de la contribution	Montant	% du budget total du partenaire
CCI DU VAR	Publique	59.170,00	20,00 %
Total			
Sous-total contribution publique		59.170,00	20,00 %
Sous-total contribution publique automatique		0,00	0,00 %
Sous-total contribution privée		0,00	0,00 %
Total		59.170,00	20,00 %
Aides d'État			
Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État			
Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?			
1. Le partenaire mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens/services pour lesquels un marché existe ?	Non	N/A	
2. Existe-t-il des activités/biens/services qui auraient pu être entrepris par un opérateur en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat's) ?	Non	N/A	
Critère II: Le partenaire et/ou un tiers bénéficient-ils d'un avantage injustifié dans le cadre du projet ?			
1. Le candidat au projet prévoit-il de réaliser les activités économiques par lui-même, c'est-à-dire de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics par exemple ?	Non	N/A	
2. Le candidat au projet, tout autre opérateur non inclus dans le projet en tant que partenaire du projet ou le public cible tireront-ils des avantages de leurs activités économiques liées au projet, qui ne sont pas perçus dans le cours normal des affaires (c'est-à-dire qui ne seraient pas perçus en l'absence de financement accordé par le projet) ?	Non	N/A	
Résultat de l'auto-contrôle des critères relatifs aux aides d'État :	Aucun risque d'aide d'Etat		

Activités pertinentes en matière d'aides d'État	
Régime RGE / de minimis	

B.1 Partenaire du projet 2	
Numéro du partenaire	2
Rôle du partenaire	PP
Nom de l'organisme dans la langue d'origine	Atemis (RED SAS)
Nom de l'organisme en anglais	RED SAS
Abréviation de l'organisme	ATEMIS RED SAS
Département / unité / division	
Adresse principale du partenaire	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Languedoc-Roussillon (FRJ1)
NUTS 3	Gard (FRJ12)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Rue des Chapelles 8 30390 Aramon
Page d'accueil	https://www.atemis-lir.fr/
Adresse du département / unité / division (le cas échéant)	
Pays	
NUTS 2	
NUTS 3	
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	
Informations administratives et financières	
Type de partenaire	PME
Sous-type de partenaire	Moyenne entreprise
Statut juridique	privé
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	M.70.22
Numéro de TVA (si applicable)	FR32822251385
Votre organisme est-il en droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Oui

Informations administratives et financières	
Autre code administratif	
Type d'autre code administratif	
Contact	
Représentant légal	Président Romain Demissy
Personne de contact	Cheffe de projet Mélanie Pépin
E-mail	m.pépin@atemis-lir.com
Numéro de téléphone	+33 6 66 66 84 79
Motivation	
Quelles compétences et expériences thématiques de l'organisme sont pertinentes pour le projet ? RED SAS (ATEMIS SUD) porte les actions du laboratoire Atémis dans le sud de la France et particulièrement en Région PACA. Atémis (pour Analyse du Travail Et des Mutations dans l'Industrie et les Services) est un laboratoire d'économie privé créé par des professeurs d'université. Son siège social se trouve hors de la zone de coopération mais c'est un acteur de premier niveau au sujet de l'EFC. Le laboratoire Atémis conduit des travaux de recherche et des interventions sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération depuis 20 ans. Il est co-fondateur de l'Institut Européen de l'EFC. "Les atémisiens" sont très impliqués dans l'intervention et la recherche auprès de la communauté française, européenne et brésilienne sur le sujet. La doctrine de l'EFC est pensée et développée par Atémis grâce au travail terrain avec les communautés de pensée et d'action précédemment citées. La force d'Atémis dans le développement de l'EFC réside dans ses disciplines socles : l'économie, l'ergonomie et la psycho-dynamique du travail. C'est aussi le fruit de l'exigence de tenir la relation entre intervention et recherche. ATEMIS a accompagné plus d'une centaine d'entreprises de toutes tailles dans l'évolution de leur modèle économique depuis 2012 au sein de dispositifs désormais éprouvés. Le laboratoire est reconnu pour sa capacité à mener des travaux sur ce sujet par les institutions françaises (rédaction d'un rapport au Parlement, rapport de recherche pour l'ADEME notamment, supervision de dispositif pour des grands groupes porté également par l'ADEME). Enfin, le laboratoire a développé une activité de formation à destination des accompagnateurs sur les nouveaux modèles économiques. Cette formation en est aujourd'hui à sa 16^{ème} session (environ 10 personnes par session). ATEMIS anime également une communauté d'accompagnateurs de projets territoriaux depuis 3 ans. Cette communauté regroupe une vingtaine d'accompagnateurs ainsi que les porteurs de projets issus des territoires engagés (dispositif ADEME COOP'TER). L'ensemble de ses actions, compétences et expériences iront au bénéfice des acteurs de la zone de coopération.	
Quel est le rôle (contribution et activités principales) de votre organisme dans le projet ? Au sein du projet Co-EFFECT, le laboratoire ATEMIS sera en charge de : - la formation des partenaires à la logique d'intervention basée sur l'EFC;	

Motivation

- l'animation de la dynamique de recherche et du comité scientifique ;
- l'accompagnement et la supervision des accompagnements de projets territoriaux aux côtés des partenaires locaux et des Universités.
- faire le lien et garantir l'implication de l'institut Européen de l'EFC dans les activités du projet, avec notamment un rôle de promotion et divulgation des résultats et de participation à l'Université d'été (hors zone) de l'Institut

Atémis assurera la formation des partenaires de l'ensemble du projet sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Pour ce faire Atémis s'appuiera sur 10 années d'expérience en termes de formation. En effet Atémis anime depuis 2013 des parcours de formation d'intervenants (17 sessions représentant plus de 200 personnes formées). Dans le cadre de Coop'Ter, le laboratoire a coconçu avec l'ADEME un parcours de formation d'intervenants plus spécialisés sur la question territoriale et des écosystèmes coopératifs territorialisés (ECT). Enfin, dans le cadre du projet Erasmus + CREPE EFC, Atémis a conçu un ensemble de ressources pédagogiques en français et italien sur les principaux concepts de l'EFC.

Atemis animera le comité scientifique du projet qui sera créé dans les 6 premiers mois à partir d'une note d'intention présentant un état de l'art et proposant des orientations de recherche. Les premiers mois seront consacrés à une formation théorique sur l'EFC pour les chercheurs puis d'un séminaire de lancement afin de cadrer les travaux communs.

Concernant l'animation de la dynamique de recherche, la laboratoire assurera l'animation des séminaires de recherche avec la diffusion des concepts de l'EFC, l'identification des ruptures épistémologiques induites par l'EFC et leur mise au travail. Atémis supervisera également le dispositif d'évaluation par la recherche. Le laboratoire s'appuie sur son expérience de pilotage du comité scientifique Coop'Ter, d'animation de projets de recherche autour du sujet ACV, nouveaux modèles économiques et de ses multiples participations à des programmes de recherche et de comités scientifiques (la SELF, NBM, IFMA, TEMPO Territorial...)

En tant que coconcepteur du dispositif Coop'Ter, Atémis a une expérience significative concernant les dispositifs d'accompagnement territoriaux que le laboratoire mobilisera dans le cadre du projet. Par ailleurs le laboratoire assume de nombreuses missions de supervision d'intervenants (ADEME Grands-Groupes, Réseau Cocagne....). Les membres d'Atémis sont également sur le terrain dans des missions d'intervention-recherche auprès d'entreprises et de projets territoriaux.

Dans le cadre du présent projet, Atémis assurera le rôle de superviseurs des accompagnements ainsi qu'une fonction d'intervenant au sein même des projets, en binôme avec le partenaire activateur local et les Universités.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'organisme en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux. Si vous êtes le partenaire du projet qui coordonnera la communication (c'est-à-dire que vous assumerez le rôle de responsable de la communication du projet), décrivez ici les compétences et l'expérience de votre organisation en matière de communication.

Atémis travaille depuis des années avec des universités brésiliennes notamment via des séminaires de recherche communs.

Les membres d'Atémis ont également conduit avec l'Institut Européen de l'EFC un projet Erasmus plus pour la sensibilisation, le développement et la création d'outil méthodologiques communs entre la France, l'Espagne et l'Italie. Ce projet Européen CREPE a permis la réalisation d'un kit pédagogique de

Motivation

sensibilisation à l'EFC cherchant à développer les aptitudes professionnelles des consultants RSE /Développement durable. Ce Kit comprend un film d'animation, une note théorique sur l'EFC, 5 vidéos de cas d'entreprises, des vidéos d'explications des concepts de l'EFC, une fiche ressource sur la mise en mouvement des territoires. L'ensemble des ressources sont accessibles librement en français, espagnol, italien, catalan et anglais. Les partenaires de ce projet étaient : la Fondazione Giacomo Brodolini en Italie , des bureaux d'études spécialisés et cabinets de conseils sur les questions de développement durable : Ecores en Belgique, CRIA et Dinamia en Espagne.

Le laboratoire Atémis est l'un des co-fondateur de l'institut européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Des membres du laboratoire sont toujours engagés comme administrateurs et membres actifs au sein de l'IEEFC.

Atemis a d'ores et déjà obtenu le soutien fort de l'IE EFC avec une lettre de support annexée à la candidature qui énonce des pistes de synergies avec Co-EFFECT et divulgation des résultats, notamment par l'utilisation du site internet de l'Institut et sa cartographie des Clubs de l'EFC, ainsi que la participation au séminaire annuel de l'institut avec un atelier ad hoc pour présenter CO-EFFECT.

Cofinancement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	208.313,80	80,00 %
Contribution du partenaire	52.078,46	20,00 %
Budget total éligible du partenaire	260.392,26	100,00 %

Origine de la contribution du partenaire

Source de la contribution	Statut juridique de la contribution	Montant	% du budget total du partenaire
ATEMIS RED SAS	Privée	52.078,46	20,00 %

Total

Sous-total contribution publique	0,00	0,00 %
Sous-total contribution publique automatique	0,00	0,00 %
Sous-total contribution privée	52.078,46	20,00 %
Total	52.078,46	20,00 %

Aides d'État**Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État**

Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?

1. Le partenaire mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens/services	Non N/A
---	------------

Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État	
Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?	
pour lesquels un marché existe ?	
2. Existe-t-il des activités/biens/services qui auraient pu être entrepris par un opérateur en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat's) ?	Non N/A
Critère II: Le partenaire et/ou un tiers bénéficient-ils d'un avantage injustifié dans le cadre du projet ?	
1. Le candidat au projet prévoit-il de réaliser les activités économiques par lui-même, c'est-à-dire de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics par exemple ?	Non N/A
2. Le candidat au projet, tout autre opérateur non inclus dans le projet en tant que partenaire du projet ou le public cible tireront-ils des avantages de leurs activités économiques liées au projet, qui ne sont pas perçus dans le cours normal des affaires (c'est-à-dire qui ne seraient pas perçus en l'absence de financement accordé par le projet) ?	Non N/A
Résultat de l'auto-contrôle des critères relatifs aux aides d'État :	Aucun risque d'aide d'Etat
Activités pertinentes en matière d'aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Partenaire du projet 3	
Numéro du partenaire	3
Rôle du partenaire	PP
Nom de l'organisme dans la langue d'origine	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE
Nom de l'organisme en anglais	CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY OF CORSICA
Abréviation de l'organisme	CCI DE CORSE
Département / unité / division	Direction Entreprises et Territoires
Adresse principale du partenaire	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Corse (FRM0)
NUTS 3	Haute-Corse (FRM02)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Hotel Consulaire - rue Adolphe Landry 1 20293 Bastia
Page d'accueil	https://www.ccihc.fr
Adresse du département / unité / division (le cas échéant)	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Corse (FRM0)
NUTS 3	Haute-Corse (FRM02)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Hotel Consulaire - rue Adolphe Landry 1 20293 Bastia
Informations administratives et financières	
Type de partenaire	Organisation de soutien aux entreprises
Sous-type de partenaire	
Statut juridique	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	S.94.11
Numéro de TVA (si applicable)	FR41130014574
Votre organisme est-il en droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour	Partiellement

Informations administratives et financières	
les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	
Autre code administratif	
Type d'autre code administratif	
Contact	
Représentant légal	Monsieur Jean DOMINICI
Personne de contact	Monsieur Christophe GRAZIANI
E-mail	c.graziani@ccihc.fr
Numéro de téléphone	+33 495544444
Motivation	
Quelles compétences et expériences thématiques de l'organisme sont pertinentes pour le projet ?	
La CCI de Corse participe au développement économique et à la dynamisation de son territoire. Bénéficiant d'une forte proximité avec le tissu économique local, elle élabore un ensemble de produits et services pour répondre aux besoins des entreprises, et participe à la définition des politiques publiques. La CCI répond aux besoins de plus de 20000 entreprises commerciales, industrielles, ou prestataires de services, réparties sur un territoire de 8700 km². Elle les accompagne dans leur développement et facilite la mise en œuvre de leurs projets. Elle est le partenaire privilégié des Collectivités et de l'Etat dans ces domaines. Elle développe des actions dans le cadre inter consulaire au plan local et régional. Missions principales de la CCI de CORSE: - Les services aux entreprises : Créer, transmettre, ceder une entreprise; Anticiper, accompagner les évolutions économiques et technologiques; accompagner les entreprises dans leur transition écologique ; soutenir, développer le tourisme et le commerce; promouvoir l'export; les échanges et les partenariats - La Formation avec le Campus Corsica et son école de Gestion et de Commerce adossée à KEDGE BUSINESS SCHOOL, sont ses principaux outils de formation. La CCI intervient ainsi en formation initiale, alternée ou continue. Elle s'adapte aux besoins des entreprises et des Collectivités, notamment dans le cadre de la réalisation du Programme Régional de Formation. Elle développe des partenariats avec l'Université de Corse présente dans CO-EFFECT et d'autres structures de formation. - Services aux territoires : la CCI accompagne le développement local et régional. - Au service des grandes infrastructures de transport : la CCI gère douze plateformes portuaires et aéroportuaires. Au sujet de la transition écologique des entreprises et des territoire, la CCI DE CORSE est impliquée à: - Promouvoir les territoires ruraux et augmenter les offres de tourisme durable et local pour renforcer leur attractivité touristique par leur engagement environnemental ; - Favoriser le développement économique de territoires touristiques sur « 4 saisons » ;	

Motivation

- Accompagner des restaurants et des hébergements touristiques vers une résilience économique grâce à un positionnement centré sur la transition écologique ;
- Contribuer à la transition agricole et agro-alimentaire grâce au développement de circuits courts de qualité avec les restaurateurs et les hébergeurs.

L'accompagnement prévoit : 1. Un diagnostic tourisme durable 2. L'élaboration d'un plan d'actions 3. l'accompagnement dans le dépôt d'aides financières pour des investissements ayant pour but de réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire) ; 4. s'ancrer dans les territoires grâce à une chaîne de valeur locale avec des produits de qualité (circuits courts de qualité, synergies durables entre les acteurs du tourisme locale et les producteurs locaux); 5. sensibiliser/ former les salariés aux eco-gestes.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de votre organisme dans le projet ?

La CCI de Corse fait partie des partenaires activateurs des accompagnements sur les écosystèmes territoriaux de référence. Elle a d'ores et déjà identifié l'écosystème pour l'expérimentation qui portera sur le territoire du Grand Bastia (2 EPCI).

Grace à CO-EFFECT, la CCI DE CORSE avec le support d'Atemis et de l'Université de Corse (Comité scientifique) se propose de faire évoluer les principes de l'économie circulaire vers les principes de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

L'expérimentation pilote aura comme cible spécifique l'écosystème touristique, avec comme pivot et point de départ les structures d'hébergement (env. 50). Autour de celles-ci, le projet tendra à développer une coopération avec les autres acteurs du territoire, au travers d'action de mutualisation des flux et d'usage de services.

Il s'agit d'engager une démarche d'écologie économique territoriale à l'échelle de la zone, d'identifier des opportunités d'échanges, de synergies, de mutualisation d'équipements, de services entre acteurs, pour une plus forte compétitivité de chacun, pour une pérennité des activités économiques, et pour la préservation du capital naturel;

La CCI CORSE travaillera aux côtés d'Atemis et de l'université Corse pour faire adhérer l'écosystème identifiés aux principes de l'EFC :

- Evolution vers le concept du product as a service
- Favoriser les synergies de type mutualisation des flux, des équipements et/ou des infrastructures ;
- Evaluer le coût environnemental de la mise en place de la coopération (en comparaison avec la situation initiale ou avec d'autres scénarii) ;
- Analyser et évaluer le contexte social (coopération et satisfaction des parties prenantes).

L'action envisagée s'inscrit dans un contexte simple et factuel :

- Des intérêts partagés, des « communs » à protéger
- Des initiatives collaboratives déjà en place

Les objectifs :

- Créer et élargir une dynamique collaborative d'Ecologie Economique de Territoire entre acteurs du territoire du Grand Bastia (2 EPCI)
- Identifier des opportunités d'échanges, de synergies, de mutualisation d'équipements, de services, entre acteurs, les évaluer et préparer leur mise en place
- dans l'objectif de renforcer la compétitivité de chacun
- dans le respect de l'environnement

Motivation

La CCI DE CORSE a d'ores et déjà bien avancé la réflexion et la définition des parties prenantes et sera en mesure d'activer rapidement les relations entre les acteurs et démarrer les accompagnements.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'organisme en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux. Si vous êtes le partenaire du projet qui coordonnera la communication (c'est-à-dire que vous assumerez le rôle de responsable de la communication du projet), décrivez ici les compétences et l'expérience de votre organisation en matière de communication.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse bénéficie d'une expertise approfondie et d'une solide expérience dans la gestion de projets financés par l'UE, notamment à travers la programmation Interreg. Cette expérience comprend la participation à près de 33 projets en tant que partenaire et la direction de 4 projets en tant que chef de file. Les projets couverts sont variés, reflétant un large éventail de thématiques, dont notamment sur la programmation précédente et celle actuelle :

PO Italie France Maritime 2014/2020 : Projet Food & Wine Market Place (Chef de file), Projet Mare di Agrumi, Projet BlueConnect, Projet FRINET2, Projet Success (Chef de file), Projet In.Agro, Projet Ecocircus, Projet TURISICO, Projet Marittimomob, Projet GIM, Projet MARE, Projet CITRUS, Projet CAP. TERRES (Chef de file), Projet DECIBEL (Chef de file), Projet EASYLOG, Projet CIRCUMVECTIOPLUS, Projet ITINERA, Projet IMPATTI-NO, Projet LISTPORT, Projet GOSMARTMED, Projet SISTINA, Projet PRISMAMED, Projet R-ITINERA, Projet MON ACUMEN, Projet ISIDE.

PO Italie-France Maritime 2021/2027 : Projet EASY2LOG, Projet GREENBAY, Projet H2MOVE, Projet META DEST, Projet OPENCIRCULAR, Projet SMART TWIN TRANSITION, Projet DEVELOP, Projet IVC, Projet NEST4ESG, Projet PRISMAMED2.

PO Interreg Europe 2014/2020 : Projet PASSAGE.

PO Interreg Euro Med 2021/2027 : Projet OliveOilMedNet.

Ces derniers ont permis à la CCIC de développer des compétences clés en matière de coopération et de coordination de partenariats, affirmant son rôle dans l'implémentation de stratégies efficaces pour le développement régional. L'expertise acquise couvre une gamme étendue d'actions, de la sensibilisation à la mise en œuvre d'approches novatrices en matière d'économie sur de nombreuses thématiques. Cette capacité à conduire des projets avec une multitude de partenaires européens illustre parfaitement l'engagement de la CCIC dans la promotion de l'intégration et du développement économique régional à travers l'Europe.

Cofinancement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	151.860,00	80,00 %
Contribution du partenaire	37.965,00	20,00 %
Budget total éligible du partenaire	189.825,00	100,00 %

Origine de la contribution du partenaire			
Source de la contribution	Statut juridique de la contribution	Montant	% du budget total du partenaire
CCI DE CORSE	Publique	37.965,00	20,00 %
Total			
Sous-total contribution publique		37.965,00	20,00 %
Sous-total contribution publique automatique		0,00	0,00 %
Sous-total contribution privée		0,00	0,00 %
Total		37.965,00	20,00 %
Aides d'État			
Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État			
Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?			
1. Le partenaire mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens/services pour lesquels un marché existe ?	Non N/A		
2. Existe-t-il des activités/biens/services qui auraient pu être entrepris par un opérateur en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat's) ?	Non N/A		
Critère II: Le partenaire et/ou un tiers bénéficient-ils d'un avantage injustifié dans le cadre du projet ?			
1. Le candidat au projet prévoit-il de réaliser les activités économiques par lui-même, c'est-à-dire de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics par exemple ?	Non N/A		
2. Le candidat au projet, tout autre opérateur non inclus dans le projet en tant que partenaire du projet ou le public cible tireront-ils des avantages de leurs activités économiques liées au projet, qui ne sont pas perçus dans le cours normal des affaires (c'est-à-dire qui ne seraient pas perçus en l'absence de financement accordé par le projet) ?	Non N/A		
Résultat de l'auto-contrôle des critères relatifs aux aides d'État :	Aucun risque d'aide d'Etat		
Activités pertinentes en matière d'aides d'État			

Régime RGEC / de minimis	
--------------------------	--

B.1 Partenaire du projet 4	
Numéro du partenaire	4
Rôle du partenaire	PP
Nom de l'organisme dans la langue d'origine	Université de Corse Pascal Paoli
Nom de l'organisme en anglais	University of Corsica Pascal Paoli
Abréviation de l'organisme	UDCPP
Département / unité / division	UMR CNRS & UMR LISA
Adresse principale du partenaire	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Corse (FRM0)
NUTS 3	Haute-Corse (FRM02)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	quartier Grossetti BP52 20250 Corte
Page d'accueil	www.univ-corse.fr
Adresse du département / unité / division (le cas échéant)	
Pays	France (FR)
NUTS 2	Corse (FRM0)
NUTS 3	Haute-Corse (FRM02)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	quartier Grossetti BP52 20250 Corte
Informations administratives et financières	
Type de partenaire	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche
Sous-type de partenaire	
Statut juridique	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	P.85.42
Numéro de TVA (si applicable)	FR63192026649
Votre organisme est-il en droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du	Oui

Informations administratives et financières	
projet ?	
Autre code administratif	
Type d'autre code administratif	
Contact	
Représentant légal	Pr Dominique FEDERICI
Personne de contact	Dr Soufyane FRIMOUSSE
E-mail	Frimousse_s@univ-corse.fr
Numéro de téléphone	+33 629441275
Motivation	
Quelles compétences et expériences thématiques de l'organisme sont pertinentes pour le projet ?	
L'université de Corse Pasquale Paoli est un acteur engagé pour son territoire au service de la recherche et de la formation autour des grands transitions écologiques et numériques qui traversent cette époque. L'UMR LISA, Unité Mixte de Recherche est placée sous la direction conjointe du CNRS et de l'Università di Corsica – Pasquale Paoli. Elle a pour objectif principal l'étude des relations sociétés-nature à la fois dans leur dimension spatiale, leur dimension temporelle et leur dimension symbolique. L'un des 8 projets structurants de Recherche de l'Université de Corse a pour intitulé « Territoires, Ressources et Acteurs ». Il a pour finalité de modéliser les possibilités et potentialités (mais aussi les risques) d'un développement économique d'un territoire insulaire centré sur ses propres ressources, qu'elles soient naturelles, patrimoniales ou culturelles. Pour ce faire, ses chercheurs s'interrogent sur les moyens qui peuvent être mobilisés afin de dépasser les contraintes que connaissent généralement de tels espaces (taille, statut de région périphérique et statut d'insularité), contraints et vulnérables des points de vue social, culturel et environnemental. Les recherches développées abordent notamment des problématiques en lien avec le concept de « tourisme soutenable », sujet majeur en Corse, à travers la mise en place d'indicateurs, d'études comparatives et de projets opérationnels de développement touristique soutenable. La création de la plateforme STELLA MARE (CNRS / Université de Corse) en 2011 est un exemple représentatif de l'action de l'Université de Corse dans le domaine du développement durable. Son objectif est, en effet, d'apporter des solutions concrètes aux problématiques des professionnels de la mer, et de concilier à la fois l'exploitation optimale et la préservation des ressources naturelles marines. Avec les outils de l'ingénierie écologique, cette structure promeut l'aquaculture durable et la pêche responsable en collaboration directe avec les pêcheurs, aquaculteurs et gestionnaires de l'environnement. Toujours dans le domaine de la transition écologique, d'autres expériences sont à noter : -Activités scientifiques et expériences dans le domaine de la RSE et du Développement Durable. -Réalisation d'audit de RSE pour de grands groupes. -Volonté de décliner la RSE au sein des PME/TPE en Corse avec proposition d'une grille des profils des dirigeants.	

Motivation

- Mise en place de conférences RSE pour sensibiliser les étudiants.
- Apprentissage des bonnes pratiques et politiques RSE.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de votre organisme dans le projet ?

S'agissant d'un projet innovant avec un volet fort de recherche et d'expérimentation scientifique, le rôle de l'Université de Corse est centrale dans le déploiement des activités du projet.

Tout d'abord, elle fait partie du Comité Scientifique aux côtés d'Atemis et de l'Université de Pise avec un rôle pivot de :

1. Diffusion des concepts de l'EFC aux partenaires activateurs et à la communauté scientifique : Comment cela s'inscrit dans les recherches des partenaires ? Comment ça vient en discussion avec les travaux de recherches des chercheurs embarqués, comment ça rejoint leurs objets?
2. Repérer les ruptures épistémologiques et conceptuelles de l'EFC dans les différentes disciplines : notamment économie et gestion de projets
3. Evaluation par la recherche : qualifier les singularités et repérer les régularités

L'Université de Corse suivra davantage les accompagnements des écosystèmes français pour faciliter la diffusion des principes de l'EFC dans la langue locale. Néanmoins, le comité se réunira une fois tous les semestres pour mettre en commun les avancées et garantir la cohérence transfrontalière des accompagnements.

Le Comité scientifique participera également à des colloques internationaux du type RIODD (réseau international de recherche sur les organisations et le développement durable) ou l'International Conference on New Business Models (<https://www.newbusinessmodels.org/welcome-2024>). Il contribuera à la rédaction d'articles sur les revues scientifiques.

Pour finir, l'Université de Corse a identifié un cas d'étude à approfondir de manière transversale pendant la vie du projet et qui rentre parfaitement dans l'approche de l'EFC :

Possibilité de dépasser la RSE en y insérant un volet régénératif.

Pour accompagner les organisations engagées à dépasser la vision actuelle du développement durable et atténuer le changement climatique, il est nécessaire de favoriser la transformation des valeurs partagées avec les collaborateurs.

Les bénéfices attendus sont multiples: augmentation de l'implication des collaborateurs dans leur travail, une plus forte satisfaction et sentiment de réalisation dans ce qu'ils font. Au niveau de la fidélisation des talents, les collaborateurs se sentent plus valorisés et donc plus enclins à rester dans l'organisation.

L'Université de Corse approfondira le sujet au sein des écosystèmes et promouvra une approche du leadership régénératif axée sur l'écoute, l'empathie et l'encouragement en créant un environnement de travail qui favorise l'innovation, la collaboration et la créativité des collaborateurs, ainsi que le respect de l'environnement.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'organisme en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux. Si vous êtes le partenaire du projet qui coordonnera la communication (c'est-à-dire que vous assumerez le rôle de responsable de la communication du projet), décrivez ici les compétences et l'expérience de votre organisation en matière de communication.

Nombreux projets de recherche montés et obtenus sur Horizon2020, et avec les appels de l'ANR

Motivation

(Agence nationale de la recherche) , PIA (plan d'investissement d'avenir), PEPS, CNRS dans le domaine du développement durable.

A citer notamment sur le développement durable : Projet ANR Excellence UNITI

Le PIA UNITI (UNiversité : pour la Transformation au service des territoires Insulaires méditerranéens), porté par l'Université de Corse, figure parmi les 17 lauréats de la deuxième vague de l'appel à projets « Excellences sous toutes ses formes » de l'Agence Nationale de la Recherche, dans le cadre du PIA 4. Il bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-EXES-0016.

Doté de 7,1 millions d'euros (pour un coût total de 15,6M€), UNITI s'appuie sur une stratégie construite sur six années (2023-2028) et vise à renforcer la signature de l'Université de Corse sur les ressources naturelles et culturelles. L'Université s'appuie sur ses compétences scientifiques déjà reconnues et elle associe étroitement ses partenaires afin d'enclencher une dynamique de transformation des territoires insulaires méditerranéens. En effet, en plus de l'engagement de ses partenaires institutionnels (Collectivité de Corse et Académie de Corse) et scientifiques (CNRS, INRAE et CIRAD), l'Université de Corse bénéficie également de l'accompagnement de nombreux acteurs (collectivités locales, chambres consulaires, acteurs professionnels, culturels, associatifs, Universités membres du RETI...).

Les actions du programme s'articulent autour de deux axes stratégiques complétés par un axe transversal :

Axe 1 : Développer et renforcer les plateformes sur les ressources naturelles.

Axe 2 : Créer un Tourism'Lab en industrie culturelle.

Axe 3 transversal : Pour les territoires insulaires méditerranéens.

Autres projets européens:

H2MOVE financé sur la programmation actuelle de l'Interreg Marittimo, H2020 TILOS (système électrique- transition énergétique), H2020 COST BIST (Energétique des bâtiments- transition énergétique), ANR HYLES (Etude sur déploiement Hydrogène dans les îles), PEPS CNRS MOB-H2 (Etudes de la mobilité H2 en France).

Cofinancement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	123.080,00	80,00 %
Contribution du partenaire	30.770,00	20,00 %
Budget total éligible du partenaire	153.850,00	100,00 %

Origine de la contribution du partenaire

Source de la contribution	Statut juridique de la contribution	Montant	% du budget total du partenaire
UDCPP	Publique	30.770,00	20,00 %

Total

Sous-total contribution publique	30.770,00	20,00 %
----------------------------------	-----------	---------

Total		
Sous-total contribution publique automatique	0,00	0,00 %
Sous-total contribution privée	0,00	0,00 %
Total	30.770,00	20,00 %
Aides d'État		
Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État		
Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?		
1. Le partenaire mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens/services pour lesquels un marché existe ?	Non	N/A
2. Existe-t-il des activités/biens/services qui auraient pu être entrepris par un opérateur en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat's) ?	Non	N/A
Critère II: Le partenaire et/ou un tiers bénéficient-ils d'un avantage injustifié dans le cadre du projet ?		
1. Le candidat au projet prévoit-il de réaliser les activités économiques par lui-même, c'est-à-dire de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics par exemple ?	Non	N/A
2. Le candidat au projet, tout autre opérateur non inclus dans le projet en tant que partenaire du projet ou le public cible tireront-ils des avantages de leurs activités économiques liées au projet, qui ne sont pas perçus dans le cours normal des affaires (c'est-à-dire qui ne seraient pas perçus en l'absence de financement accordé par le projet) ?	Non	N/A
Résultat de l'auto-contrôle des critères relatifs aux aides d'État :	Aucun risque d'aide d'Etat	
Activités pertinentes en matière d'aides d'État		
Régime RGEC / de minimis		

B.1 Partenaire du projet 5	
Numéro du partenaire	5
Rôle du partenaire	PP
Nom de l'organisme dans la langue d'origine	ANCI Liguria
Nom de l'organisme en anglais	ANCI LIGURIA
Abréviation de l'organisme	ANCIL
Département / unité / division	
Adresse principale du partenaire	
Pays	Italia (IT)
NUTS 2	Liguria (ITC3)
NUTS 3	Genova (ITC33)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Piazza Matteotti 9 16123 Genova
Page d'accueil	https://www.anciliguria.it
Adresse du département / unité / division (le cas échéant)	
Pays	
NUTS 2	
NUTS 3	
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	
Informations administratives et financières	
Type de partenaire	Autorité publique régionale
Sous-type de partenaire	
Statut juridique	organisme de droit public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	
Numéro de TVA (si applicable)	80101610105
Votre organisme est-il en droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Non

Informations administratives et financières	
Autre code administratif	
Type d'autre code administratif	
Contact	
Représentant légal	Direttore Vinai Pierluigi
Personne de contact	Consulente Marzi Romolo
E-mail	progettieuroppei@anciliguria.eu
Numéro de téléphone	0039 0105574075
Motivation	
Quelles compétences et expériences thématiques de l'organisme sont pertinentes pour le projet ? Anci Liguria est l'association qui représente les municipalités et les villes métropolitaines de la région de Ligurie. Grâce à sa mission statutaire, elle garantit la représentativité de toutes les municipalités ligures au sein du projet CO-EFFECT. Elle joue également un rôle important dans le processus de capitalisation, à la fois directement dans le projet lui-même et indirectement, par sa capacité à représenter les résultats du projet aux tables institutionnelles nationales, régionales et locales. ANCI Liguria est un guide pour les municipalités dans le processus d'innovation et endosse un rôle important pour la reproductibilité des résultats du projets sur toutes les réalités ligures. Elle apporte une valeur ajoutée au projet avec l'implication active de son réseaux de Maires et de municipalités, qui sont les principaux acteurs qui ouvrent directement dans les territoires. Anci Liguria agit pour la transition écologique de territoires par le biais de plusieurs activités : elle agit en tant qu'assistance technique aux municipalités participant à la Communauté de l'énergie financée par la région Ligurie dans les territoires de Ligurie occidentale ; elle suit l'organisation et la gestion des activités dans les six "zones intérieures" de Ligurie financées par le SNAI sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics municipaux et fournit une assistance technique et opérationnelle à plusieurs municipalités dans la mise en œuvre de mesures de verdissement, d'efficacité énergétique, de mobilité durable, financés par les fonds du PNRR. Elle a signé un accord-cadre avec CONAI (le consortium nationale des emballages) qui est un outil fondamental pour soutenir les politiques d'économie circulaire des municipalités grâce au principe de la responsabilité élargie du producteur. Quiconque met des biens à la consommation doit assumer la responsabilité de l'ensemble du cycle de vie du bien, jusqu'à son élimination éco-durable. Anci Liguria a organisé un séminaire sur le sujet qui comprenait des interventions thématiques sur la législation nationale et européenne, et les meilleures pratiques en matière de collecte et de gestion des déchets, encourageant le partage d'informations de manière interactive et pratique. Elle a également organisé l'atelier "Gestion des déchets, économie circulaire et Pnrr : les nouveaux défis et l'impact pour les municipalités". Promu par l'Anci et la Conai, le séminaire visait à stimuler l'analyse et la comparaison des différents modèles de gestion des déchets tant en ce qui concerne l'innovation, la qualité et l'impact pour les municipalités des nouveaux défis envisagés au niveau européen avec des présentations techniques comparant les différents modèles de collecte, de consigne et de valorisation, visant à stimuler le débat sur la mise en œuvre des directives européennes sur l'économie circulaire.	

Motivation

Autant des thématiques et d'expertise qu'Anci pourra mettre au service des accompagnements de CO-EFFECT.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de votre organisme dans le projet ?

Anci Liguria fait partie de partenaires activateurs et comme tel a identifié l'écosystème territoriale de référence : il s'agit d'une zone géographique spécifique, celle de la vallée de Polcevera dans la province de Gênes et, en particulier, sur un noyau de cinq municipalités dans lesquelles les initiatives du projet Central Europe "More Than a Village" (<https://www.interreg-central.eu/projects/more-than-a-village/>) :

L'objectif du projet "More than a Village" est de tester et de développer différents modèles de villages intelligents dans les régions d'Europe centrale afin d'améliorer la compétitivité et l'attractivité des zones rurales et de créer des conditions favorables pour les entreprises locales.

Le projet est divisé en trois WP :

WP1 : BUILDING: approche et stratégie communes pour rendre les villages plus intelligents

WP2 : TESTING : transition vers des villages intelligents - des stratégies aux actions

WP3 : ROLL-OUT : outils et diffusion territoriale

Dans le cadre de ce projet, sont testés des initiatives de coopération public-privé et de développement local partagé liées aux thèmes des coopératives communautaires et de la gestion conjointe des forêts dans la logique de la prévention et de la gestion des risques environnementaux, de l'exploitation correcte des forêts et du développement d'initiatives de tourisme environnemental.

Avec CO-EFFECT, Anci Liguria se propose d'aller plus loin dans l'expérimentation en appliquant les leviers de l'EFC à l'écosystème identifié et en créant des synergies avec ce projet Interreg Central Europe au bénéfice du partenariat.

Pour finir, Anci Liguria de par sa missions statutaire et son expertise a des compétences reconnues dans la gestion des marchés publics durables ; la création de communautés énergétiques locales ; la gestion de plateformes de partage des ressources matérielles et immatérielles, qu'elle pourra mettre à disposition de l'ensemble du partenariat.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'organisme en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux. Si vous êtes le partenaire du projet qui coordonnera la communication (c'est-à-dire que vous assumerez le rôle de responsable de la communication du projet), décrivez ici les compétences et l'expérience de votre organisation en matière de communication.

Anci Liguria représentante le système des autorités locales en Ligurie et a, parmi ses spécificités, l'accompagnement des municipalités vers des projets de développement local et territorial.

Anci Liguria a de l'expérience dans la conception, la mise en œuvre et la gestion de projets cofinancés par des fonds européens, nationaux et régionaux.

Dans le programme IFM 2014 - 2020, Anci Liguria a participé en tant que partenaire au projet stratégique MedSTAR - Stratégies et mesures pour l'atténuation du risque d'incendie dans la région méditerranéenne ; MedPSS Developer la culture du risque incendie ; Med Foreste Management of forest ecosystems for forest fire risk reduction.

Dans la programmation maritime 2021-2027, Anci Liguria est le chef de file du projet "Resilient Communities" financé au titre de l'objectif 5 et est partenaire des projets : ADAPWISE Ob. 2 et Sport Act Ob. 1.

Motivation			
Anci est partenaire du projet "More Than a Village" du programme Interreg Central Europe et du projet "Smart Communities" dans l'Espace alpin. Pour finir, Anci participe en tant que partenaire aux tables stratégiques de l'Eusalp.			
Cofinancement			
Source	Montant	Pourcentage	
FEDER	191.237,76	80,00 %	
Contribution du partenaire	47.809,44	20,00 %	
Budget total éligible du partenaire	239.047,20	100,00 %	
Origine de la contribution du partenaire			
Source de la contribution	Statut juridique de la contribution	Montant	% du budget total du partenaire
ANCIL	Publique	0,00	0,00 %
Fondo di Rotazione ai sensi Delibera CIPESS N. 78 del 22 dicembre 2021	Publique automatique	47.809,44	20,00 %
Total			
Sous-total contribution publique	0,00	0,00 %	
Sous-total contribution publique automatique	47.809,44	20,00 %	
Sous-total contribution privée	0,00	0,00 %	
Total	47.809,44	20,00 %	
Aides d'État			
Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État			
Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?			
1. Le partenaire mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens/services pour lesquels un marché existe ?	Non N/A		
2. Existe-t-il des activités/biens/services qui auraient pu être entrepris par un opérateur en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat's) ?	Non N/A		

Critère II: Le partenaire et/ou un tiers bénéficient-ils d'un avantage injustifié dans le cadre du projet ?	
1. Le candidat au projet prévoit-il de réaliser les activités économiques par lui-même, c'est-à-dire de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics par exemple ?	Non N/A
2. Le candidat au projet, tout autre opérateur non inclus dans le projet en tant que partenaire du projet ou le public cible tireront-ils des avantages de leurs activités économiques liées au projet, qui ne sont pas perçus dans le cours normal des affaires (c'est-à-dire qui ne seraient pas perçus en l'absence de financement accordé par le projet) ?	Non N/A
Résultat de l'auto-contrôle des critères relatifs aux aides d'État :	Aucun risque d'aide d'Etat
Activités pertinentes en matière d'aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Partenaire du projet 6	
Numéro du partenaire	6
Rôle du partenaire	PP
Nom de l'organisme dans la langue d'origine	Università di Pisa
Nom de l'organisme en anglais	University of Pisa
Abréviation de l'organisme	UNIPi
Département / unité / division	Dipartimento di Economia e Management
Adresse principale du partenaire	
Pays	Italia (IT)
NUTS 2	Toscana (IT11)
NUTS 3	Pisa (IT117)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Lungarno Pacinotti 43 56126 Pisa
Page d'accueil	https://www.unipi.it/
Adresse du département / unité / division (le cas échéant)	
Pays	Italia (IT)
NUTS 2	Toscana (IT11)
NUTS 3	Pisa (IT117)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Cosimo Ridolfi 10 56124 Pisa
Informations administratives et financières	
Type de partenaire	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche
Sous-type de partenaire	
Statut juridique	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	P.85.42
Numéro de TVA (si applicable)	00286820501
Votre organisme est-il en droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du	Non

Informations administratives et financières	
projet ?	
Autre code administratif	80003670504
Type d'autre code administratif	
Contact	
Représentant légal	Rettore Riccardo Zucchi
Personne de contact	Prof. Iacopo Cavallini
E-mail	iacopo.cavallini@unipi.it
Numéro de téléphone	+39 050 2216411
Motivation	
Quelles compétences et expériences thématiques de l'organisme sont pertinentes pour le projet ?	
De par sa nature, l'UNIFI-DEM dispose des compétences adéquates et de l'expérience nécessaire pour contribuer à la diffusion de l'EFC au sein de sa propre organisation et dans les territoires de référence, en commençant par la gestion des ressources et leur durabilité. Tout récemment, l'Université s'est engagée dans une voie qui lui permet de d'utiliser les espaces, les équipements et les matériaux de manière plus efficace (projet NOW - Nearly zero Waste) en se concentrant sur la réduction des déchets et la réutilisation ou le recyclage des matériaux. Grâce à des expériences menées depuis de nombreuses années, telles que le laboratoire de contamination, l'UNIFI-DEM est en mesure de garantir la création d'un espace de collaboration entre toutes les parties prenantes. L'expérience de la création de tels espaces permettra de trouver des voies et des outils pour co-crée des résultats entre les enseignants, les étudiants, le personnel et les parties prenantes externes. D'un point de vue plus "institutionnel", l'UNIFI-DEM, de par sa nature même, encourage l'innovation et la créativité, ainsi que la capacité à promouvoir de nouvelles idées et des moyens créatifs de résoudre les problèmes, et dispose de la capacité et des outils nécessaires pour organiser des séances de brainstorming, des ateliers et des réunions qui permettent la diffusion des résultats obtenus grâce aux processus d'innovation. En outre, en vertu de sa vaste expérience dans la gestion de projets financés, UNIFI-DEM est capable de mener à bien un certain nombre de projets, de fixer un objectif, de planifier les étapes pour l'atteindre, d'attribuer les responsabilités, de lancer le projet et d'en contrôler les résultats. L'UNIFI-DEM accorde une attention particulière aux connaissances locales et aux relations avec la communauté, en travaillant en étroite collaboration avec le secteur privé, les entreprises locales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans et autour des universités : cela lui permet d'avoir une bonne compréhension du contexte local et régional et des relations avec les partenaires d'autres institutions de la communauté locale. En outre, l'UNIFI-DEM a une grande expérience avec les processus d'évaluation visant à mesurer l'efficacité et à promouvoir l'amélioration continue, ce qui signifie que le projet proposé sera réexaminé et amélioré au fur et à mesure de son déroulement. Pour cette raison UNIFI-DEM assumera le rôle de responsable du contrôle qualité du projet CO-EFFECT. La réussite du projet proposé présuppose une autre capacité déterminante de l'UNIFI-DM, à savoir la	

Motivation

promotion d'un processus ouvert et inclusif dans lequel toutes les parties prenantes ont leur mot à dire et où le projet est accessible à tous les éléments de la diversité.

Quel est le rôle (contribution et activités principales) de votre organisme dans le projet ?

S'agissant d'un projet innovant avec un volet fort de recherche et d'expérimentation scientifique, le rôle de l'Université de Pise est centrale dans le déploiement des activités du projet.

Elle fait partie du Comité Scientifique aux côtés d'Atemis et de l'Université de Corse avec un rôle pivot de :

1. Diffusion des concepts de l'EFC aux partenaires activateurs et à la communauté scientifique :
2. Repérer les ruptures épistémologiques et conceptuelles de l'EFC dans les différentes disciplines : notamment économie et gestion de projets
3. Evaluation par la recherche : qualifier les singularités et repérer les régularités
4. Piloter la démarche de contrôle qualité du projet

L'Université de Pise suivra davantage les accompagnements des écosystèmes italiens pour faciliter la diffusion des principes de l'EFC dans la langue locale. Néanmoins, le comité se réunira une fois tous les semestres pour mettre en commun les avancés et garantir la cohérence transfrontalière des accompagnements.

Le Comité scientifique participera également à des colloques internationaux du type RIODD ou l'International Conference on New Business Models (<https://www.newbusinessmodels.org/welcome-2024>). Il contribuera à la rédaction d'articles sur les revues scientifiques.

Pour finir, l'Université de Pise a identifié un cas d'étude à approfondir de manière transversale pendant la vie du projet et qui rentre parfaitement dans l'approche de l'EFC : le welfare génératif. UNIPi identifiera les zones qui connaissent une phase de "crise", car elles sont affectées par la réduction du soutien public, ainsi que par des phénomènes d'exode qui impliquent la réduction de la population résidente, et qui présentent une demande spécifique en termes de renouvellement du système de services.

Une fois les territoires et les zones les plus intéressants identifiés, l'UNIPi-DEM procédera à l'analyse de ces territoires, en identifiant et en valorisant leur potentiel en termes d'EFC, en étudiant les différentes options opérationnelles qui peuvent être adoptées (par exemple, l'habitat partagé, la coproduction agricole, les visites guidées, les fermes éducatives, ainsi que la création de communautés d'énergie). Parallèlement à l'analyse du potentiel résiduel, en mettant l'accent sur la dynamique sociale et économique des zones concernées, les obstacles, principalement de nature législative, réglementaire et administrative, qui limitent une réglementation efficace des activités de l'économie de fonctionnalité dans les zones d'intérêt seront analysés.

Par conséquent, des solutions spécifiques seront proposées pour le développement du welfare génératif dans le cadre de l'EFC, comme, par exemple, la possibilité offerte aux citoyens (contribuables) en difficulté financière de payer les impôts municipaux en réalisant des activités d'intérêt général, c'est-à-dire en développant des synergies entre les secteurs public et privé en recourant aux possibilités offertes par les réglementations en vigueur.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'organisme en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux. Si vous êtes le partenaire du projet qui coordonnera la communication (c'est-à-dire que vous assumerez le rôle de responsable de la communication du projet), décrivez ici les compétences et l'expérience de votre organisation en matière de communication.

Motivation

L'Université de Pise (UNIPi) participe activement à de nombreux programmes de financement de la Commission européenne, avec un accent particulier sur le programme-cadre pour la recherche et l'innovation. Depuis 2014, l'UNIPi a fait preuve d'un engagement important, en participant à plus de 300 projets de recherche financés par l'UE, pour une contribution totale de 96,5 millions d'euros. Parmi ces projets, pas moins de 76 ont été gérés directement par l'UNIPi en tant que coordinateur, avec un financement total de 40,5 millions d'euros. Cela témoigne du rôle de chef de file de l'UNIPi et de son expertise reconnue dans le domaine de la recherche européenne.

Les principaux programmes de financement comprennent Horizon 2020 et Horizon Europe, qui ont représenté une part importante des activités de recherche de l'UNIPi. En outre, l'UNIPi participe à des programmes tels que PRIMA, LIFE, Biodiversa+, CET Partnership, CERV, DIGITAL EUROPE, EUAF, JUST, CBE JU, etc. Cette large participation reflète la diversité de l'expertise et des intérêts de recherche de l'UNIPi, qui vont des sciences naturelles et de l'ingénieur aux sciences humaines et sociales.

De plus amples informations sur les projets européens financés par l'UNIPi sont disponibles sur la page web officielle : <https://euresearch.unipi.it/> avec des informations détaillées sur les projets en cours et leurs résultats.

Cofinancement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	120.757,20	80,00 %
Contribution du partenaire	30.189,30	20,00 %
Budget total éligible du partenaire	150.946,50	100,00 %

Origine de la contribution du partenaire

Source de la contribution	Statut juridique de la contribution	Montant	% du budget total du partenaire
UNIPi	Publique	0,00	0,00 %
Fondo di Rotazione ai sensi Delibera CIPESS N. 78 del 22 dicembre 2021	Publique automatique	30.189,30	20,00 %

Total

Sous-total contribution publique	0,00	0,00 %
Sous-total contribution publique automatique	30.189,30	20,00 %
Sous-total contribution privée	0,00	0,00 %
Total	30.189,30	20,00 %

Aides d'État

Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État	
Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?	
1. Le partenaire mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens/services pour lesquels un marché existe ?	Non N/A
2. Existe-t-il des activités/biens/services qui auraient pu être entrepris par un opérateur en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat's) ?	Non N/A
Critère II: Le partenaire et/ou un tiers bénéficient-ils d'un avantage injustifié dans le cadre du projet ?	
1. Le candidat au projet prévoit-il de réaliser les activités économiques par lui-même, c'est-à-dire de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics par exemple ?	Non N/A
2. Le candidat au projet, tout autre opérateur non inclus dans le projet en tant que partenaire du projet ou le public cible tireront-ils des avantages de leurs activités économiques liées au projet, qui ne sont pas perçus dans le cours normal des affaires (c'est-à-dire qui ne seraient pas perçus en l'absence de financement accordé par le projet) ?	Non N/A
Résultat de l'auto-contrôle des critères relatifs aux aides d'État :	Aucun risque d'aide d'Etat
Activités pertinentes en matière d'aides d'État	
Régime RGE / de minimis	

B.1 Partenaire du projet 7	
Numéro du partenaire	7
Rôle du partenaire	PP
Nom de l'organisme dans la langue d'origine	Confservizi Cispel Toscana
Nom de l'organisme en anglais	Confservizi Cispel Toscana
Abréviation de l'organisme	CISPEL
Département / unité / division	Direction opérationnelle
Adresse principale du partenaire	
Pays	Italia (IT)
NUTS 2	Toscana (IT11)
NUTS 3	Pisa (IT117)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Archimede Bellatalla 1 56121 Pisa
Page d'accueil	www.confservizitoscana.it
Adresse du département / unité / division (le cas échéant)	
Pays	Italia (IT)
NUTS 2	Toscana (IT11)
NUTS 3	Firenze (IT114)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Giovanni Paisiello 8 50144 Firenze
Informations administratives et financières	
Type de partenaire	Autorité publique régionale
Sous-type de partenaire	
Statut juridique	privé
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	E
Numéro de TVA (si applicable)	04581040484
Votre organisme est-il en droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Non

Informations administratives et financières	
Autre code administratif	
Type d'autre code administratif	
Contact	
Représentant légal	Président Nicola Perini
Personne de contact	Mme Mari Irene
E-mail	imari@confservizitoscana.it
Numéro de téléphone	+39 344 0289561
Motivation	
Quelles compétences et expériences thématiques de l'organisme sont pertinentes pour le projet ? Confservizi Cispel Toscana est l'association régionale des entreprises de services publics locaux opérant en Toscane. Elle représente environ 170 entreprises qui gèrent des services publics locaux d'importance économique et sociale, tels que le service intégré de l'eau, la gestion des déchets urbains et les installations, les transports publics locaux, etc. Le système des entreprises de services publics locaux est généralement appelé à exercer des activités de service "en aval" des modèles de production et de consommation et n'a jusqu'à présent contribué que dans une faible mesure à la modification de ces modèles. Cependant, cette nouvelle approche fait de plus en plus son chemin dans les entreprises de services publics en tant que partie intégrante de leur activité. En particulier, les agences qui gèrent les services d'hygiène urbaine et les distributeurs d'énergie ont mis en place des interventions pour prévenir et changer les modèles de production et de consommation afin d'adopter véritablement les principes de l'économie circulaire, et dans ce contexte, le thème de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération prend une valeur stratégique fondamentale. Les interventions les plus intéressantes des entreprises du système Cispel concernent : a) Projets de réduction des déchets alimentaires b) Développement de systèmes de compostage domestique ou de quartier c) Création de centres de réparation, de réutilisation et d'échange d) Promotion des communautés d'énergie renouvelable et des mécanismes d'autoproduction (également collectifs). Les entreprises d'hygiène urbaine de Toscane ne s'occupent plus seulement de la collecte et de l'élimination des déchets urbains, mais, dans une perspective d'économie circulaire, elles visent à intercepter et à extraire le plus de ressources possible des objets et des matériaux qui finissent dans les déchets urbains, afin de définir un système industriel régénératif, orienté vers la réutilisation des matériaux et des produits, en remplaçant le concept de fin de vie par celui de réutilisation, de régénération et de récupération de la matière. Dans ce sens, CISPEL pourra faire bénéficier le partenariat des bonnes pratiques qu'il a mis en place pour réduire l'utilisation des ressources suivant les principes de l'EFC.	
Quel est le rôle (contribution et activités principales) de votre organisme dans le projet ?	

Motivation

CISPEL fait partie des partenaires activateurs qui interviendra sur le terrain en soutien d'écosystèmes locaux qui ont d'ores et déjà été identifiés dans la zone de la province de Livourne, avec l'objectif de créer un ÉCOSYSTÈME DE RÉUTILISATION URBAINE.

Avec la société associée AAMP (qui gère le cycle des déchets à Livourne), Cispel Toscana mettra en place des actions de sensibilisation des citoyens et créera les conditions opérationnelles pour que les utilisateurs finaux soient en mesure de contribuer activement à la réduction de la production de déchets créés au quotidien, dans une logique d'EFC entre les entreprises publiques et privées, les institutions et les citoyens.

Cispel et l'AAMPS développeront un écosystème, mettant en réseau 3 pierres angulaires de l'économie circulaire classique:

- la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire
- la réutilisation des objets et des biens
- la réparation d'objets et de biens

Cispel souhaite valoriser une expérience pilote existante pour éviter que les invendus alimentaires ne soient transformés en déchets par les opérateurs des marchés, en les triant et en les donnant aux personnes qui en font la demande.

Cispel et AAMPS entamera une activité de sensibilisation et d'information très opérationnelle - exportable dans les territoires concernés - pour diffuser la pratique du don de denrées alimentaires invendues par les commerçants des zones de marché et la mise à disposition dans des boîtes des différents produits (principalement des fruits, des légumes et du pain) qui peuvent être collectés par les citoyens intéressés pendant les heures proches de la fermeture des marchés.

Les écoles locales seront également impliquées et seront appelées à créer des recettes avec les produits invendus, en vue de stimuler un système de vente/achat de la "boîte à restes" - avec une attention particulière pour les produits nutraceutiques. L'ECT permettra d'affiner le business model en combinant des éléments de l'économie traditionnelle, sociale et solidaire, diversifiant ainsi les sources de revenus et les formes de valeur générées.

La réutilisation des objets sera stimulée par la promotion de centres de réutilisation, des installations où les citoyens peuvent faire don d'objets réparables/réutilisables, évitant ainsi qu'ils ne deviennent des déchets et leur donnant une seconde vie. Un "tableau d'affichage de la réutilisation" en ligne est en cours de mise en place, où les citoyens pourront également afficher des photos d'objets dont ils aimeraient se débarrasser et qui, selon eux, sont encore en bon état.

La 3ème action sera l'expérimentation d'un atelier de réparation d'objets, où les citoyens seront soutenus par divers animateurs et réparateurs qui aideront à donner une seconde vie aux objets apportés par les communautés locales. L'atelier sera installé dans un espace mis à disposition par l'AAMPS et sera développé en collaboration avec des instituts techniques de la région de Livourne.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'organisme en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux. Si vous êtes le partenaire du projet qui coordonnera la communication (c'est-à-dire que vous assumerez le rôle de responsable de la communication du projet), décrivez ici les compétences et l'expérience de votre organisation en matière de communication.

Cispel Toscana a participé aux projets Interreg Marittimo de la précédente programmation: 3I Plus, Adapt et Proterina.

Motivation

Elle est chef de file du projet Interreg Maritime 2021-27 "PLASTRON".

Elle est partenaire du projet Interreg Maritime 2021-27 "ADAPTWISE".

Elle est impliquée dans un jumelage Eni en Algérie ;

Cispel Toscana est également coordinateur d'un projet Erasmus+ "EcoSteam" dédié au développement de ressources pédagogiques innovantes pour rapprocher les étudiants des questions et politiques environnementales européennes et plus particulièrement des questions liées à la gestion urbaine de l'eau, des déchets, de l'énergie et des transports.

Elle est partenaire du projet AICS "Bethlehem Green City" qui soutient l'émergence de start-ups de l'économie circulaire.

Pour finir, Cispel a travaillé et coordonné des projets de développement économique de l'économie circulaire en Afrique du Sud et en Palestine.

Cofinancement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	160.574,40	80,00 %
Contribution du partenaire	40.143,60	20,00 %
Budget total éligible du partenaire	200.718,00	100,00 %

Origine de la contribution du partenaire

Source de la contribution	Statut juridique de la contribution	Montant	% du budget total du partenaire
CISPEL	Privée	0,00	0,00 %
Fondo di Rotazione ai sensi Delibera CIPESS N. 78 del 22 dicembre 2021	Publique automatique	40.143,60	20,00 %

Total

Sous-total contribution publique	0,00	0,00 %
Sous-total contribution publique automatique	40.143,60	20,00 %
Sous-total contribution privée	0,00	0,00 %
Total	40.143,60	20,00 %

Aides d'État**Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État**

Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?

1. Le partenaire mettra-t-il en œuvre des activités et/ou offrira-t-il des biens/services	Non N/A
---	---------

Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État	
Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?	
pour lesquels un marché existe ?	
2. Existe-t-il des activités/biens/services qui auraient pu être entrepris par un opérateur en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat's) ?	Non N/A
Critère II: Le partenaire et/ou un tiers bénéficient-ils d'un avantage injustifié dans le cadre du projet ?	
1. Le candidat au projet prévoit-il de réaliser les activités économiques par lui-même, c'est-à-dire de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics par exemple ?	Non N/A
2. Le candidat au projet, tout autre opérateur non inclus dans le projet en tant que partenaire du projet ou le public cible tireront-ils des avantages de leurs activités économiques liées au projet, qui ne sont pas perçus dans le cours normal des affaires (c'est-à-dire qui ne seraient pas perçus en l'absence de financement accordé par le projet) ?	Non N/A
Résultat de l'auto-contrôle des critères relatifs aux aides d'État :	Aucun risque d'aide d'Etat
Activités pertinentes en matière d'aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

B.1 Partenaire du projet 8	
Numéro du partenaire	8
Rôle du partenaire	PP
Nom de l'organisme dans la langue d'origine	AZIENDA SPECIALE PARCO DI PORTO CONTE
Nom de l'organisme en anglais	PORTO CONTE PARK SPECIAL COMPANY
Abréviation de l'organisme	ASPPC
Département / unité / division	DIREZIONE GENERALE
Adresse principale du partenaire	
Pays	Italia (IT)
NUTS 2	Sardegna (ITG2)
NUTS 3	Sassari (ITG2D)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Casa Gioiosa – Località Tramariglio SP. 55 44 07041 ALGHERO
Page d'accueil	www.algheroparks.it
Adresse du département / unité / division (le cas échéant)	
Pays	Italia (IT)
NUTS 2	Sardegna (ITG2)
NUTS 3	Sassari (ITG2D)
Rue, Numéro de la voie, Code postal, Ville	Casa Gioiosa – Località Tramariglio SP. 55 44 07041 ALGHERO
Informations administratives et financières	
Type de partenaire	Autorité publique locale
Sous-type de partenaire	
Statut juridique	Public
Secteur d'activité au niveau du groupe NACE	
Numéro de TVA (si applicable)	02313760908
Votre organisme est-il en droit de récupérer la TVA sur la base de la législation nationale pour les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ?	Non

Informations administratives et financières	
Autre code administratif	
Type d'autre code administratif	
Contact	
Représentant légal	Sig. Raimondo Tilloca
Personne de contact	Dott. Mariano Mariani
E-mail	direzione@parcodiportoconte.it
Numéro de téléphone	+39 331 6115044
Motivation	
Quelles compétences et expériences thématiques de l'organisme sont pertinentes pour le projet ? L'Azienda Speciale Parco di Porto Conte (ASPPC) est l'organisme de gestion du parc naturel régional de Porto Conte et d'une aire marine protégée (l'AMP de Capo Caccia-Isola Piana). Outre ses 20 ans d'expertise en matière de protection de l'environnement, l'ASPPC participe activement à plusieurs projets européens et transfrontaliers axés sur l'économie durable et circulaire, l'appréciation de la nature, la sensibilisation au changement climatique et la création de compétences entrepreneuriales vertes. Le Parc a développé une expérience significative dans les activités d'animation et de soutien au développement de l'entrepreneuriat dans des secteurs typiques de l'économie locale (en particulier, l'agro-industrie, l'artisanat, les services touristiques et les communautés d'énergie renouvelable CER), avec une approche forte de promotion de la durabilité et de la circularité des processus de production en collaboration avec d'autres institutions publiques, d'autres parcs et divers partenaires privés. De plus le parc a créé et géré une marque de qualité environnementale qui est attribuée aux entreprises de la région qui acceptent le défi de la durabilité en adaptant leurs processus de production à un charte de qualité spécifique.	
Quel est le rôle (contribution et activités principales) de votre organisme dans le projet ? L'ASPPC fait partie des partenaires activateurs qui a d'ores et déjà identifié l'écosystème de référence avec 2 focus: - la mise en œuvre d'objectifs et de services de coopération au sein de la Communauté locale de l'énergie (CEL) qui, suivant les principes de l'EFC, entend se concentrer non seulement sur la production d'énergie renouvelable, mais aussi sur des modèles de partage de nouvelles voies de transition énergétique en encourageant tout type de gestion circulaire des sources de production renouvelables et de l'énergie elle-même, avec des pistes d'évolution : a) production d'énergie avec de petites centrales (production de biomasse) utilisant les déchets d'entretien des forêts ; b) exploitation de la capacité de capture du CO2 (de la CEL) par la participation à des systèmes de certification et la vente de crédits de carbone (marché privé européen) au profit des propriétaires forestiers et de la communauté énergétique locale elle-même. - la création d'écosystèmes coopératifs territorialisés (ECT) à partir de situations existantes de valorisation et de développement d'activités économiques traditionnelles : agricoles, zootechniques, artisanales et touristiques. Il s'agit d'initiatives de coopération entre opérateurs publics et privés qui	

Motivation

existent déjà, mais avec des limites d'évolution et de croissance sans une nouvelle perspective de coopération durable qui pourrait être assurée par l'EFC. Dans le concret, il s'agit d'une filière courte de céréales pour le marché local visant à valoriser un pain traditionnel. Créée en 2018 en collaboration avec la municipalité d'Alghero, la filière implique une douzaine d'exploitations céréalières (qui avaient abandonné cette culture parce qu'elle n'était pas rentable), un moulin, quelques boulangers et l'assistance technique de l'agence gouvernementale Laore Sardegna. Il s'agit d'une initiative importante promue par le parc, qui représente une bonne pratique de gestion, respectueuse de l'environnement et consciente de l'importance de l'histoire et des traditions de la zone. Toutefois, la continuité de cette initiative risque d'être compromise si elle ne s'inscrit pas dans un circuit vertueux de coopération qui renforce ses perspectives de croissance durable et peut servir d'exemple pour d'autres produits locaux typiques.

Dans les deux cas, l'EFC pourra donner les outils pour garantir les renforcements de ces écosystèmes et leur transition vers de ECT viables et prospères.

Le Parc organisera et accueillera l'évènement final du projet dans le but de présenter les résultats concrets atteints (création du premier club transfrontalier de l'EFC et formalisation des ECT) ainsi que les pistes de capitalisation futures.

Le cas échéant, décrivez l'expérience de l'organisme en matière de participation et/ou de gestion de projets cofinancés par l'UE ou d'autres projets internationaux. Si vous êtes le partenaire du projet qui coordonnera la communication (c'est-à-dire que vous assumerez le rôle de responsable de la communication du projet), décrivez ici les compétences et l'expérience de votre organisation en matière de communication.

Le Parc est très actif dans la participation aux projets européens :

- IFM 2014-2020 : "CIEVP" (Compétitivité et Innovation des Entreprises des Villes Portuaires) ; "INTENSE" (pôle cyclable et itinéraires de cyclotourisme) ; RETRALAGS (valorisation des lagunes) ; "MED-PSS" (Développer la culture du risque incendie) ; GIREPAM (Gestion des aires marines côtières) ; DESTIMED et RESET (tourisme durable) ; CAMBIO VIA (Valorisation du patrimoine environnemental et culturel).
- PO FEDER 2014/2020 : "WAVES4WATER" - Promotion de nouveaux marchés pour l'innovation en A.P. - Axe I "Recherche scientifique, développement technologique et innovation" ; PT/CRP-32-29 "Réseau métropolitain du Nord de la Sardaigne, un territoire de ville - Valorisation du géosite de Capo Caccia : Nouveaux services pour l'utilisation, l'accessibilité durable et l'interconnexion des attractions environnementales et culturelles" ; "Restructuration des anciens bâtiments pénitentiaires du Parc de Porto Conte pour des activités touristiques" ; "Conservation, valorisation et utilisation de la "Grotta Verde" - Axe VI "Interventions pour la protection et la valorisation des zones d'attraction naturelle d'importance stratégique" ; "Réhabilitation et mise en œuvre du champ d'amarrage de Porto Conte" Axe VI, Action 6. 5.1 Actions du cadre d'action prioritaire (PAF).
- PO FSE 2014/2020 "SSA Development Sardinia Agrifood" - pour l'autonomisation, la formation professionnelle, la certification des compétences, l'accompagnement au travail, la promotion de l'esprit d'entreprise dans l'économie verte et bleue.
- Fonds de développement et de cohésion 2014 - 2020 (FSC) "Atténuation du risque de glissement de terrain dans la falaise de Punta Giglio" - Plan opérationnel "Environnement" ; "Aires marines protégées pour le climat 2020".
- 2014-2020 EMFF OP - Measure 1.40 - "Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins et systèmes de compensation dans la pêche durable".
- Programme de développement rural 2014/2020 "Étude, conservation, gestion et information

Motivation

environnementale sur les chauves-souris" - Mesure 7.6 - sous-mesure 7.6.1.

- PNRR : "Interventions en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans les ports - "PORTS VERTS" ; PNRR - M2C4 Inv. 3.2 - Numérisation des parcs nationaux et des aires marines protégées ; PNRR - MER A6-A8 "Activités de restauration des habitats phanérogames, Coralligène, forêts de Cystoseira" ; PNRR - MER A9, A10 et A11 "Activités de protection des habitats sensibles par la création de champs d'amarrage".

- CRP Regione Sardegna L.R. 7/2007 "Nouvelles technologies pour la production d'énergie à partir de la mer".

- Projet C.E.A.S Porto Conte (Centre pour l'éducation environnementale et la durabilité) - Centre accrédité par le système national INFEA (Information, formation, éducation environnementale).

Présidence du Conseil (Département de la jeunesse et de la fonction publique nationale) - ANCI "Never NEET Giovani in Fermento"

Cofinancement

Source	Montant	Pourcentage
FEDER	160.020,80	80,00 %
Contribution du partenaire	40.005,20	20,00 %
Budget total éligible du partenaire	200.026,00	100,00 %

Origine de la contribution du partenaire

Source de la contribution	Statut juridique de la contribution	Montant	% du budget total du partenaire
ASPPC	Publique	0,00	0,00 %
Fondo di Rotazione ai sensi Delibera CIPESS N. 78 del 22 dicembre 2021	Publique automatique	40.005,20	20,00 %

Total

Sous-total contribution publique	0,00	0,00 %
Sous-total contribution publique automatique	40.005,20	20,00 %
Sous-total contribution privée	0,00	0,00 %
Total	40.005,20	20,00 %

Aides d'État**Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État**

Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?

1. Le partenaire mettra-t-il en œuvre des	Non	N/A
---	-----	-----

Autocontrôle des critères relatifs aux aides d'État	
Critère I : Le partenaire participe-t-il à des activités économiques dans le cadre du projet ?	
activités et/ou offrira-t-il des biens/services pour lesquels un marché existe ?	
2. Existe-t-il des activités/biens/services qui auraient pu être entrepris par un opérateur en vue de réaliser un profit (même si ce n'est pas l'intention du candidat's) ?	Non N/A
Critère II: Le partenaire et/ou un tiers bénéficient-ils d'un avantage injustifié dans le cadre du projet ?	
1. Le candidat au projet prévoit-il de réaliser les activités économiques par lui-même, c'est-à-dire de ne pas sélectionner un prestataire de services externe via des procédures de marchés publics par exemple ?	Non N/A
2. Le candidat au projet, tout autre opérateur non inclus dans le projet en tant que partenaire du projet ou le public cible tireront-ils des avantages de leurs activités économiques liées au projet, qui ne sont pas perçus dans le cours normal des affaires (c'est-à-dire qui ne seraient pas perçus en l'absence de financement accordé par le projet) ?	Non N/A
Résultat de l'auto-contrôle des critères relatifs aux aides d'État :	Aucun risque d'aide d'Etat
Activités pertinentes en matière d'aides d'État	
Régime RGEC / de minimis	

C - Description du projet

C.1 Objectif global du projet

Ci-dessous, vous pouvez voir l'objectif spécifique de la priorité du programme auquel votre projet contribuera (choisi dans la section A.1.).

RS02.6: Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

Objectif global du projet

Réfléchissez maintenant à votre objectif principal – que souhaitez-vous atteindre d'ici la fin de votre projet ? N'oubliez pas que votre projet doit contribuer à l'objectif du programme's.

Votre objectif doit

- être réaliste et réalisable d'ici la fin du projet, ou peu après ;
- préciser qui a besoin des résultats du projet et sur quel territoire ;
- être mesurable – indiquez le changement que vous souhaitez atteindre.

Le projet CO-EFFECT vise à catalyser la transition vers une économie circulaire en utilisant les principes de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC). Il promeut le réemploi, la réparation et le partage des ressources à travers l'implémentation de 5 Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) conçus pour co-construire et déployer des modèles d'économie servicielle, répondant aux défis spécifiques des territoires de la zone de coopération.

C.2 Pertinence et contexte du projet

C.2.1 Quels sont les défis territoriaux communs qui seront relevés par le projet ?

Veillez décrire pourquoi votre projet est nécessaire dans l'espace du Programme et la pertinence de votre projet pour l'espace du Programme, en termes de défis communs et d'opportunités abordées.

L'espace de coopération, comme le souligne le Programme, se caractérise par une forte vulnérabilité aux effets du changement climatique, une pression sur les ressources naturelles, des disparités économiques et une fragilité environnementale.

Dans ce contexte vulnérable, les pratiques économiques actuelles, souvent linéaires, mènent à une consommation excessive de ressources naturelles et à des inefficacités qui compromettent la durabilité environnementale et économique. Les ressources naturelles et humaines sont soumises à une pression considérable car le modèle économique dominant est axé sur la production financiarisée de biens matériels. L'utilisation inefficace des ressources conduit non seulement à leur épuisement mais aussi à des impacts environnementaux négatifs tels que la surproduction de déchets et la perte de biodiversité. En effet, l'Union Européenne produit environ 2,5 milliards de tonnes de déchets chaque année, soit 5 tonnes par habitant.

Dans ce contexte, la transition vers une économie circulaire apparaît cruciale pour optimiser l'utilisation des ressources et réduire les impacts environnementaux, tout en créant une croissance durable et des emplois.

Les approches "traditionnelles" de l'économie circulaire, centrées principalement sur le recyclage et la réutilisation, montrent cependant des limites dans leur capacité à adresser les problèmes systémiques de surproduction et de gestion des ressources à l'origine du problème. Bien que fondamentale, l'économie circulaire peut parfois mener à un "effet rebond", où l'utilisation accrue de ressources dites "durables" exacerbe la surproduction. De plus, l'économie circulaire, centrée principalement sur la matérialité, omet les aspects cruciaux de transformation économique tels que l'intégration des externalités, le développement des ressources immatérielles et la territorialisation des activités.

Le Nouveau Plan d'Action pour l'économie circulaire (2020) soutient la mise en place du modèle « produits en tant que services ». Ce modèle permet de prolonger la durée de vie des produits en proposant des services de location ou de maintenance plutôt que de vente, optimisant ainsi l'utilisation des ressources. Toutefois, cette approche peut conduire à une industrialisation des services, qui ne résout pas pleinement les problématiques soulevées. En effet, vendre des services dans une logique de volume ne soulage pas la pression sur les ressources matérielles et humaines.

Les îles de Corse et de Sardaigne, ainsi que les nombreux archipels de la région, font face à des défis uniques liés à leur faible accessibilité aux marchés européens et nationaux, à l'absence d'une masse critique démographique et économique, et à la faible connexion aux réseaux de transport et d'énergie. L'économie circulaire "traditionnelle", qui repose sur le recyclage et la récupération sans adresser le volume de déchets à l'origine du problème, s'avère insuffisante pour ces systèmes insulaires. Ceux-ci, en raison de leur désavantage géographique, disposent de peu de ressources locales et doivent souvent expédier leurs matériaux recyclables vers le continent, ce qui engendre des coûts supplémentaires, une pollution accrue et des défis logistiques.

Pour favoriser la circularité et l'utilisation efficace des ressources dans la zone de coopération, il est essentiel d'aller au-delà des approches "traditionnelles" et de mettre en place une approche intégrée et innovante qui répond aux défis et aux limites identifiés, à travers une coopération et un partage des connaissances entre divers acteurs, incluant gouvernements régionaux et locaux, producteurs de

matières premières, entreprises et pôles scientifiques.

L'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) émerge comme un paradigme nécessaire, qui intègre l'économie circulaire et le modèle "produit en tant que service", tout en transcendant leurs limites par une approche fondée sur la coopération multi-niveaux, la co-construction et une gouvernance partagée.

En privilégiant la performance d'usage co-construite à la vente de biens ou de services normalisés (location ou vente d'usage), l'EFC ouvre la possibilité d'un développement économique déconnecté du volume matériel. Ce faisant, l'EFC permet de consolider les démarches d'économies circulaires en intégrant les enjeux environnementaux et humains aux enjeux économiques.

En intégrant l'économie circulaire et la fonctionnalité dans un cadre coopératif, l'EFC crée un environnement propice au partage des connaissances et à l'innovation entre les acteurs. En promouvant la coopération à tous les niveaux, une consommation de ressources plus judicieuse et un modèle économique plus

coopératif et durable l'EFC contribue à construire des économies circulaires robustes et résilientes, répondant aux défis environnementaux et sociaux de manière intégrée et durable à l'échelle des écosystèmes régionaux et transfrontaliers.

C.2.2 Comment le projet aborde-t-il les défis et/ou opportunités communs identifiés et qu'est-ce qui est nouveau dans l'approche adoptée par le projet ?

Veuillez décrire les nouvelles solutions qui seront développées pendant le projet et/ou les solutions existantes qui seront adoptées et mises en œuvre pendant la durée du projet. Décrivez également en quoi l'approche va au-delà des pratiques existantes dans le secteur/espace du Programme/pays participants.

L'économie fonctionnelle et coopérative (FCE) constitue une réponse stratégique aux limites de l'économie circulaire traditionnelle, permettant de concrétiser l'objectif spécifique du programme. En favorisant une orientation vers la valorisation de la performance d'usage co-construite des biens et des services, l'EFC renforce les principes de l'économie circulaire. Elle encourage un système économique où le développement des ressources immatérielles est stratégique, permettant d'éviter une surproduction matérielle. Ainsi elle favorise la recyclabilité, le réemploi et l'allongement de la durée de vie des matières déjà en circulation.

La coopération, élément clé de l'EFC, stimule une interaction constructive entre tous les participants du système économique. Ainsi, l'EFC facilite une synergie entre divers secteurs et niveaux de gouvernance, créant un environnement propice au partage de connaissances et à l'innovation. L'approche permet d'adresser de manière coopérative les défis environnementaux et de répondre aux besoins sociaux, contribuant à des économies circulaires robustes et durables.

Par son adoption de l'EFC, CO-EFFECT dépasse la simple application des principes de circularité pour établir un modèle enrichi intégrant pleinement la coopération et l'innovation servicielle à travers différents secteurs. Cette approche écosystémique favorise ainsi la création de solutions durables qui bénéficient à l'ensemble des acteurs impliqués.

Elle illustre comment la transition vers des pratiques économiques circulaires peut être réalisée à travers une coopération multisectorielle, établissant un nouveau paradigme pour les économies régionales et transfrontalières dans leur quête de durabilité et de résilience.

Les Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) ancrés dans l'EFC, représentent des cadres de coopération où différents acteurs d'un territoire (entreprises, collectivités, institutions éducatives, associations, etc.) unissent leurs forces pour co-développer des solutions économiques durables, résilientes et inclusives. L'idée est de s'éloigner d'une approche individuelle et compétitive vers une

dynamique collective et coopérative à l'échelle d'un bassin de vie. L'ECT se formalise afin de porter ensemble une solution intégrée, en reconnaissant que les défis contemporains (écologiques, sociaux, économiques) nécessitent une réponse intégrée et territorialisée. Cette réponse s'organise autour des grandes fonctions de vie : alimentation, énergie, culture, éducation, mobilité, énergie..

Les piliers de l'ECT sont:

Portage collectif : Les projets d'ECT sont conçus et développés de manière coopérative, impliquant une diversité d'acteurs territoriaux qui partagent la responsabilité et les bénéfices du projet. La coopération dans l'ECT est centrale car un seul acteur ne peut atteindre seul les défis auquel est confronté le territoire et ses citoyens autour des enjeux sociaux et écologiques. L'écosystème se développe grâce à une gouvernance de projet portée sur une organisation réflexive, c'est-à-dire permettant d'apprendre avec l'expérience de la réalité des actions sur le terrain.

Ancrage territorial : Les initiatives d'ECT sont profondément situées dans une histoire locale et enracinées dans leur contexte, tirant parti des spécificités et des ressources matérielles et immatérielles du territoire pour créer une valeur ajoutée territoriale.

Résilience : La finalité des ECT est de renforcer la capacité du territoire à faire face aux changements et aux crises, en favorisant des modèles économiques capables de s'adapter et de perdurer. Cette résilience découle du renforcement des liens au sein de l'écosystème territorialisé, grâce à la coopération et à une gouvernance à l'échelle de l'ECT. Cela renforce les ressources immatérielles du territoire : la confiance entre les acteurs, la pertinence des organisations et des solutions, ainsi que les compétences collectives.

Modèle de financement hybride : Les ECT visent également la mise en place de modèles de financement innovants qui combinent des éléments de l'économie traditionnelle, sociale et solidaire, permettant ainsi une diversification des sources de revenus et des formes de valeur créées. Les acteurs de l'ECT repensent ensemble les modes de financement et la répartition des revenus générés y compris dans une démarche de développement des ressources matérielles et immatérielles et de co-construction d'un patrimoine commun.

Cette approche est innovante pour la zone de coopération, notamment en raison de son caractère transfrontalier, mais son efficacité a déjà été mise en évidence dans d'autres pays. En France, le dispositif Coop'Ter accompagne 23 territoires sur l'EFC. Plusieurs centaines d'entreprises sont soutenues depuis 2012, regroupées en 14 clubs territoriaux en France, au Brésil et au Canada (Québec), participant annuellement au séminaire de l'IEEFC. La démarche inclut aussi 12 grands groupes comme Engie, Carrefour et Suez.

C.2.3 Pourquoi une coopération transfrontalière/transnationale/interrégionale est-elle nécessaire pour atteindre les objectifs et le résultat du projet's ?

Veillez expliquer pourquoi les objectifs du projet ne peuvent pas être atteints efficacement en agissant uniquement au niveau national/régional/local. et/ou décrivez les avantages que les partenaires du projet /groupes cibles/domaine du projet/domaine du Programme tirent de l'adoption d'une approche transnationale.

La coopération est cruciale pour la mise en œuvre du projet, qui s'appuie sur l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC), afin de répondre efficacement aux objectifs spécifiques du programme et de surmonter les défis inhérents à l'économie circulaire traditionnelle. Cette nécessité découle principalement des activités planifiées et de leur portée, qui exigent une intégration et un

partenariat étendu au-delà des frontières nationales pour mutualiser et développer des ressources et maximiser les impacts environnementaux, sociaux et économiques.

D'abord, la création d'une carte écosystémique interactive à l'échelle transfrontalière permettra d'identifier et de connecter des acteurs divers tels que les entreprises, les institutions publiques, les universités et les associations. Cette cartographie facilitera l'évaluation des activités, des problématiques communes et surtout des nouvelles opportunités économiques favorisant ainsi le développement de coopérations fructueuses entre les régions. En intégrant des données de plusieurs territoires, il sera possible de mieux comprendre et développer les compétences spécifiques et les ressources disponibles, pour instaurer des Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) efficaces.

Définir conjointement une stratégie au niveau transfrontalier permet de coordonner les efforts et de s'assurer que les ECT évoluent de manière cohérente et durable avec les principes de l'EFC, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux défis écologiques et économiques spécifiques de chaque territoire tout en bénéficiant de l'expérience et des ressources partagées.

Aujourd'hui l'EFC est mise au travail à l'échelle locale, régionale ou nationale principalement en France. Le projet CREPE EFC (ERASMUS + 2016) a permis une première sensibilisation et confrontation à d'autres contextes européens. Le projet CO-EFFECT offre une occasion de mettre au travail une échelle transfrontalière qui fait aujourd'hui défaut.

L'innovation servicielle développées dans les ECT nécessite la mise en place dans la durée de retours d'expérience (REX) réguliers entre les différents porteurs de projets des expérimentations. Ces REX permettent d'exposer à des pairs les avancées, les limites auxquelles chaque projet fait face afin de trouver ensemble des solutions pour avancer et dépasser les problématiques exposées. Ces REX permettent aussi de repérer des questions de recherche, inhérentes aux retours terrains auxquels les scientifiques n'ont pas toujours accès.

Partager ces REX dans le cadre d'une coopération transfrontalière est une chance de poser des "balises communes" dans le cadre de l'innovation, éprouvées dans des territoires très différents avec une culture économique, des politiques publiques et un rapport au développement des ressources différents. Autrement dit, c'est également la possibilité pour les chercheurs de faire remonter des questions de recherche commune à l'échelle transfrontalière du programme Marittimo.

L'activation des ECT dans différents territoires par des actions coordonnées garantit que les initiatives locales puissent bénéficier de l'appui et des ressources d'un réseau plus large. La coopération enrichit ce processus en facilitant une synergie entre différents secteurs transfrontaliers, permettant ainsi le partage des connaissances et des innovations. Cette dynamique de coopération étendue est cruciale non seulement pour adresser les défis environnementaux mais également pour répondre aux besoins sociaux complexes qui transcendent les frontières locales, contribuant ainsi à des économies robustes et durables à l'échelle régionale.

En intégrant l'EFC dans un cadre transfrontalier, les territoires insulaires pourront développer des écosystèmes coopératifs territorialisés (ECT) qui répondent efficacement aux défis locaux et renforçant leur résilience face aux crises environnementales et économiques, grâce à des modèles économiques durables adaptés à leurs spécificités.

Les innovations nécessaires pour transformer les modèles économiques vers plus de circularité ne peuvent pas être réduites à un seul territoire en raison de la connectivité des marchés et des chaînes d'approvisionnement. La coopération transfrontalière facilite l'échange d'innovations et de meilleures pratiques qui peuvent être adaptées et adoptées plus largement.

Le cadre transfrontalier est donc essentiel pour soutenir une nouvelle vision de l'économie circulaire

qui non seulement favorise le réemploi, la réparation et le partage des ressources, mais également optimise l'efficacité des ressources utilisées à travers des services intégrés et co-construits, et ce en articulant les échelles locales, régionales et transfrontalières. La coopération est fondamentale pour permettre l'émergence de modèles économiques hybrides qui tirent parti des spécificités locales tout en intégrant les innovations et les meilleures pratiques développées à l'échelle transfrontalière.

C.2.4 Qui bénéficiera des réalisations de votre projet ?

Dans la première colonne de chaque ligne, veuillez sélectionner l'un des groupes cibles prédéfinis dans la liste déroulante. Dans la deuxième colonne, expliquez plus en détail qui bénéficiera exactement de votre projet. Par exemple, si vous choisissez la catégorie éducation, vous devez expliquer quelles écoles ou groupes d'écoles spécifiques et dans quel territoire.

Groupe cible	Spécification
PME	Micro, petites et moyennes entreprises des filières bleues et vertes de la zone de coopération transfrontalière qui souhaitent aller au-delà des principes de l'économie circulaire basés essentiellement sur le recyclage et la réutilisation des matières, pour connaître et adopter les principes de l'EFC qui se fonde sur l'économie servicielle (priorité aux relations et aux effets utiles de la performance d'usage sur la vente ou la location de biens). Dans ce contexte, l'entreprise grâce aux principes de l'EFC pourra évoluer vers une utilisation de ressources plus judicieuse et un modèle économique plus coopératif et durable.
Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Les chercheurs et les enseignants des instituts et des centres de recherche ayant une expertise dans les processus de transition vers l'EFC bénéficieront d'une implication directe dans les activités d'accompagnement des ECT à 3 niveaux : diffusion et appropriation des principes de l'EFC au sein de la communauté scientifique, à l'aide de publications ou de la participation à des colloques internationaux; identification des ruptures épistémologiques et conceptuelles de l'EFC dans les différentes cas d'études et évaluation par la recherche : qualifier les singularités et repérer les régularités. L'ensemble des éléments permettra de mettre en œuvre activement des voies de transfert et d'amélioration des connaissances scientifiques sur l'EFC avec l'appui de l'expérimentation terrain dans les 5 territoires. Enfin, le projet CO-EFFECT offre une occasion d'enrichir les enseignements sur les modèles économiques en offrant des cas d'études concernant le référentiel de l'EFC dans la zone transfrontalière.
Organisation de soutien aux entreprises	Les experts des processus de transition vers la circularité des CCI ainsi que d'autres organismes publics et privé, bénéficieront d'une implication directe dans les activités d'accompagnement des ECT qui portera une montée en compétence au sujet de l'ECT au contact avec le comité scientifique d'un côté et l'expérimentation terrain de l'autre. L'implémentation des activités permettront aux experts métiers en économie circulaire d'appréhender les principes et les modèles d'accompagnements des ECT et de les mobiliser à leur tour.

Groupe cible	Spécification
Entreprise, sauf PME	Les entreprises de toute taille pourront intégrer les ECT et bénéficier de l'accompagnement vers l'EFC avec des retombées sur leur modèle économique à 2 niveaux : l'impulsion vers une économie servicielle et une coopération accrue avec les autres parties prenantes dans le but collectif d'optimiser l'utilisation de la matière, découpler la production de valeur des volumes de matière et réduire la production de déchets.
Autorité publique locale	Les représentants des institutions locales responsables et/ou compétentes pour le développement économique durable des territoires concernés participeront au projet d'ECT ce qui leur permettra une montée en compétence au sujet de l'EFC et la possibilité de s'approprier les principes de l'EFC et de définir des modalités de soutien pertinentes dans le cadre de politiques publiques innovantes.
Groupes d'intérêt, y compris les ONG	Les représentants des institutions locales responsables et/ou compétentes pour le développement économique durable des territoires concernés participeront au projet d'ECT ce qui leur permettra une montée en compétence au sujet de l'EFC et la possibilité de s'approprier les principes de l'EFC et de définir des modalités de soutien pertinentes dans le cadre de politiques publiques innovantes.
Grand public	Conformément aux priorités de l'UE, ce groupe cible est prioritaire car c'est précisément sur les personnes que doivent retomber les bénéfices directs des politiques et projets soutenus par l'UE. Dans l'EFC, il y a une attention particulière aux bénéficiaires professionnels comme aux citoyens. Cela se traduit par une implication des citoyens "situés et engagés" dans les ECT. Nous appelons citoyens situés et engagés, les personnes faisant l'expérience de l'activité servicielle et participant de facto à l'expérimentation. Dans la perspective de l'EFC, les ECT visent à prendre en charge des activités nécessaires à tout un chacun (mobilité, culture, éducation, alimentation, énergie...). Ces "grandes fonctionnalités de la vie" intéressent en tout premier lieu les citoyens des territoires d'expérimentation.
Autorité publique régionale	Les représentants des institutions régionales responsables et/ou compétentes pour le développement économique durable des territoires concernés participeront au projet d'ECT ce qui leur permettra une montée en compétence au sujet de l'EFC et la possibilité de s'approprier les principes de l'EFC et de définir des modalités de soutien pertinentes dans le cadre de politiques publiques innovantes.

C.2.5 Comment le projet contribue-t-il à des stratégies et politiques plus larges ?

Veuillez indiquer à quelles stratégies et politiques votre projet contribuera. Décrivez ensuite de quelle manière vous y contribuerez.

Stratégie	Contribution
-----------	--------------

Stratégie	Contribution
Initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale	CO-EFFECT s'aligne sur les priorités de l'initiative WestMed dans l'objectif commun de promouvoir une croissance durable et responsable de la blue economy dans la région de la Méditerranée occidentale. CO-EFFECT notamment par le biais de la divulgation des principes de l'EFC permet l'innovation servicielle et donc la création de valeur en prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux, comme la sobriété matérielle ou la qualité de vie. En juin 2023, les représentants des 10 pays WestMED se sont réunis afin de réévaluer et d'actualiser les priorités énoncées dans le Cadre d'action WestMed. Les pays ont rationalisé les priorités pour se concentrer sur certaines actions prioritaires. Le projet CO-EFFECT contribue à son niveau à atteindre plusieurs de ces objectifs prioritaires, notamment : Favoriser la production et la consommation durables, en particulier en soutenant la transition du transport maritime, de la navigation verte et des ports vers la neutralité carbone et l'absence d'émissions, et les ports comme plaques tournantes de l'énergie, une aquaculture et une pêche innovantes et réparatrices et l'écotourisme littoral et maritime Préserver les écosystèmes et la biodiversité Promouvoir une croissance bleue et durable des emplois De plus, le projet CO-EFFECT contribue directement à l'Objectif 2 "Une économie bleue intelligente et résiliente", avec une référence particulière aux Priorités 2.1 "Recherche stratégique et innovation" et 2.4 "Production et consommation durables" car il soutient la transition écologique (de manière circulaire - P. 2.4) de la filière bleue, en favorisant l'introduction d'éco-innovations (P. 2.1 et 2.4) co-conçues et co-implémentées avec les acteurs de la quintuple hélice (P2.1).

Stratégie	Contribution
Autres	Le projet contribue directement à la Priorité 2 du programme Interreg EuroMed – Une Méditerranée plus verte. Plusieurs projets financés par le programme Interreg EuroMed présentent des synergies avec CO-EFFECT. D’abord CircleMed dont la CCI VAR est partenaire et qui vise à accompagner les entreprises, la société civile et les administrations publiques dans une transformation circulaire et vertueuse en mettant à disposition des outils numériques innovants. “CircularMED” : qui vise à promouvoir la transition vers une économie circulaire dans la région méditerranéenne. Il explore des solutions pour réduire les déchets, améliorer l’utilisation des ressources et encourager l’innovation durable. “MedGreen” se concentre sur la gestion durable de l’eau et la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l’environnement. Il cherche à réduire l’empreinte hydrique et à favoriser l’adoption de technologies économes en ressources. “BlueTourMed” qui encourage un tourisme durable dans les zones côtières méditerranéennes. Il explore des approches circulaires pour la gestion des déchets touristiques, la préservation des écosystèmes marins et la sensibilisation des voyageurs. “EcoCrafts” soutient les artisans locaux en promouvant des pratiques artisanales durables. Il explore des méthodes de production respectueuses de l’environnement et encourage la valorisation des matériaux recyclés. “MedFoodWaste” se concentre sur la réduction du gaspillage alimentaire dans la région méditerranéenne. Il explore des solutions pour une chaîne d’approvisionnement alimentaire plus efficace et la valorisation des sous-produits alimentaires. Ces projets s’alignent avec les principes de l’EFC, qui encouragent la création de la valeur en se concentrant sur les services, plutôt que sur la consommation de biens matériels, une gestion responsable des ressources et une meilleure maîtrise du cycle de vie des biens matériels.

Stratégie	Contribution
Autres	CO-EFFECT contribue directement à la Priorité 2 du Programme Interreg NEXTMed "Une Méditerranée plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone". Cette priorité vise à soutenir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources, ce qui est en parfaite harmonie avec les principes de l'EFC qui promeut l'utilisation optimale des services et des ressources pour réduire l'impact environnemental. En particulier, le projet CO-EFFECT peut s'aligner sur l'objectif spécifique de cette priorité qui est de promouvoir une transition plus verte et sobre en carbone vers une économie nette zéro carbone et une Méditerranée résiliente avec l'accompagnement des écosystèmes territoriaux vers l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion durable de l'eau, et la promotion de l'innovation dans le domaine de l'économie circulaire. Des pistes de collaboration et de capitalisation sur certains point spécifiques ont d'ores et déjà été identifiés avec plusieurs projets financés par le précédent programme IEV CTF MED 2014-2020 : GREENCYCLE : Ce projet visait à promouvoir l'adoption de stratégies d'économie circulaire dans les territoires, en fournissant des exemples concrets d'actions possibles et en listant les défis qui pourraient se présenter. Circular Invest : ce projet offrait une assistance gratuite au développement de projets pour soutenir la mise en œuvre de projets d'économie circulaire dans les villes et régions partenaires. DEFINITE-CCRI : Semblable à Circular Invest, DEFINITE-CCRI proposait une aide aux porteurs de projets d'économie circulaire, avec un accent sur les collectivités locales. HELIOS : "enHancing thE social Inclusion Of nets" - un projet axé sur l'inclusion sociale à travers le développement durable.

Stratégie	Contribution
Autres	En ce qui concerne l'Agenda 2030, le projet CO-EFFECT contribue directement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) liés à la consommation et la production responsables, l'action climatique, et la vie terrestre, notamment : ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un emploi plein et productif et un travail décent pour tous. L'EFC peut contribuer à cet objectif en créant des emplois durables et en favorisant des modèles économiques inclusifs. ODD 9 : Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation. L'EFC soutient cet objectif en encourageant les entreprises à innover dans leurs modèles de services. ODD 12 : Assurer des modes de consommation et de production durables. Cet objectif est au cœur de l'EFC, qui vise à réduire la consommation de ressources naturelles et à optimiser l'utilisation des biens et services. ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. L'EFC, en promouvant une utilisation plus efficace des ressources, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à la perte de biodiversité. L'EFC encourage les pratiques qui respectent la biodiversité et les écosystèmes.

Stratégie	Contribution
Autres	En ce qui concerne de la politique de cohésion 2021 – 2027 sur le territoire français et italien, le projet CO-EFFECT contribuera à la mise en œuvre des cinq objectifs stratégiques, dans le détail : Europe plus intelligente : L'EFC favorise l'innovation en encourageant le développement de nouvelles technologies et de processus pour maximiser l'usage des biens. Elle stimule également la recherche dans des domaines tels que l'écoconception et l'économie collaborative. Europe plus verte : En limitant la consommation de ressources et en favorisant leur réutilisation, l'EFC contribue à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique. Elle encourage également l'utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés. Europe plus connectée : L'EFC favorise la connectivité en encourageant la mutualisation des ressources et des services entre les acteurs économiques sur un territoire. Europe plus sociale : L'EFC prône la création d'emplois durables et l'inclusion sociale Europe plus proche des citoyens : L'EFC implique les citoyens dans la transition vers un modèle économique plus durable. Elle encourage les pratiques de consommation responsable et offre aux citoyens la possibilité de participer activement à la démarche dans le cadre de leur travail, de leur loisir ou encore de leur éducation...
Autres	Le projet contribue directement à la stratégie européenne pour les PME en se référant particulièrement aux piliers "renforcer les capacités et soutenir la transition vers la durabilité et la numérisation" et "améliorer l'accès au financement". En effet, CO-EFFECT avec le soutien aux écosystèmes territoriaux aux principes de l'EFC favorise l'implémentation des pratiques commerciales durables et innovantes, confirmant le rôle stratégique de PME dans la conduite de la transition écologique de l'ensemble du tissu économique européen, puisqu'elles en représentent plus de 90 %. En outre, grâce à la structuration de nouveaux services au sein des écosystèmes, les acteurs impliqués pourront saisir les opportunités de financement connexes fournies par les programmes européens, nationaux et régionaux.
Autres	Le projet soutient la réalisation des objectifs du Green Deal européen à travers l'implémentation d'initiatives cohérentes avec la priorité de la transition verte et de la neutralité climatique d'ici 2050. Plus précisément, la contribution se fera dans le cadre du Plan d'action pour l'économie circulaire, dans lequel cette dernière est identifiée comme un levier pour stimuler l'innovation et la compétitivité. En effet, pivotant sur cette approche, le CO-EFFECT promeut la croissance durable des écosystèmes territoriaux transfrontaliers et la coopération entre les parties prenantes.

Stratégie	Contribution
Autres	Le projet est conforme aux stratégies régionales pour le développement durable des régions transfrontalières. Dans le détail : La stratégie régionale de développement durable de la Région Sud, également connue sous le nom de “Gardons une COP d’avance”, est principalement définie par le Schéma Régional d’Aménagement de Développement Durable et d’Égalité des Territoires (SRADDET) avec 3 trois grandes lignes directrices : Renforcer et pérenniser l’attractivité du territoire régional en mettant en œuvre une politique ambitieuse de développement économique durable, d’innovation et d’internationalisation. Maîtriser l’utilisation d’espaces, renforcer les centralités et leur mise en réseau pour reconsidérer les modes d’urbanisation et améliorer l’offre de mobilité Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants La stratégie régionale de développement durable en Corse est principalement définie par le Plan d’Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDuC) qui prévoit : - Des objectifs en matière de préservation de l’environnement de l’île. - Des objectifs de développement économique, social, culturel et touristique inclusif et durable - Des orientations fondamentales en matière de protection du territoire et de mise en valeur du patrimoine culturel et immatériel - Développement agricole, rural et forestier - les principes pour l’implantation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements. La Collectivité de Corse intègre progressivement les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies dans le cadre du programme de L’Agenda 2030 pour le développement durable.

Stratégie	Contribution
Autres	Les régions italiennes Sardaigne, Ligurie et Toscane ont également approuvé leur stratégie régionale de développement durable sur la base l'Agenda 2030 en visant à intégrer les principes clés de protection de l'environnement, croissance personnelle et collective durable, d'inclusion sociale et d'accès aux soins pour tous. Spécifiquement, le projet CO-EFFECT contribuera à : Réduction de la consommation des ressources : en promouvant une économie servicielle centrée sur la performance d'usage, et en dissociant la valeur créée par l'usage à la création du bien qui entraîne l'utilisation d'énergie et de matières premières. Promotion de l'innovation : en encourageant l'innovation en incitant les entreprises à repenser leurs processus de production et de consommation avec la création de nouvelles technologies et méthodes de travail plus durables. Création ou renforcement d'emplois locaux : Les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'EFC sont générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables. Amélioration de la gestion des déchets : par la prévention, la gestion et le recyclage des déchets, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique. Renforcement de la résilience locale : En ayant recours à des ressources locales et en favorisant de nouveaux modèles économiques, le projet CO-EFFECT souhaite renforcer la résilience des territoires face aux défis environnementaux et économiques.
Autres	Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire(2020) Le projet contribue directement au "Nouveau plan d'action pour une économie circulaire (2020)", en particulier en soutenant les modèles fondés sur les produits en tant que services. En intégrant l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC), le projet promeut des solutions où la performance d'usage prime sur la simple possession des biens, alignant ainsi avec les objectifs du plan d'action. Cela permettra d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois innovants et de mettre à niveau les connaissances et les compétences professionnelles. En favorisant la coopération multi-niveaux et la co-construction, le projet stimule l'innovation et l'efficacité des ressources, renforçant ainsi la résilience et la durabilité des économies régionales.

C.2.6 Quelles synergies avec les projets ou initiatives passés ou actuels de l'UE et d'autres projets ou initiatives le projet utilisera-t-il ?

Projet ou initiative	Synergie
Politique de cohésion 2021-2027	La transition vers une économie verte et numérique est une priorité de la politique de cohésion pour la période 2021-2027 qui réponde aux 2 piliers : I. Une Europe plus intelligente (par l'innovation, la numérisation, la transformation économique et le soutien aux petites et moyennes entreprises). II. Une Europe plus verte et à faible émission de carbone (en mettant en œuvre l'accord de Paris et en investissant dans la transition énergétique, les sources d'énergie renouvelables et la lutte contre le changement climatique). Plus de 100 milliards d'euros sont alloués aux programmes soutenant l'action environnementale. L'EFC, axée sur l'efficacité et la durabilité, s'inscrit dans cette évolution vers une plus grande coopération et innovation des territoires européens. Elle trouve sa place également au sein du dernier pilier : V. Une Europe plus proche de ses citoyens (soutenir les stratégies de développement à l'échelle locale et le développement urbain durable dans toute l'UE). Dans ce cadre, l'EFC cherche à renouveler la vie démocratique en mobilisant la société civile et économique (entreprises, collectivités, structures de l'ESS, collectifs de citoyens) et en créant de nouveaux espaces de délibération et d'idées.
Green deal européen	Le Green Deal est une initiative de l'Union européenne visant à réduire l'impact climatique et à promouvoir la transition écologique. L'objectif ultime du Green Deal est d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 avec notamment la réduction d'au moins 55 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Pour y parvenir, il vise à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne et compétitive qui favorise la croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources naturelles. En détail, l'EFC fait partie des 35 actions qui sont mentionnées dans le plan d'action de l'Economie Circulaire, qui conjointement aux nouveaux critères permettant de déterminer si une activité économique donnée apporte une "contribution substantielle à la transition vers une économie circulaire" (EU taxonomie), font que l'EFC devienne le mécanisme permettant de réaliser l'économie circulaire sur les territoires et d'accéder aux financements EU.

Projet ou initiative	Synergie
L'Institut européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (IEEFC)	Créé en 2014, l'Institut européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (IEEFC) a pour objectif la constitution et le développement d'une communauté de pensée et d'action d'acteurs engagés dans la transition écologique, économique et citoyenne (élus et collectivités territoriales, entreprises et dirigeants, accompagnateurs...) au niveau européen (et aujourd'hui élargie à l'international) Initiée par le Laboratoire ATEMIS, cette démarche progressive d'élaboration du référentiel de l'EFC est aujourd'hui partagée par une communauté de pensée et d'action composée de dirigeants, d'accompagnateurs, de chercheurs et d'institutions académiques au niveau européen. L'existence de ce réseau et la participation d'Atemis dans le projet CO-EFFECT est un atout majeur qui permet de garantir une portée internationale et une qualité d'intervention hors paires. Le projet Co-EFFECT pourra s'appuyer sur le réseau européen IE-EFC à plusieurs niveaux : - Sourcing des connaissances, des logiques d'intervention et du matériel pédagogique, - Retour d'expériences pour l'animation des écosystèmes territoriaux, - Communication et diffusion des résultats du projet CO-EFFECT au-delà des frontières du Marittimo, - Cartographie et mise en relation des ECT au niveau européen voir à l'international (Brésil et Canada notamment)

Projet ou initiative	Synergie
Programme COOP'TER	Territoires de Services et de Coopérations (COOP'TER) est un programme d'intervention-recherche en faveur de la transition économique, sociale et écologique des entreprises et des territoires. Ce programme est mené en coopération par l'ADEME et le laboratoire ATEMIS. Le dispositif Coop'Ter accompagne actuellement 23 territoires, avec 20 d'entre eux en phase de développement avancée. Il vise à la formation d'accompagnateurs de territoires en transition à partir du référentiel EFC ; à la mise en relation des acteurs pour initier les accompagnements ; à l'accompagnement de projets territoriaux vers des écosystèmes coopératifs territorialisés ; à poursuivre les travaux de recherche sur le développement durable des territoires. Des synergies évidentes sont identifiées avec CO-EFFECT notamment dans la logique d'intervention auprès des écosystèmes territoriaux de référence et les modalités pratiques de coopération entre les parties prenantes. Le projet CO-EFFECT s'appuiera particulièrement sur les travaux déjà réalisés par le laboratoire Atémis et l'ADEME dans le cadre du programme Coop'Ter. Les pilotes de ce dernier seront amenés à intervenir dans le projet CO-EFFECT dans l'intervention et également dans la dimension recherche du projet. CO-EFFECT s'inscrit dans la continuité du programme Coop'Ter, les synergies seront donc très favorisées tout au long du projet.

Projet ou initiative	Synergie
Dispositifs régionaux	Le Conseil régional Provence Alpes-Côte-d'Azur met à disposition des entreprises un portail des aides et appels à projets destinés à la transition écologique des entreprises et des territoires: https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets Plusieurs synergies sont identifiées avec CO-EFFECT: CEDRE soutient les entreprises en développement qui s'engagent dans la transition écologique et la responsabilité sociale et environnementale (RSE). Les intervenants du laboratoire Atémis font partie de la communauté CEDRE. TRAJ'EC 2020 - dispositif d'accélération des trajectoires d'entreprises vers l'économie circulaire avec notamment un accompagnement approfondi à l'économie de la fonctionnalité, mesure d'impact et externalités, stratégie de marché, levée de fonds et partenariat. Le réseau PRECI de la Région SUD, le portail de l'économie circulaire en région sud dans lequel le laboratoire Atémis est engagé. Label ECODEFI : Ce dispositif permet aux entreprises artisanales et commerciales de bénéficier d'un label reposant sur la réalisation d'écodéfis sur les thématiques de la gestion des déchets, de la consommation énergétique AAP Entrepreneurat performant et responsable – accompagner les premiers pas des entreprises dans la transition écologique Eau, Energie, Environnement - 3E Le Parcours SUD Industrie 4.0 a également pour vocation d'accompagner les entreprises dans une transition écologique et énergétique. https://www.parcours-sud-industrie.com/ La CCI DU VAR accompagne ses entreprises et territoires sur l'ensemble des dispositifs régionaux. Ses experts sont donc formés aux méthodologies et ont accès au contenu pédagogique qui pourront être utilisés dans le cadre de Co-EFFECT.
Cross Alpméd Green Deal – SMP/ COSME 2021-2027	La CCI Var est le chef de file de Cross Alp-Med Green Deal, un projet SMP qui vise à concilier relance économique et transition écologique, en accompagnant les entreprises et notamment les TPE de 2 territoires pilotes (Commune de Genès et Communautés de Communes Cœur du Var) à s'adapter aux nouvelles mesures environnementales. Les partenaires du projet qui s'est conclu en avril 2024 ont sensibilisé et accompagné près de 200 entreprises en se concentrant sur quelques axes stratégiques : l'économie circulaire, la mobilité verte, la consommation d'énergie, les déchets afin de mettre en œuvre le Green Deal européen au niveau local et régional, tant dans le Var en France que dans la région de Gênes en Italie. A ce titre, la CCI DU VAR a d'ores et déjà identifié de nombreux acteurs pertinents pour créer l'écosystème territorial de référence.

Projet ou initiative	Synergie
OPEN CIRCULAR - Interreg Italie - France Maritime 2021 -2027	Le projet OPEN CIRCULAR, piloté par la CCI du Var et 7 partenaires, vise à stimuler la compétitivité des PME dans la région transfrontalière en encourageant l'innovation collaborative. En s'inspirant des résultats d'ECO-CIRCUS (2014-2020), le projet se concentre sur l'utilisation de Living Labs pour concevoir et tester de nouveaux modèles économiques centrées sur l'économie circulaire. La démarche repose sur la co-conception et le co-développement de l'innovation ouverte pour favoriser l'émergence et l'adoption d'innovations à différents niveaux (d'organisation, de marketing, de process ou de produit), avec l'objectif de convertir les défis environnementaux en opportunités de marché pour les PME de la région. Des livings labs spécifiques pourront être destinés au thème de l'EFC et de principes collaboratifs de co-conception et de co-développement pourront être importés dans les pratiques des ECT en créant des passerelles évidentes entre les 2 projets complémentaires.
Circle-Med Interreg EuroMed 2021- 2027	La CCI du VAR est partenaire du projet CircleMED (programme Interreg EuroMed) visant à favoriser la transition vers l'économie circulaire dans la région méditerranéenne. Le projet se concentre sur le renforcement des capacités de redéveloppement, de réparation, de réutilisation et de recyclage au sein des PME. Le projet inclut la mise en place d'outils d'évaluation circulaire spécifiques aux besoins des PME, le développement d'un réseau de hubs circulaires à l'échelle transnationale, et l'élaboration de stratégies pour assurer l'application et la transférabilité des méthodes à travers la Méditerranée. En particulier, la CCI DU VAR est responsable du WP2 qui vise à définir les modalités d'accompagnement pour les TPE/PME et l'identification ou le développement d'une plateforme qui permette l'auto-diag de la circularité de l'entreprise avec l'accès à du contenu informatif pour augmenter son niveau. La CCI DU VAR veillera à intégrer sur la plateforme et lors des activités du projet également les principes de l'EFC et les modalités expérimentales d'accompagnement des ECT.
URBAN open innovation HUB (URBAN-HUB) - candidature à Interreg Italie - France Maritime 2021 -2027	Le projet adoptera l'approche de l'Open Innovation au sein de laboratoires urbains afin de développer des solutions innovantes pour soutenir la compétitivité des systèmes urbains transfrontaliers. L'objectif d'URBAN-HUB est de co-concevoir des solutions innovantes pour répondre aux besoins des entreprises dans les filières transfrontalières et des territoires sur lesquels elles opèrent, avec un accent particulier sur les contextes urbains en difficulté économique, sociale ou environnementale. Le projet sera soumis sur le deuxième appel Interreg Marittimo. Des potentialités de collaboration sont identifiées avec CO-EFFECT notamment dans l'identification des écosystèmes territoriales de référence ou agir en priorité de part une situation de crise préexistante. De son côté, Urban Hub pourra accueillir des modèles d'accompagnements propres aux principes de l'ECT et divulguer la pratique dans ses activités.

Projet ou initiative	Synergie
ECO-CIRCUS Interreg Italie - France Maritime 2014 -2020	La CCI DU VAR a participé au projet Interreg Marittimo Eco-Circus - économie circulaire pour les startups - financé sur la précédente programmation et piloté par la CCI de Cagliari. Le projet visait à repenser les processus de production, recycler davantage les matériaux et favoriser le développement de nouveaux modèles d'entreprise efficaces et durables spécifiques pour les entreprises de moins de 3 ans. Les entreprises des filières bleue et verte sélectionnées au dispositif ont participé à un système de pré/post incubation innovant, visant à renforcer les connaissances entrepreneuriales sur les opportunités de l'économie circulaire, afin de définir des nouveaux modèles d'entreprise, plus durables, plus résilients et plus compétitifs. Le projet CO-EFFECT intégrera les modalités d'accompagnement spécifiques aux starts-up dans les accompagnements des ECT là où il y avait une ou des entreprises participantes de moins de 3 ans.
IMPATTI-NO Interreg Italie - France Maritime 2014 -2020	Le projet IMPATTI-NO - Installations portuaires pour la gestion des ports et des déchets transfrontaliers - vise à renforcer la protection des eaux marines, principalement dans les ports et à proximité des côtes en réduisant les déchets des navires et de ceux générés par les activités humaines implantées dans les ports. Ses objectifs : -Développer de nouvelles opportunités économiques issues du traitement des déchets et des eaux usées en suivant l'approche de l'économie circulaire et des synergies inter-entreprises: les déchets de l'un peuvent devenir les ressources de l'autre. Cet aspect constitue l'élément fondamental pour que le traitement des déchets/eaux usées ne soit pas une fin en soi. - Accroître l'échange d'informations sur le thème du traitement des déchets par la création d'un réseau portuaire d'échange et de partage d'informations, de connaissances et de bonnes pratiques entre partenaires du projet - Concours d'idées innovantes en matière de réutilisation des déchets portuaires
2NE.C.E.A - Interreg Euro-MED 2021 - 2027	2NE.C.E.A. développe des solutions pour promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources des systèmes territoriaux de la zone de coopération euro-méditerranéenne. À cette fin, il mettra en œuvre le transfert de bonnes pratiques innovantes à réaliser par l'échange de connaissances et de compétences et la co-conception au sein des "NEXUS Driven Open Living Labs". Des potentialités de collaboration sont identifiées avec CO-EFFECT notamment dans les process d'accompagnement via l'innovation ouverte et la coopération.

Projet ou initiative	Synergie
Efficacité énergétique4SME - Durée de vie 2021 - 2027	Le projet vise à soutenir les entreprises dans leur transition écologique par l'analyse des meilleures pratiques mises en œuvre par les grands groupes afin de définir des recommandations rentables pour les PME ; le développement d'outils pour réaliser la transition énergétique dans les PME ; la définition d'actions d'économie d'énergie ; la réalisation d'initiatives de sensibilisation pour que les PME s'engagent dans la gestion durable de l'énergie ; le transfert de compétences, de connaissances et de capacités pour mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique au sein des PME. Des potentialités de collaboration sont identifiées avec CO-EFFECT notamment dans la définition du contenu des accompagnements et les modalités participatives des parties-prenantes.
Société de l'innovation et de la science à travers CODEsign (SISCODE) (H2020-SwafS-2017-1)	Pendant trois ans, les partenaires de SISCODE ont mené une étude à l'échelle européenne pour comparer les écosystèmes de co-crédation et comprendre leur dynamique ainsi que les résultats qu'ils génèrent. 10 laboratoires de co-crédation ont été mis en place à travers l'Europe pour soutenir cette recherche en faisant de l'expérimentation en situation réelle un aspect clé de celle-ci. Chacun de ces laboratoires a entrepris un voyage de co-crédation afin d'apporter des solutions pratiques et durables à des problèmes sociétaux locaux. Des potentialités de collaboration sont identifiées avec CO-EFFECT notamment dans la définition du contenu des accompagnements et les modalités participatives des parties-prenantes.
Le réseau européen des living lab (ENoLL)	Le Réseau européen des laboratoires vivants (ENoLL) est l'association internationale, indépendante et sans but lucratif des laboratoires vivants qui favorisent les pratiques de cocrédation et l'innovation ouverte entre les principaux acteurs de la quadruple hélice. ENoLL facilite l'échange de connaissances, les actions communes et les partenariats de projet entre ses +480 membres historiquement labellisés en Europe et dans le monde. Son objectif est de promouvoir le concept de Living Labs afin d'influencer les politiques de l'UE, d'améliorer les Living Labs et de permettre leur mise en œuvre au niveau mondial. Des potentialités de collaboration sont identifiées avec CO-EFFECT notamment dans les modalités participatives des parties-prenantes. De l'autre côté le réseau pourra s'enrichir avec les accompagnements des écosystèmes territoriaux qui prendront la forme entre autres de living labs.

C.2.7 Comment le projet utilise-t-il les connaissances disponibles ?

Décrivez les expériences/leçons apprises que le projet utilise et les autres connaissances disponibles que le projet capitalise. Le cas échéant, précisez les projets à capitaliser et les partenaires du projet impliqués.

La capitalisation des connaissances disponibles se fera à deux niveaux :

Premièrement, en s'appuyant sur l'Institut européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (IEEFC) qui a développé une communauté de pensée et d'action d'acteurs engagés dans la transition écologique, économique et citoyenne (élus et collectivités territoriales, entreprises et dirigeants, accompagnateurs, chercheurs...) dans le but de sensibiliser et diffuser le référentiel de L'EFC.

Pour cela, l'IEEFC met à la disposition des entreprises, de la communauté scientifique et des territoires plusieurs outils :

- Apport de contenus et de méthodologie,
- Transfert des connaissances et synergies de projets,
- Actions de sensibilisation(sous forme de webinaires ou d'ateliers territoriaux)
- Aide à la création de cycles d'accompagnement d'entreprises,
- Une cartographie en ligne des acteurs engagés dans la démarche

L'IEEFC anime notamment le réseau des clubs EFC, des associations locales voir régionales en charge de l'animation de communautés de pensée et d'action à l'échelle des bassins de vie. Situé dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Terres d'EFC Provence est une source de partenaires régionaux : dirigeants d'entreprises, associations et agents territoriaux.

La présence du laboratoire Atemis qui est parmi les fondateurs de l'IEEFC et qui animera le conseil scientifique composé des Université Corse et de Pise est la garantie d'une diffusion précise et d'une appropriation territoriale réussie du référentiel de l'EFC. Le référentiel permet l'utilisation d'une méthodologie d'action en s'appuyant sur des concepts opérationnels, pour accompagner les écosystèmes territoriaux à de nouvelles possibilités et répondre aux limites et impasses du modèle productiviste, industriel et financiarisé appliqué à la production de biens ou de service.

Deuxièmement, le projet CO-EFFECT capitalisera sur les projets européens auxquels les différents partenaires participent mais aussi sur les solutions développées lors du dernier Programme IFM 2014- 2020, notamment celles liées à la priorité 2.

CO-EFFECT s'appuiera sur le projet CREPE mené avec l'Italie, la France et l'Espagne pour la sensibilisation des entreprises et des territoires à l'EFC. Ce projet ERASMUS + a permis la création de supports méthodologique en français et italien, adaptés aux réalités de différents territoires. CO-EFFECT a déjà une première boîte à outils pour la sensibilisation de la démarche auprès des acteurs économiques locaux et territoriaux.

La CCI DU VAR est chef de file du projet Open Circular admis au financement lors de l'appel Marittimo précédent et qui vise à accompagner les TPE/PME de la zone transfrontalière au travers d'un process d'innovation ouverte fondée sur les livings labs. Ce processus sera utilisé également par le projet CO-EFFECT conformément au référentiel de l'EFC pour permettre aux acteurs d'un écosystème de se consolider autour d'un projet territorial commun.

En outre, le projet CircleMed du programme Interreg Euro Med actuellement en cours, où la CCI DU VAR est responsable du WP2, vise à développer un autodiagnostic numérique pour évaluer le niveau de circularité des entreprises, avec un chapitre dédié à l'EFC et des outils pragmatiques pour aider les entreprises à se familiariser avec ce concept. CO-EFFECT pourra bénéficier d'une communication croisée sur cette plateforme et vice versa.

Ensuite, la CCI VAR est chef de file du projet SMP Cross AlpMed Green Deal qui vise à décliner opérationnellement le Green Deal européen sur deux territoires pilotes du Var et de la Ligurie avec l'accompagnement de près de 200 entreprises. Cette démarche très récente lui permet d'avoir une fine connaissance du tissu économique local et des enjeux naissants des territoires en matière d'EC et EFC.

Pour finir, des nombreuses initiatives régionales viennent renforcer les activités du projet CO-EFFECT:

“COOPTER Territoires de Services et de Coopérations” porté par l'ADEME, en partenariat avec le laboratoire ATEMIS est un programme d'intervention-recherche en faveur de la transition économique, sociale et écologique des entreprises et des territoires. Il vise à la formation d'accompagnateurs de territoires en transition à partir du référentiel EFC et à poursuivre les travaux de recherche sur le développement durable des territoires.

TRAJ'EC 2020 - dispositif d'accélération des trajectoires d'entreprises vers l'économie circulaire avec notamment un accompagnement approfondi à l'EFC, mesure d'impact et externalités, stratégie de marché, levée de fonds et partenariat.

En 2024, CCI FRANCE a instauré un cycle de formation gratuit sur l' EFC, destiné aux conseillers CCI en contact avec les entreprises. Une démonstration supplémentaire de la place centrale de l'EFC dans la transition écologique de territoires et des entreprises.

C.3 Partenariat du projet

Décrivez la structure de votre partenariat et expliquez pourquoi ces partenaires sont nécessaires pour mettre en œuvre le projet et atteindre les objectifs du projet. Quelle est la contribution de chaque partenaire au projet ?

Le partenariat reflète à la fois l'approche d'étude et de recherche qui est propre à l'EFC, dont le référentiel est en constante évolution grâce aux expérimentations terrains, et la volonté de décliner opérationnellement la démarche sur les territoires en accompagnant des écosystèmes territoriaux pré-identifiés. Il inclut 3 partenaires scientifiques, et 5 partenaires "activateurs"(1 par territoire) pour la mise en place opérationnelle des ECT. Le partenariat représente également la dimension insulaire avec 2 régions et 3 partenaires.

Les partenaires ont une expérience consolidée en matière d'économie circulaire, d'accompagnements d'écosystèmes et de connaissance des acteurs clés du territoire.

ATEMIS, l'Université de Pise et l'Université de Corse constituent le comité scientifique du projet.

ATEMIS est un laboratoire d'intervention et de recherche, né en 2001 du rapprochement de chercheurs et de consultants qui intervient sur l'accompagnement individuel et collectif des entreprises et des territoires, dans la transition vers de nouveaux modèles économiques plus compatibles avec le développement durable. ATEMIS est membre fondateur de l'IE EFC, il appuie et développe le référentiel de l'EFC. Il s'agit d'un partenaire hors-zone à haute valeur ajoutée, car son implication apporte une expertise reconnue et indispensable pour la mise en œuvre des activités.

UNIFI avec son projet de recherche "Le paradigme de l'économie circulaire dans les relations entre les acteurs publics et privés" vise à établir un dialogue entre les universitaires, les entreprises et les institutions, en se concentrant sur l'économie circulaire. Le projet interdisciplinaire se caractérise également par la contribution de jeunes chercheurs et la valorisation de l'impact sur le contexte et la diffusion des résultats. Ces recherches alimenteront les analyses du Comité Scientifique.

UNI CORSE a mené de nombreuses activités scientifiques et de formation dans le domaine de la RSE et du développement durable avec la réalisation d'audit de RSE pour de grands groupes. Elle a la volonté de développer la RSE au sein des TPE en Corse avec la mise en place de conférences RSE pour sensibiliser et échanger de bonnes pratiques. Avec UNIFI elle sera le relais national du référentiel de l'EFC en lien étroit avec les partenaires opérationnels à des fins de soutien méthodologique et de recherche.

Partenaires activateurs:

CCI DU VAR : dispose d'un service dédié à l'économie circulaire qui accompagne les entreprises varoises sur la transition écologique. Elle est partenaire du Programme de Synergie Territoriale Interentreprises et propose, à travers le modèle CANVAS, un accompagnement des entreprises de toutes tailles face aux enjeux de la circularité. Enfin, elle participe au programme Traj'EC avec l'accompagnement une vingtaine d'entreprises dans le domaine de l'EFC.

CCI DE CORSE : a mis en place des outils spécifiques pour le développement des compétences entrepreneuriales et managériales, en lien avec l'école de commerce KEDGE. A travers son Département des Services aux Entreprises et sa Maison des Entreprises, elle offre une large gamme de services de conseil aux entreprises et aux territoires pour la transition écologique. L'action pilote aura comme cible spécifique l'écosystème touristique, avec comme point de départ les structures d'

hébergement (env. 50), au travers d'actions de mutualisation des flux et d'usage de services.

ANCI LIGURIA représente le système des autorités locales en Ligurie et a, parmi ses spécificités, soutenir les municipalités dans des projets locaux et régionaux de développement durable. Ex: marchés publics durables, communautés énergétiques locales, plateforme de partage des ressources matérielles et immatérielles. Dans le projet, Ils interviendront sur une zone territoriale spécifique, la vallée de Polcevera dans la province de Gênes, sur un noyau de 5 communes qui font partie du projet Central Europe "More Than a Village" et dans lesquelles il existe des initiatives de coopération public-privé et de développement local partagé (coopératives communautaires et gestion conjointe des forêts).

Confservizi CISPTEL Toscana est l'association régionale des entreprises de services publics locaux opérant en Toscane. Elle représente environ 170 entreprises qui gèrent des services publics locaux d'importance économique et sociale, tels que les services intégrés d'approvisionnement en eau, la gestion des déchets urbains, etc. Avec CO-EFFECT elle activera des interventions pour favoriser le changement de modèles de production/consommation afin d'accompagner ses adhérents à la transition écologique.

Le parc naturel régional de Porto Conte, se trouve dans une aire marine protégée (l'AMP Capo Caccia-Isola Piana) et possède une expérience pluri décennale en matière de protection de l'environnement, d'économie durable et circulaire, de sensibilisation au changement climatique et création de compétences entrepreneuriales vertes.

C.4 Plan de travail du projet

Numéro	Nom du groupe d'activité
1	Analyse, identification et planification
2	Incubation et activation des écosystèmes ECT
3	Amplification et pérennisation des écosystèmes ECT

Groupe d'activités 1

Titre du groupe d'activités

Analyse, identification et planification

Objectifs

Vos objectifs doivent être :

- réalistes et réalisables d'ici la fin du projet ;
- spécifiques (qui a besoin des réalisations du projet fournis dans le cadre de ce groupe d'activités, et dans quel territoire) ;
- être mesurable – indiquez le changement que vous souhaitez atteindre.

Définir un objectif spécifique au projet qui sera atteint lorsque toutes les activités de ce groupe d'activités seront mises en œuvre et que les réalisations seront livrées.

Établir une compréhension approfondie des acteurs de l'économie circulaire ayant la volonté de s'impliquer dans l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) au niveau régional et transfrontalier. L'objectif est de mettre en place un comité scientifique et de définir conjointement une stratégie transfrontalière afin de repérer et préparer les terrains à partir de critères d'évaluation de coopération, de durabilité et d'innovation.

Parallèlement, l'objectif est de définir des feuilles de route spécifiques pour accompagner la trajectoire des écosystèmes identifiés vers des Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) en mobilisant le référentiel de l'EFC.

Un fonds documentaire et une première cartographie des acteurs seront réalisés ainsi que des formations et webinaires entre les partenaires et les porteurs de projets. Ces rencontres seront une première occasion de confronter les points de vue et poser les premières actions nécessaires pour entamer la démarche.

Réfléchissez à l'objectif de communication qui contribuera à la réalisation de l'objectif spécifique. Les objectifs de communication visent à modifier le comportement, les connaissances ou les croyances d'un public cible.

Les objectifs de communication du WP1 sont fonctionnels aux activités du WP1 qui visent d'un côté à accroître la connaissance et la confiance au sein du comité scientifique et entre partenaires du projet et de l'autre d'informer les groupes cibles et la communauté scientifique du démarrage du projet. Le plan de communication interne et le premier CDP (à distance ou en présence) permettra de renforcer les liens entre partenaires. L'évènement de lancement qui se tiendra dans les 3 mois du démarrage officiel permettra d'accroître la sensibilisation des acteurs locaux, des décideurs et de la communauté scientifique aux concepts de l'EFC et constituera un moment clé pour collecter les éléments utiles à définir la stratégie transfrontalière et pour qualifier les acteurs des ECT. Cette dernière étape se terminera par la réalisation d'un webinaire transfrontalier pour présenter les 5 ECT et les projets qui les réunissent.

Activités

Activité 1.1	
Titre	Création du comité scientifique EFC
Période de démarrage	Période 1, 1 - 6
Période de fin	Période 1, 1 - 6
Description	La création d'un comité scientifique (CS) vise à organiser l'analyse de l'articulation entre l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération et l'économie circulaire, à partir des expériences menées au sein de chacun des territoires. Ce comité vient renforcer le développement des Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) et la pertinence des travaux grâce à la coopération transfrontalière permettant la confrontation théorique à des terrains singuliers. Le CS, composé de représentants des universités partenaires, du laboratoire Atemis, et d'autres parties prenantes comme l'IEEFC (Institut Européen de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération) fournira un cadre de recherche solide pour s'assurer que les ECT accompagnés mettent bien au travail les enjeux d'intégration entre économie circulaire et EFC. Ainsi, le travail du CS débouchera sur une proposition de repères tant au niveau du contenu que de la méthodologie pour la création d'ECT intégrant l'EFC et la circularité, avec 4 enjeux majeurs: - Sensibiliser à l'EFC les membres du CS afin de permettre les échanges conceptuels avec les chercheurs du laboratoire Atémis et de l'IEEFC (identifier les rapprochements, les points de convergences et les différences théoriques entre les travaux scientifiques des membres du CS) - Identifier les ruptures épistémologiques et conceptuelles de l'EFC dans les différentes disciplines des chercheurs présents (économie et gestion). Identifier les points fragiles du référentiel de l'EFC avec un regard pluridisciplinaire car la dynamique économique réelle est encadrée dans d'autres dimensions de la vie des territoires. Les contributions multidisciplinaires à l'EFC ont principalement été apportées par des chercheurs associés à Atemis au cours des 20 dernières années. L'objectif est d'ouvrir et partager le référentiel EFC à d'autres chercheurs dans la zone

Activité 1.1	
	transfrontalière. - Réaliser tout au long de la mise en œuvre des Ecosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT), une évaluation par la recherche avec la mise en place d'un système d'évaluation qui utilise des approches scientifiques à l'aide des universités partenaires pour évaluer les effets utiles et externalités positives et négatives des initiatives d'ECT. Ce dispositif visera à identifier les réussites, les défis, problématiques et les domaines d'amélioration, en fournissant une base solide pour l'innovation et le transfert de connaissances - Articuler théorie et pratique : chaque partenaire scientifique va être amené à suivre plus spécifiquement l'expérimentation sur le territoire avec un cadre théorique, une méthodologie d'action, une "boîte à outil" pour le développement des ECT dans le prolongement des projets d'économie circulaire initiaux. En retour, les expérimentation terrains apporteront de la matière aux travaux scientifiques et favoriseront l'émergence de nouvelles questions de recherche au long du projet afin de contribuer à faire évoluer le référentiel de l'EFC.
Partenaire(s) impliqué(s)	ATEMIS RED SAS, CCI DE CORSE, UNIFI

Livrables 1.1			
Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
D.1.1.1	Rapport d'établissement du comité scientifique	Rapport présentant l'état de l'art et les principales orientations de recherche du CS, ses membres et leurs travaux respectifs, sa mission, son programme de travail. Des annexes comprendront les compte-rendu et supports des premières journées de constitution du CS (formation et lancement).	Période 1, 1 - 6

Activité 1.2	
Titre	Stratégie transfrontalière EFC
Période de démarrage	Période 1, 1 - 6
Période de fin	Période 2, 7 - 12
Description	L'élaboration conjointe d'une stratégie transfrontalière est essentielle pour garantir que les Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) évoluent dans une dynamique relevant de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC). Cette activité vise à créer une stratégie cohérente qui oriente le développement des écosystèmes identifiés sur les cinq territoires vers des modèles innovants et coopératifs, en tenant compte des spécificités et des besoins de chacun d'eux, en 3 étapes : - Socle de connaissance commun : des journées d'échanges et de formations sont prévues entre tous les partenaires pour une montée en compétence des collaborateurs et un espace de discussion sur les opportunités offertes par l'EFC dans le cadre de l'économie circulaire. Animées par le laboratoire Atémis, elles permettront une première analyse des spécificités régionales. Cette montée en compétence des partenaires permettra d'apporter un cadre méthodologique pour l'accompagnement des ECT. Il sera par la suite retravaillé grâce à l'implication des chercheurs sur le terrain ainsi que le dispositif d'évaluation par la recherche. - Critères de choix des écosystèmes La grille de critères de sélection des projets d'économie circulaire s'appuiera à la fois sur le référentiel de l'EFC, sur les singularités de chaque région et des projets en cours, ainsi que sur l'expérience des chercheurs en matière d'économie circulaire et d'EFC. Critères contextuels : - Collaboration préalable entre acteurs publics /privés.

Activité 1.2	Critères qualitatifs : - Cohérence et engagement des acteurs socles au sein de l'écosystème. - Gestion et impact potentiel des externalités sur le projet et le territoire. - Ancrage territorial : liens avec le territoire et utilisation des ressources locales. - Résilience : Capacité d'adaptation aux défis, contribuant à la durabilité à long terme. - Innovation : Réponses innovantes aux besoins sociaux et création de nouveaux modèles de coopération. - Maturité du projet 3)Création d'une stratégie transfrontalière commune à l'échelle du partenariat Les partenaires vont travailler ensemble pour définir les priorités et les axes stratégiques qui guideront la mise en place de la démarche dans chaque région : développement de partenariats, mobilisation des ressources et renforcement des compétences dans chaque région. La feuille de route devra ainsi intégrer les critères de sélection des projets d'économie circulaire, les modalités d'accompagnements, les résultats attendus, les partenariats locaux et le lien avec la recherche. Son adoption officielle marquera le point de départ de sa mise en œuvre. Une feuille de route détaillée orientera l'application des axes stratégiques dans les différentes régions. Des mécanismes de suivi et d'évaluation seront inclus pour qualifier l'efficacité de la stratégie transfrontalière au fil du temps, afin d'apporter les ajustements nécessaires et d'adapter la stratégie en fonction des évolutions régionales
Partenaire(s) impliqué(s)	CCI DU VAR, ATEMIS RED SAS, CCI DE CORSE, UDCPP, ANCIL , UNIP, CISPEL, ASPPC

Livrables 1.2			
Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
D.1.2.1	Stratégie transfrontalière	Document contenant la stratégie transfrontalière élaborée, validée et adoptée par les partenaires, détaillant les priorités, les axes stratégiques, les mécanismes de gouvernance, et une feuille de	Période 2, 7 - 12

Livrables 1.2

Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
	lière EFC	route pour la mise en œuvre dans chaque région.	

Activité 1.3

Titre	Identification, analyse et qualification des acteurs et ECT
Période de démarrage	Période 2, 7 - 12
Période de fin	Période 2, 7 - 12
Description	Les partenaires "activateurs" en phase de montage de la candidature ont identifié les écosystèmes territoriaux à accompagner. Cette activité vise à établir une compréhension approfondie de projets sur chacun des territoires ainsi que les limites auxquels ils sont confrontés, en 3 étapes : - Validation des projets présélectionnés Afin de valider la sélection des futurs ECT présélectionnés, chaque écosystème identifié sera analysé pour comprendre ses spécificités régionales, ses ressources disponibles, ses compétences clés remarquables, ainsi que les défis et opportunités liés à sa transition vers un ECT. La grille de critères de sélections créée dans l'activité précédente permettra une analyse sensible pour la réussite des projets sélectionnés ainsi qu'une base solide pour partager les points forts et adapter la stratégie aux besoins réels de chaque territoire. Un entretien sera effectué avec chaque porteur de projet ECT, le partenaire activateur local ainsi qu'un chercheur. L'analyse des projets sera effectuée sur la base de l'engagement des communautés locales dans les initiatives durables, les besoins des collectivités, la coopérations entre acteurs publics et privés. - Constitution d'un fonds de ressources documentaires

Activité 1.3	
	En s'appuyant sur les ressources du laboratoire Atémis et de l'IEEFC ainsi que sur les apports des chercheurs du comité scientifique, création d'un espace ressources en français et italien, accessible à tous les partenaires ainsi qu'aux futurs porteurs de projets des ECT. Il contiendra des documents théoriques, des témoignages de porteurs de projet et dirigeants d'entreprises, élus de collectivités, ainsi qu'une première cartographie d'acteurs. En fin de projet, cette dernière sera en lien avec la carte interactive de l'IEEFC et servira la valorisation de tous les acteurs et partenaires de la zone transfrontalière engagés dans le projet Co-EFFECT. Cette première cartographie aura également comme fonction de présenter les synergies partenariales potentielles dans la zone transfrontalière et au-delà afin de faciliter le développement économique des ECT. Ce fonds sera une source de connaissance pour tous les acteurs engagés autour du projet CO-EFFECT et sera amené à évoluer en fonction des avancés des acteurs engagés. Un espace dédié par acteur sera mis en place. - Webinaire transfrontalier pour les porteurs de projet Après sélection des projets d'économie circulaire des futurs ECT, les porteurs de projets et autres acteurs engagés dans les projets territoriaux seront invités à une première rencontre transfrontalière sous forme de webinaire, l'occasion d'une interconnaissance entre les porteurs de projet nouvellement engagés et la présentation des projets sélectionnés. Elle permettra la montée en compétence de l'ensemble des acteurs autour du référentiel de l'EFC.
Partenaire(s) impliqué(s)	CCI DU VAR, ATEMIS RED SAS, CCI DE CORSE, UDCPP, ANCIL , UNIPi, CISPEL, ASPPC

Livrables 1.3			
Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
D.1.3.1	Rapport	Le rapport détaillera la création du centre de ressources	Période

Livrables 1.3			
Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
	sur le centre de ressources documentaires	numérique présentant la cartographie des acteurs partenaires dans l'EFC et celle des porteurs de projets de la zone transfrontalière; les projets d'ECT retenus en lien avec les critères d'évaluations et la vidéo du webinaire transfrontalier	2, 7 - 12

Réalisations

Réalisation 1.1	
Titre de la réalisation	Stratégie transfrontalière EFC
Indicateur de réalisation du Programme	RC083_2.6: Strategies and action plans jointly developed
Unité de mesure	strategy/action plan
Valeur cible	1,00
Période de livraison	Période 2, 7 - 12
Description de la réalisation	Rapport consolidant la stratégie transfrontalière développée pour soutenir l'évolution des ECT dans le cadre de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération, incluant des feuilles de route adaptées, objectifs spécifiques, méthodes de suivi et d'évaluation, et l'ensemble de ressources méthodologiques. La stratégie sert à formaliser les efforts de coopération et de développement territorial, en fournissant un cadre clair et des orientations stratégiques pour les acteurs impliqués.

Investissements

Groupe d'activités 2

Titre du groupe d'activités

Incubation et activation des écosystèmes ECT

Objectifs

Vos objectifs doivent être :

- réalistes et réalisables d'ici la fin du projet ;
- spécifiques (qui a besoin des réalisations du projet fournis dans le cadre de ce groupe d'activités, et dans quel territoire) ;
- être mesurable – indiquez le changement que vous souhaitez atteindre.

Définir un objectif spécifique au projet qui sera atteint lorsque toutes les activités de ce groupe d'activités seront mises en œuvre et que les réalisations seront livrées.

Lancer et évaluer une initiative pilote pour établir des Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) dans cinq territoires transfrontaliers, en mettant en œuvre la méthodologie d'action de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC). Cette démarche vise à promouvoir des solutions économiques durables, résilientes et inclusives qui répondent aux enjeux écologiques, sociaux et économiques spécifiques de chaque territoire. L'enjeu est de comprendre par l'expérience, comment l'attention à des solutions écologiques, en lien avec l'économie circulaire, ne rentrent pas en opposition avec la viabilité économique et fait levier dans le développement économique des territoires. Il s'agit d'analyser également comment le patrimoine et les besoins communs liés aux grandes fonctions de vie (l'alimentation, l'énergie, la culture, l'éducation, la mobilité...) et la coopération publique/privé permettent d'accompagner la transition écologique des territoires

Réfléchissez à l'objectif de communication qui contribuera à la réalisation de l'objectif spécifique. Les objectifs de communication visent à modifier le comportement, les connaissances ou les croyances d'un public cible.

L'activité de communication du WP2 vise à soutenir les deux grandes étapes du WP à savoir la phase préparatoire d'incubation des ECT et la phase pilote d'activation. Un atelier de lancement de l'incubation est prévu dans chaque territoire avec les acteurs de l'ECT, le partenaire scientifique et activateur. Cet atelier vise à comprendre collectivement la démarche et faire une première expérience de coopération tel que décrite dans l'EFC. Ensuite, un événement transfrontalier (à distance ou en présence) rassemblera l'ensemble des porteurs des projets retenus et les partenaires afin de favoriser les échanges interculturels et les synergies. Cet événement sera aussi l'occasion de mener les premiers ateliers thématiques transfrontaliers qui déboucheront sur des articles scientifiques. La communication scientifique permettra de partager les avancées des accompagnements et de faire bénéficier les chercheurs du développement de l'EFC dans un contexte transfrontalier et du retour d'expérience.

Activités

Activité 2.1	
Titre	Incubation des ECT
Période de démarrage	Période 2, 7 - 12
Période de fin	Période 3, 13 - 18
Description	L'activité d'incubation des ECT vise à préparer les acteurs locaux à l'émergence et à la formalisation de projets pilotes en fournissant une formation initiale, en analysant les besoins, les contraintes et les ressources disponibles, et en soutenant l'organisation des initiatives. Il s'agit de l'activité préparatoire à la phase pilote T2.2. Le but est de créer un environnement propice pour que les projets ECT répondent aux critères clés de coopération, d'innovation, et de durabilité, en se basant sur les principes de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC). La période d'incubation dans le projet CO-EFFECT passe également par une interconnaissance des porteurs de projets. En amont des activités, chaque territoire aura sélectionné un consultant accompagnateur déjà expérimenté à une démarche relevant de l'EFC. Ces consultants s'engageront à participer aux temps collectifs de retours d'expérience (REX) transfrontaliers avec leurs porteurs de projet. Sur la base des acteurs identifiés, des projets sélectionnés et de la spécialisation de chaque territoire, les acteurs de l'écosystème de référence seront sollicités et impliqués dès le départ dans le processus de transition vers un ECT pour renforcer leur engagement, en favorisant la coopération et la mobilisation autour d'objectifs communs. Étapes de l'activité : - Atelier de lancement : Regard croisé EC/EFC prévu dans chaque territoire avec les acteurs de l'ECT, le porteur du projet, l'université partenaire, le consultant-accompagnateur. Cet atelier vise à comprendre collectivement la démarche et faire une première expérience de la coopération tel que décrite dans l'EFC; définir pour chaque projet territorial : la valeur du projet, les ressources à mutualiser ou engager, l'existant et les actions déjà

Activité 2.1	
	réalisées dans le cadre de l'économie circulaire, les contraintes techniques et autres contraintes vécues, les intuitions de développement pour le projet d'ECT. - Des rendez-vous individuels avec les acteurs de l'ECT Le consultant accompagnateur organisera auprès des acteurs locaux engagés dans le projet du futurs ECT des rendez-vous individuels en amont de l'atelier de lancement. L'enjeu est de présenter la démarche et son contexte en valorisant l'intérêt transfrontalier, répondre aux éventuelles questions, comprendre les motivations de l'acteur dans le projet d'économie circulaire et évaluer les premiers prérequis dans le cadre d'un ECT (enjeux, freins, contraintes, pistes de coopération à analyser en parallèle des ateliers collectifs pour faciliter la création de solutions intégrées communes. - Un événement transfrontalier qui rassemblera les porteurs de projets, les partenaires et les consultants accompagnateur afin de favoriser les échanges interculturels, l'interconnaissance des personnes, des acteurs et des projets. Cet événement sera aussi l'occasion de premiers ateliers thématiques transfrontaliers avec les chercheurs partenaires du projet.
Partenaire(s) impliqué(s)	CCI DU VAR, ATEMIS RED SAS, CCI DE CORSE, UDCPP, ANCIL , UNIPi, CISPEL, ASPPC

Livrables 2.1			
Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
D.2.1.1	Guide d'incubation des Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT)	Ce guide détaillera les étapes de l'incubation des projets ECT, incluant le renforcement des capacités, l'analyse des besoins et la formalisation des projets. Il comprendra des modèles et des méthodologies d'actions pratiques pour démarrer les projets.	Période 3, 13 - 18

Activité 2.2	
Titre	Activation des ECT
Période de démarrage	Période 3, 13 - 18
Période de fin	Période 5, 25 - 30
Description	Cette activité pilote vise à mettre en place et tester les méthodologies d'actions de l'EFC dans à travers l'activation de 5 Écosystèmes Coopératifs Territorialisés. En partant des acteurs identifiés, des projets sélectionnés, des résultats des activités menées pendant les ateliers de lancement et les rendez-vous individuels, en tenant compte de la spécialisation de chaque territoire, des ateliers de développement seront réalisés dans chaque ECT en devenir. Ces ateliers ont pour but d'activer la coopération et de mettre en place des actions collectives entre les acteurs de l'ECT. Ces actions sont le socle pour la co-définition de la solution intégrée de l'ECT et du modèle économique. 3 les étapes clés : 1. Co-crédation d'un Modèle Économique stabilisant pour les ECT : Des ateliers collectifs seront organisés pour co-crédation un modèle économique solide, stabilisant les ECT. Six ateliers thématiques par ECT seront prévus sur 18 mois, en fonction des besoins et du niveau de maturité des projets selon le référentiel EFC. Ces ateliers seront conduits par des binômes accompagnateurs-consultants externes et accompagnateurs-partenaires de CO-EFFECT. Le comité scientifique apportera son expertise pour développer le contenu. Thèmes abordés (liste non exhaustives) : - Identification des externalités clés positives et négatives pour maximiser les bénéfices de la transition. - Utilisation du travail réel des acteurs comme source d'innovation - Élaborer des propositions de valeur uniques en collaboration avec les parties prenantes.

Activité 2.2	
	- Organisation de la coopération transverse qui transcendent les limites organisationnelles. - Réflexion sur le développement d'investissements immatériels et mutualisation des investissements matériels - Intégrer l'évaluation comme partie intégrante de l'innovation servicielle 2. Accompagnement et professionnalisation du porteur de projet : Des réunions régulières avec le porteur de projet sont prévues pour le former à l'animation d'un ECT. Ce suivi assurera la continuité et le développement du projet à long terme (voir de faire émerger d'autres projets pertinents dans le contexte territorial), en renforçant les compétences du porteur et en facilitant la gestion de la coopération entre les parties prenantes. L'accompagnement du porteur de projet vise également à la valorisation d'un regard croisé Economie circulaire et ECT. 3. Supervision Dédiée à l'accompagnement professionnel des personnes dans leur trajectoire de porteur de projet ou d'accompagnateur. La supervision permet aux personnes de partager leurs doutes et leurs difficultés et de recevoir un soutien de la part des superviseurs et également de leurs pairs. L'innovation servicielle demande aux personnes un changement dans la façon de penser et d'agir, les mettant parfois en difficulté professionnelle face aux autres personnes non engagées dans la démarche. Temps collectifs transfrontaliers avec les consultants et porteurs de projets des 5 territoires.
Partenaire(s) impliqué(s)	CCI DU VAR, ATEMIS RED SAS, CCI DE CORSE, UDCPP, ANCIL , UNIPi, CISPEL, ASPPC

Livrables 2.2			
Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
D.2.2.1	Rapport sur l'activation des Écosystèmes Coopératifs	Rapport sur l'activation des écosystèmes de référence, de la définition des leviers d'action et de la planification de la transition vers les ECT. Il présentera les modèles	Période 5, 25 - 30

Livrables 2.2

Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
	Territorialisés (ECT)	économiques cocréés, les résultats des ateliers thématiques, et les recommandations pour la continuité des projets.	

Activité 2.3

Titre	Évaluation et suivi des effets utiles du projet
Période de démarrage	Période 3, 13 - 18
Période de fin	Période 6, 31 - 36
Description	La mise en place d'un système d'évaluation en phase avec l'EFC permettra d'évaluer les effets produits par le projet, que ceux-ci soient attendus ou non attendus ; ainsi que la coopération entre les acteurs des ECT et entre les partenaires du projet CO-EFFECT. Le comité scientifique conçoit et gère ce dispositif d'évaluation, à l'échelle transfrontalière, en 3 phases: - évaluation de "révélation": discuter des effets directs et indirects des projets pas prévus - évaluation de "délibération" :discuter des effets de la coopération et décider de la trajectoire à emprunter pour permettre l'institutionnalisation et la pérennisation. - évaluation de "conformité": identifier les actions mises en place et leurs impacts prévus C'est un processus incontournable pour l'innovation servicielle attendue pour le développement de l'économie circulaire dans une trajectoire qui relève de l'EFC. Des rapports d'évaluation seront rédigés régulièrement pour présenter les résultats et la conformité ou les écarts constatés, le caractère stratégique de ces écarts et leurs intégrations ou non au modèle économique travaillé dans l'ECT. - Retours d'expériences des 5 terrains

Activité 2.3	
	Il sera organisé un temps par trimestre avec les porteurs de projet, leurs accompagnateurs et le CS transfrontalier pour partager les avancées des différents projets avec les autres porteurs ainsi que de bénéficier de la vision des chercheurs sur le développement des projets. L'enjeu est de présenter la trajectoire des projets afin de poser des "balises", c'est à dire les repères qui sont expérimentés conjointement dans les 5 terrains. Ces REX sont l'occasion de poser les "jalons" d'une formalisation de la méthodologie d'action éprouvée dans l'expérimentation terrain. - Séminaires d'approfondissement du CS auront pour objet de mieux qualifier les problématiques singulières à chacun des terrains mis en lumière à l'occasion des REX. Il s'agira alors de repérer les éléments significatifs devant être mis au travail afin de les intégrer dans le référentiel regroupant les repères conceptuels et méthodologiques portant sur la mise en place d'ECT. Ce travail d'approfondissement cherchera également à identifier les régularités, voire invariants, identifiables au sein des initiatives pour nourrir un travail de recherche académique - Mise en récit des trajectoires des ECT Au-delà des résultats observables en termes d'activités, la transformation porte également sur les organisations, le travail des personnes impliquées, les ressources spécifiques du territoire, les perspectives de développement, et même les représentations sociales ou les formes de pensée. Ces effets s'inscrivant dans le temps long ont besoin d'être saisis. Pour ce faire il est important de recomposer les trajectoires des projets territoriaux sous la forme de récits, de faits stylisés faisant ressortir ces transformations en mettant en lumière les signes permettant de les repérer.
Partenaire(s) impliqué(s)	CCI DU VAR, ATEMIS RED SAS, CCI DE CORSE, UDCPP, ANCIL, UNIPI, CISPEL, ASPPC

Livrables 2.3			
Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
D.2.3.1	Rapport d'évaluation de l'impact des ECT	Le rapport d'évaluation fournira une analyse des trajectoires des ECT, mettant en lumière les défis et leur dépassement, les ressources, les effets prévus et non prévus engendrés, l'organisation du travail et de la gouvernance pour traiter les décisions stratégiques sur chaque projet.	Période 6, 31 - 36

Réalisations

Réalisation 2.1	
Titre de la réalisation	Activité pilote ECT basée sur l'EFC
Indicateur de réalisation du Programme	RC084_2.6: Pilot actions developed jointly and implemented in projects
Unité de mesure	pilot actions
Valeur cible	1,00
Période de livraison	Période 6, 31 - 36
Description de la réalisation	Les partenaires du projet développeront conjointement et mettront en place des activités pilote dans le cadre des Écosystèmes Coopératifs Territorialisés, testant les méthodologies EFC. Les phases d'incubation et d'activation visent à adapter et affiner les pratiques en fonction des retours terrain. Les principaux livrables incluront un guide d'incubation, des rapports sur l'activation des ECT, et des évaluations d'impact, visant à formuler une solution éprouvée pour les initiatives futures.

Investissements

Groupe d'activités 3

Titre du groupe d'activités

Amplification et pérennisation des écosystèmes ECT

Objectifs

Vos objectifs doivent être :

- réalistes et réalisables d'ici la fin du projet ;
- spécifiques (qui a besoin des réalisations du projet fournis dans le cadre de ce groupe d'activités, et dans quel territoire) ;
- être mesurable – indiquez le changement que vous souhaitez atteindre.

Définir un objectif spécifique au projet qui sera atteint lorsque toutes les activités de ce groupe d'activités seront mises en œuvre et que les réalisations seront livrées.

Renforcer, diffuser et institutionnaliser les acquis des Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) au-delà des frontières territoriales, en mettant l'accent sur le partage des connaissances, la formalisation de la coopération, et la création de réseaux transfrontaliers.

Ce WP vise à assurer la durabilité et l'expansion des initiatives ECT en favorisant l'échange d'expériences, en consolidant les coopérations à travers des conventions formelles, et en établissant un club EFC transfrontalier pour soutenir l'adoption et l'adaptation des principes de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) dans de nouveaux contextes et territoires.

L'objectif est de favoriser la création d'une communauté de pensées et d'actions dans l'espace transfrontalier, en lien et en partenariat avec l'Institut Européen de l'EFC (IEEFC) pour valoriser l'expérience de l'EFC comme levier de l'économie circulaire, auprès de tous les acteurs européens et au-delà, engagés dans l'EFC.

Réfléchissez à l'objectif de communication qui contribuera à la réalisation de l'objectif spécifique. Les objectifs de communication visent à modifier le comportement, les connaissances ou les croyances d'un public cible.

L'activité de communication du WP3 vise à garantir la reproduction et le transfert des connaissances accumulées tout au long du projet, en fournissant des supports et en organisant des événements qui encouragent le partage et l'adoption des meilleures pratiques au sein de la zone de coopération et au-delà. Les partenaires et les ECT participeront à l'événement annuel de l'IEEFC dans le but de présenter la démarche et les résultats obtenus avec un focus particulier sur les 2 résultats attendus :
- la création du premier club transfrontalier de l'EFC et la formalisation des ECT par la signature de convention entre acteurs. L'événement final en Sardaigne permettra de présenter les pistes de capitalisation possibles. La cartographie et la traduction du site de l'IEEFC permettra de cristalliser les résultats et les mettre à la disposition d'autres territoires qui cherchent à dépasser l'économie circulaire par une approche holistique telle que l'EFC.

Activités

Activité 3.1	
Titre	Reproduction et transfert des connaissances
Période de démarrage	Période 2, 7 - 12
Période de fin	Période 6, 31 - 36
Description	Cette activité vise à garantir la reproduction et le transfert des connaissances accumulées tout au long du projet, en fournissant des supports et en organisant des événements qui encouragent le partage et l'adoption des meilleures pratiques. 1. Organisation d'événements transfrontaliers pour le partage de connaissances : La coopération transfrontalière nécessaire à la réussite du projet CO-EFFECT invite les acteurs partenaires et les tiers engagés à participer régulièrement à des réunions, webinaires ou événements transfrontaliers. En effet, afin de bénéficier d'expériences significatives de trajectoire d'ECT dans le cadre d'économie circulaire, il est primordial d'avoir plusieurs expériences différentes afin de poser des "balises" sortant de la singularité de chaque territoire. Ce sont des points de convergence qui sont recherchés afin d'avoir des lignes directrices, des méthodologies d'actions fonctionnant pour tous. Ainsi la coopération transfrontalière, outre les échanges de bonnes pratiques est importante pour la dimension scientifique. Il sera organisé tout au long du projet : des webinaires entre les porteurs de projets et accompagnateurs ; des séminaires et réunions en lignes des chercheurs via le CS transfrontalier, au moins un événement transfrontalier en présentiel regroupant partenaires, accompagnateurs avec tous les partenaires du projet. 2.Élaboration de produits de diffusion et événements extérieurs : tel qu'un guide pratique, un module d'atelier ou une vidéo, qui synthétise les connaissances et expériences accumulées pour faciliter la reproduction et la diffusion des approches ECT réussies. Ce produit servira d'outil de référence pour les nouveaux partenaires et aidera les organisations

Activité 3.1	
	à mettre en œuvre efficacement les ECT dans d'autres territoires. De plus, les liens avec l'Institut Européen de l'EFC vont permettre de présenter le projet CO-EFFECT et les terrains d'expérimentation lors du séminaire annuel de l'IEEFC (hors zone) aux ECT engagés en France, aux décideurs élus et dirigeants d'entreprises, aux chercheurs et aux professionnels des agences d'états dont l'ADEME. Une cartographie complète des acteurs engagés dans l'EFC dans la zone transfrontalière, présentant les trajectoires des ECT et des acteurs impliqués seront intégrées dans la carte interactive du site internet de l'IEEFC. De même, le site internet de l'IEEFC sera traduit en italien et anglais afin de favoriser la valorisation des démarches portées par Co-EFFECT du côté italien. 3.Valorisation scientifique Le CS afin de partager les connaissances et les travaux de recherche menés publiera une publication scientifique pour au moins une revue scientifique approprié. Il participera et présentera les résultats des travaux lors de conférences spécialisées afin de partager les connaissances acquises avec la communauté scientifique.
Partenaire(s) impliqué(s)	CCI DU VAR, ATEMIS RED SAS, CCI DE CORSE, UDCPP, ANCIL , UNIP, CISEL, ASPPC

Livrables 3.1			
Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
D.3.1.1	Guide pratique pour la diffusion des ECT	Guide qui résumera les approches réussies et fournira un cadre pratique pour la diffusion des ECT, ainsi que la carte interactive des ECT en zone transfrontalière. Il contiendra la liste des publications académiques sur les revues scientifiques à des fins de sensibilisation des décideurs politiques	Période 6, 31 - 36

Activité 3.2	
Titre	Formalisation des ECT
Période de démarrage	Période 4, 19 - 24
Période de fin	Période 5, 25 - 30
Description	La formalisation des Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) est une étape importante pour garantir la durabilité et l'efficacité des interactions entre les partenaires impliqués. Cette étape vient après un apprentissage commun entre les acteurs engagés dans les ECT, la connaissance des uns et des autres, des premières actions réussies et donc le développement de la confiance entre les acteurs. Ces derniers ont également pu apprendre des uns des autres dans les ateliers de développement, ils ont appris à prendre en charge les contraintes des autres dans leurs propres activités afin de construire la coopération. Ils sont donc maintenant en capacité de formaliser une convention de coopération adaptée à la flexibilité des échanges au sein de l'ECT et s'attachant particulièrement aux questions de gouvernance, afin de garantir la coopération sur le long terme. 1.Définition des conventions : Un temps par projet avec les chercheurs du CS sera organisé sous forme d'atelier avec chaque ECT afin de faire le bilan de la phase d'expérimentation. L'évaluation réalisée "chemin faisant" guidera les ECT dans leur développement et dans la définition de leur modèle économique au sein d'une économie circulaire viable avec un modèle de coopération, de gouvernance et d'organisation propre à chaque terrain d'expérimentation. Ces conventions serviront de base solide pour les interactions futures entre les acteurs. Ces conventions seront formalisées grâce à l'organisation d'un atelier final, atelier bilan permettant de définir ensemble et écrire les modalités coconstruites tout au long du processus. Cette activité vise à créer un cadre clair pour la poursuite de la coopération en établissant des conventions en abordant les points suivants :

Activité 3.2	
	- La proposition de valeur : l'objet de l'ECT, les activités organisées ; les enjeux de performance visés pour chaque acteur de l'ECT et partenaires ou bénéficiaires de celui-ci. - L'organisation du travail et de la gouvernance : le périmètre de l'écosystème de coopération, les ressources pouvant faire leviers, les actions à mettre en place et le dispositif d'évaluation (incluant la conformité, la révélation et la délibération) - Le pilotage du dispositif de coopération : la temporalité, les clauses de coopération (qui s'engage à quoi...) - Le financement et la répartition de la valeur La formalisation des ECT renforcera la crédibilité et l'attractivité des écosystèmes pour les nouveaux partenaires et les parties prenantes extérieures. 2. Formalisation - légalisation - études externes Dans le cadre de la continuité de l'action, il sera fourni aux ECT les plus avancés une étude technique et/ou juridique pour aider à finaliser cette phase et lancer ensuite la phase développement (ex. étude de faisabilité technique pour la pose de panneaux solaires, une étude juridique pour la construction d'une association ou d'une société de type SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif))
Partenaire(s) impliqué(s)	CCI DU VAR, ATEMIS RED SAS, CCI DE CORSE, UDCPP, ANCIL , UNIPi, CISEL, ASPPC

Livrables 3.2			
Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
D.3.2.1	Conventions formelles	Cet ensemble de conventions formelles contiendra des documents élaborés pour chaque ECT, définissant les modalités de coopération entre les partenaires et les principes de gouvernance	Période 5, 25 - 30

Activité 3.3	
Titre	Création d'un club EFC transfrontalier franco-italien

Activité 3.3	
Période de démarrage	Période 5, 25 - 30
Période de fin	Période 6, 31 - 36
Description	La création d'un club EFC transfrontalier franco-italien vise d'abord à rassembler les partenaires du projet, puis à intégrer d'autres acteurs, autour des principes de l'EFC. En utilisant la méthodologie et la plateforme de l'Institut Européen de l'EFC, ce club servira de lien transfrontalier pour favoriser le partage d'expériences et de meilleures pratiques, renforcer les partenariats entre les différents secteurs, et promouvoir l'adoption des modèles économiques basés sur l'EFC dans la zone de coopération. Ce club facilitera l'engagement continu des membres à travers des activités régulières et l'établissement d'un réseau dynamique, assurant ainsi la continuité et le développement de ces initiatives bien au-delà du projet en intégrant notamment le réseau des clubs EFC animé par l'IEEFC. Les étapes clés de cette activité comprennent : 1. Conception du club EFC transfrontalier : Élaborer un cadre méthodologique pour le club EFC basé sur la stratégie transfrontalière, en définissant les objectifs principaux, les modalités d'adhésion, les responsabilités des membres, et la gouvernance. La création de ce club s'appuiera sur les partenaires du projet CO-EFFECT et les actions menées. Il s'appuiera également sur l'expérience d'autres clubs EFC en France et au Brésil grâce au réseau animé par l'IEEFC. Ce club regroupera dans l'idéal, plusieurs types d'acteurs, à la fois des porteurs de projets, des chefs d'entreprises, des acteurs des collectivités territoriales et des chercheurs. Ses missions seront à définir et seront notamment organisées autour de la valorisation des initiatives, le lien avec d'autres clubs, le partage et la diffusion de la connaissance et l'incitation de nouvelles initiatives. Ce club pourra également prendre en charge la poursuite de la coopération transfrontalière sur l'EFC en développant de nouvelles thématiques et problématiques émergentes sur les territoires transfrontaliers au sujet de l'EFC. Par exemple autour de la culture, du numérique...

Activité 3.3	
	2. Identification et mobilisation des parties prenantes à l'extérieur du partenariat : Identifier les acteurs clés qui pourraient intégrer le club EFC et les inviter à rejoindre la démarche. Les entreprises, les collectivités et les organisations locales seront mobilisés par le biais d'actions de communication, de réunions et d'ateliers. 3. Développement des activités du club : La création d'une feuille de route : Planifier une série d'activités régulières pour le club EFC, telles que des ateliers, des webinaires et des groupes de travail, qui permettront aux membres de collaborer, de partager des idées, et de renforcer leur engagement envers les principes de l'EFC. Ces activités serviront également à documenter les meilleures pratiques et à développer des outils concrets pour soutenir la transition à l'EFC.
Partenaire(s) impliqué(s)	CCI DU VAR, ATEMIS RED SAS, CCI DE CORSE, UDCPP, ANCIL , UNIPi, CISPEL, ASPPC

Livrables 3.3			
Numéro d'exécution	Titre du livrable	Description	Période de livraison
D.3.3.1	Plan stratégique et programme d'activités du club EFC	Rapport comprenant le plan stratégique et le programme d'activités pour le fonctionnement du club EFC transfrontalier franco-italien. Il contiendra les objectifs, les activités, et les mécanismes de coopération nécessaires pour créer un réseau collaboratif et dynamique autour de l'EFC.	Période 6, 31 - 36

Investissements

C.5 Résultats du projet

Qu'est-ce qui devrait changer grâce aux activités que vous prévoyez de mettre en œuvre et aux réalisations que vous prévoyez de fournir ? Veuillez consulter les indicateurs de résultats du Programme et sélectionnez ceux auxquels vous contribuerez.

Résultat 1	
Indicateur de résultat du Programme	RCR79_2.6: Joint strategies and action plans taken up by organisations
Unité de mesure	joint strategy/action plan
Valeur de référence	0,00
Valeur cible	1,00
Période de livraison	Période 2, 7 - 12
Description du résultat	À la suite de la réalisation du WP1, les organisations partenaires adopteront la stratégie et la feuille de route, conçues pour soutenir et développer les ECT selon les principes de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC). La stratégie, élaborée conjointement, tiendra compte des spécificités régionales et visera à intégrer pleinement les principes de l'EFC dans les pratiques locales. Les documents de stratégie seront validés par les procès-verbaux des réunions d'adoption et des rapports d'évaluation périodiques, qui confirmeront l'alignement des actions avec les objectifs du projet. L'efficacité de la stratégie sera mesurée et ajustée en continu, basée sur les retours des évaluations périodiques, pour assurer l'atteinte des objectifs de développement durable et de coopération transfrontalière. Les moyens de vérifications incluront les stratégies adoptées et les rapports d'évaluation, démontrant l'engagement et la collaboration effective des partenaires.

Résultat 2	
Indicateur de résultat du Programme	RCR104_2.6: Solutions taken up or up-scaled by organisations
Unité de mesure	solutions
Valeur de référence	0,00
Valeur cible	1,00

Résultat 2	
Période de livraison	Période 6, 31 - 36
Description du résultat	Les partenaires du projet et les membres de ECT, à travers les WP2 et WP3, adopteront ou perfectionneront des solutions fondées sur les Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) et l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC). Les activités comprendront l'incubation et l'activation des ECT, la reproduction et le transfert des connaissances, la formalisation des ECT, ainsi que la création d'un club EFC transfrontalier. Ces actions garantiront la diffusion et l'adoption des pratiques EFC, avec des livrables tels que des guides d'incubation, des rapports d'activation, des conventions formelles, et des plans stratégiques. L'efficacité des solutions sera évaluée à travers des conventions formelles signées, des rapports de suivi, et la participation active au club EFC, contribuant ainsi à une mise en œuvre durable et efficace des principes de l'EFC dans les territoires concernés.

C.6 Calendrier du projet

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Après Fin
WP1 Analyse, identification et planification							
A1.1 Création du comité scientifique EFC	D1.1.1						
A1.2 Stratégie transfrontalière EFC		D1.2.1					
A1.3 Identification, analyse et qualific...		D1.3.1					
RCO83_2.6		O1.1					
WP2 Incubation et activation des écosystèmes...							
A2.1 Incubation des ECT			D2.1.1				
A2.2 Activation des ECT					D2.2.1		
A2.3 Évaluation et suivi des effets util...						D2.3.1	
RCO84_2.6						O2.1	
WP3 Amplification et pérennisation des écosy...							
A3.1 Reproduction et transfert des conna...						D3.1.1	
A3.2 Formalisation des ECT					D3.2.1		
A3.3 Création d'un club EFC transfrontal...						D3.3.1	
Indicateur de résultat							
RCR104_2.6						R2	
RCR79_2.6		R1					

C.7 Gestion du projet

En plus du travail thématique que vous ferez dans votre projet, vous aurez besoin de temps et de ressources pour la coordination et la communication interne. Veuillez décrire ci-dessous comment vous comptez vous organiser pour assurer le bon déroulement du projet.

C.7.1 Comment allez-vous coordonner votre projet ?

Qui sera responsable de la coordination ? Avez-vous d'autres structures de gestion (par exemple, des groupes thématiques, des responsables de WP) ? Comment fonctionnera la communication interne ?

Tous les partenaires participeront à la mise en œuvre des activités du projet, chacun pour sa partie de compétence. La CCI du VAR(CF), gèrera et coordonnera les activités administratives et financières et présidera le comité de Pilotage. CCI VAR sera l'interface du projet avec le Programme, signera la Convention de Financement avec l'AG et sera responsable des flux financiers de l'AG vers les partenaires.

Le CF sera soutenu par un Comité de pilotage (CdP) composé d'un représentant permanent et d'un suppléant pour chaque partenaire. Le CdP aura son propre règlement intérieur et se réunira, en présentiel ou à distance, au moins une fois par semestre : les réunions en présentiel seront organisées à tour de rôle par les partenaires, en accord avec le CF. Les décisions sont prises à la majorité. Le CdP, après avoir pris connaissance de la convention interpartenariale et des indications de l'Autorité de Gestion, démarrera les actions opérationnelles du projet et sera chargé de valider la mise en œuvre des activités et d'approuver les résultats attendus. Il contrôlera également les progrès financiers et opérationnels vers la réalisation des objectifs fixés, examinera la performance de la gestion, ratifiera les rapports périodiques et prendra des décisions sur les changements à soumettre à l'approbation des organes du programme. La CdP définira également les procédures de mise en œuvre des activités du projet et les modalités de communication interne dont le CF sera responsable. Le CF, outre la réalisation des activités relevant de sa compétence, sera le garant d'une gestion saine et adéquate, de la mise en œuvre des activités de chaque composante du projet et d'une communication interne efficace grâce à des contacts réguliers avec les référents communication nommés par chaque partenaire, ainsi que du processus de suivi et d'évaluation des performances.

Pour la mise en œuvre des activités, le suivi et les remontés des dépenses, le CF et les partenaires se conformeront aux dispositions énoncées dans le "Manuel de gestion" et dans la « Convention Interpartenariale ». La gestion du projet, pour laquelle les partenaires peuvent également faire appel à des services externes, sera assurée par le biais de quatre activités spécifiques : "Démarrage du projet", "Pilotage et suivi", "Gestion financière" et "Clôture du projet".

Le "démarrage du projet" comprend la signature des conventions "AG - Chef de file" et "Interpartenariat". L'évènement de lancement sera organisé dans les trois mois suivant le démarrage du projet. Le premier CdP pourra se tenir en concomitance ou avant à distance. Dans ce contexte, la CF soumettra à l'approbation des partenaires le "Règlement intérieur du CdP" et le "Plan de communication" en tant que documents préparatoires au démarrage des activités. Lors du premier CdP, la mise en œuvre des activités du projet sera planifiée et les méthodes de pilotage et de suivi seront également convenues, ainsi que celles de la gestion des risques, formalisées dans le troisième mois suivant le début du projet dans le "Plan de contrôle de qualité", développé par UNIP (voir chapitre suivant), qui comprendra toutes les procédures de contrôle périodique pour la gestion des risques afin de prévenir et de réduire les obstacles et les déviations dans la mise en œuvre du projet. En ce qui concerne le "pilotage et le suivi", il y aura un CdP par période et, si nécessaire, des réunions extraordinaires.

Le comité scientifique (ATEMIS, Université de Corse et Université de Pise) quant à lui se réunira tous les 3 pour monitorer les points suivants :

- Comment les avancées du projet CO-EFFECT s'intègrent avec les travaux de recherches des chercheurs de l'IEEFC et comment cela rejoint leurs objets
- Repérer les ruptures épistémologiques et conceptuelles de l'EFC dans les différentes disciplines : économie et gestion
- Evaluation par la recherche : qualifier les singularités et repérer les régularités

La gestion budgétaire, conformément aux règles du programme, devra être menée par chaque partenaire pour sa part du budget et par le CF pour l'ensemble du partenariat en ce qui concerne la soumission des DR semestriels. Chaque partenaire devra rendre compte tous les six mois des dépenses encourues pour la mise en œuvre des activités ; les dépenses doivent être certifiées avant d'être incluses dans la demande unique de remboursement (DUR) qui sera soumise par le CF.

L'activité de reporting doit être accompagnée d'un rapport semestriel sur les activités réalisées par chaque partenaire avec l'état d'avancement des dépenses et des "produits" réalisés. Pour finir, les activités de "clôture du projet" concerneront la vérification de l'atteinte des objectifs, la réalisation de toutes les activités et la publication de tous les livrables sur le minisite du projet, ainsi que l'organisation d'un événement hors zone (séminaire annuel de l'IEEFC) et d'un événement final pour la présentation des résultats.

C.7.2 Quelles mesures prendrez-vous pour garantir la qualité de votre projet ?

Décrivez les approches et processus spécifiques et les partenaires responsables. Si vous prévoyez un type quelconque d'évaluation du projet, veuillez en décrire l'objectif et la portée ici.

L'Université de Pise et plus précisément le département d'Economie et Management, proposera au partenariat un plan de contrôle de qualité (PCQ) au cours du premier trimestre suivant le début du projet.

Le PCQ définit les critères de qualité qui permettent de contrôler l'avancement des activités et identifier les risques qui pourraient entraver la réalisation des objectifs du projet, en soutenant l'application de mesures d'atténuation appropriées. Ce document contient la description des principes et des méthodes de prévention et de gestion des risques liés à la non-réalisation partielle ou totale des activités par un ou plusieurs partenaires, ainsi que les procédures pour réaliser la peer-review des produits, garantissant l'adéquation et la conformité des livrables aux attentes du projet.

Le PCQ facilite également la synchronisation des activités et les contrôles croisés, car il prévoit des outils permettant de vérifier : 1. que les actions soient menées dans les temps impartis, 2. que les dépenses encourues par les partenaires soient cohérentes, 3. que le calendrier de réalisation soit conforme aux délais préconisés par le chronogramme. Par conséquent, en utilisant le PCQ, le CF sera en mesure de suivre efficacement l'évolution des activités, des dépenses et l'utilisation des ressources par rapport aux délais fixés dans le calendrier et d'identifier en temps opportun les causes des principales déviations – de sous consommation ou de surconsommation, en termes de budget, de ressources humaines ou délais impartis – ces derniers devront être notifiés et analysés pour apporter les corrections nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés.

À cette fin, le PCQ intègre un système d'alerte et d'avertissement pour garantir le suivi continu du CF, qui accompagnera et soutiendra le partenariat CO-EFFECT pendant toute la durée du projet. Pour disposer des données nécessaires à la correcte évaluation des avancés du projet, un questionnaire développé spécifiquement pour le projet CO-EFFECT sera envoyé tous les semestres aux partenaires

pour avoir leur feedback sur l'avancement technique et budgétaire des actions qui leurs sont propres, l'appréciation du chef de file, ainsi que des coordinateurs des différentes tâches, d'éventuels points bloquants à mettre à l'odj du CDP. Les éventuelles actions correctives seront proposées en comité de pilotage, extraordinaire si besoin, et votées à la majorité. Elles seront ensuite ratifiées à l'AG avec une proposition claire de solution suivant l'obstacle identifié (révision budgétaire, révision du chrono programme, modification/ajouts de livrables...). Tout conflit entre les partenaires sera résolu sur la base de la convention interpartenariale.

A noter également que le chef de file utilise des outils numériques de gestion de projets tels que BaseCamp ou Microsoft Projects qui peuvent être paramétrés au niveau du partenariat pour que le consortium puisse avoir une vision d'ensemble claire, partagée et exhaustive des étapes franchies, des livrables produits et des activités à venir.

Pour finir, le comité scientifique joue un rôle central pour réaliser tout au long du projet et de la mise en œuvre des Ecosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT), une évaluation par la recherche. Cela signifie la mise en place d'un système d'évaluation qui utilise des approches scientifiques à l'aide des Universités de Pise et de Corse pour évaluer les effets utiles et les externalités positives et négatives des initiatives d'ECT. Ce dispositif visera à identifier les réussites, les défis, les freins et les domaines d'amélioration, en fournissant une base solide pour l'innovation et le transfert de connaissances. L'un des enjeux de l'évaluation par la recherche sera notamment de révéler ce qu'il y a de significatif dans le singulier de chacun des terrains afin de permettre d'élaborer les futurs repères sur lesquels pourront prendre appui d'autres expériences.

Ce cadre d'évaluation sera conçu pour structurer le processus de suivi. Il comprendra une méthodologie scientifique de l'évaluation par la recherche et assurera la cohérence des évaluations dans les différents territoires.

C.7.3 Quelle sera l'approche générale que vous suivrez pour communiquer sur votre projet ?

Qui coordonnera la communication du projet et comment assurera-t-il/elle l'implication de tous les partenaires ? Comment la fonction de communication contribuera-t-elle au transfert des résultats de votre projet ? Veuillez noter que toutes les activités de communication doivent être incluses dans les groupes d'activités, en tant que partie intégrante de votre projet. Il n'est pas nécessaire de répéter ces informations ici.

La communication est essentielle pour atteindre les objectifs du projet et le CF lui accorde une importance de premier niveau que ça soit en interne pour faciliter l'échange entre partenaires ou à l'externe pour créer une connaissance et une prise de conscience transfrontalières étendues des objectifs, des activités et des résultats du projet.

De part le rôle stratégique et l'expérience du CF dans la gestion de la communication dans les projets Marittimo (Cluster Projets Sécurité en Mer sur la précédente programmation avec la création de la marque Greg et Martine), la CCI DU VAR prendra le pilotage de la communication pour l'ensemble du partenariat en proposant dans les premiers 3 mois d'activité un plan de communication qui s'étendra sur toute la durée de vie du projet, et donnera le cap de la communication en définissant les cibles, les canaux, les outils, et le message qui doivent être transmis pour garantir une communication inclusive et non discriminante.

Le plan de communication définira 3 missions transversales majeures à court, moyen et long terme ainsi que les outils associés pour servir la stratégie globale :

- Objectif de Notoriété : faire connaître le projet par les parties prenantes et le public cible en véhiculant un message clair qui permettra d'identifier le projet facilement, tout en marquant les esprits.
- Objectif de Visibilité : faire connaître le projet au plus grand nombre de personnes, en s'appuyant d'abord sur la viralité de la communication avant de faire adhérer.
- Objectif d'engagement : engager les groupes cibles dans une action (notamment la constitution de l'écosystème territoriale) en s'appuyant sur des messages "call to action" afin de convertir la visibilité ou la notoriété en engagement.

Pour atteindre ses objectifs transversaux, le plan de communication se dotera des éléments de cadrage suivants :

- l'identité graphique du projet, et en particulier le logo ;
 - les lignes directrices sur l'utilisation du logo intégré, conformément à la charte graphique Interreg Marittimo
 - le kit de communication comprenant le papier en-tête, flyer, bannière web, roll-up...adaptable au format print ou numérique, et le matériel promotionnel à privilégier (goodies en matériel recyclé et en quantité strictement nécessaire à l'opération pour éviter les surplus de production)
 - Un manuel de gestion des réseaux sociaux et d'utilisation des sites web institutionnels des partenaires ;
 - Un guide pour les relations avec la presse surtout professionnelle et scientifique
 - les canaux pour communiquer l'état d'avancement du projet auprès des différentes cibles et à différente échelle géographique : tant au niveau européen grâce au réseau de l'IE EFC qu'au niveau national et régional
- A ce propos, le site de l'IE EFC présentera le projet CO-EFFECT et sera traduit en italien et en anglais pour garantir la plus ample transférabilité des résultats à d'autres territoires.
- Des indicateurs de résultat

Le plan contiendra également la définition des outils à disposition des communicants :

- une newsletter semestrielle
- une page projet intégrée au site web du Programme, sur laquelle les événements transfrontaliers seront communiqués et les livrables seront publiés et rendus utilisables pour favoriser la diffusion des résultats et leur reproductibilité ;
- les sites institutionnels des partenaires et le site à portée européenne de l'IE EFC
- les réseaux sociaux des partenaires, avec un plan éditorial semestriel pour la diffusion de contenu en lien avec l'avancement des activités,
- au moins 3 communiqués de presse pour mettre en avant les moments forts du projet, avec une attention particulière à la presse scientifique
- un clip de restitution final du projet

L'évènementiel joue un rôle essentiel pour être au plus près des territoires et divulguer les avancés du projet dedans et dehors la zone de coopération. Plusieurs temps forts rythmeront le projet :

- événement de lancement, organisé par le chef de file en collaboration avec les partenaires pour partager avec les groupes cibles les objectifs du projet et sourcer des informations clés sur les freins et les potentialités des écosystèmes identifiés ;
- des événements locaux (au moins 2 par territoire - activités 1.3 et 2.1) pour promouvoir les activités du projet, mettre en relation les écosystèmes et partager les expériences en dehors du partenariat initial. L'activité sera coordonnée par le CF avec CISPEL et impliquera tous les partenaires.
- Le séminaire annuel de l'IEEFC (hors zone - activité 3.1) avec un atelier pour présenter CO-EFFECT aux ECT engagés en France, aux décideurs élus et dirigeants d'entreprises, aux chercheurs et aux

professionnels des agences d'états dont l'ADEME

- événement final, organisé par le Parc de Porto Conte en collaboration avec le CF visant à transférer les résultats obtenus et à présenter le premier club transfrontalier de l'EFC issu du projet

C.7.4 Quelles sont les procédures pour rendre compte des activités et du budget (au sein du partenariat) ?

Décrire les processus de rapport au niveau des partenaires vis-à-vis du chef de file.

Le monitoring des activités du projet sera effectué par chaque partenaire conformément aux dispositions du programme et du manuel de gestion, pour la partie du budget qui lui est allouée. La CCI VAR s'occupera des aspects financiers liés au projet dans son ensemble, en gérant les procédures et les flux, et chaque partenaire gèrera les aspects spécifiques liés aux activités et aux dépenses qu'il aura réalisées. A cette fin, les partenaires devront activer les outils nécessaires au monitoring des activités du projet et prévoir, après le démarrage du projet, pour le côté italien, la sélection d'un contrôleur de premier niveau pour la certification des dépenses (en se référant aux lois et règlements de l'État concerné).

Côté français, le pôle unique de certification assure le contrôle de premier niveau pour l'ensemble des partenaires français et représente un interlocuteur de confiance en cas de doute ou d'incompréhension.

En référence à la durée du projet de 36 mois, six (6) Demandes de Remboursement Unique (DRU) seront préparées par le CF, qui se charge de les transmettre à l'Autorité de Gestion (AG) dans un délai de 75 jours à compter de la clôture de chaque semestre.

- À la fin de chaque semestre, chaque partenaire doit insérer les dépenses acquittées sur la plateforme de gestion de projet et les transmettre au contrôleur pour certification ;

Chaque partenaire remplit le rapport de projet qui décrit les études réalisées, les événements organisés, les déplacements effectués, photos à l'appui et saisit les dépenses dans le système JEMS.

- Le contrôleur de premier niveau certifie les dépenses et les envoie au partenaire Chef de file via JEMS en respectant le délai de 60 jours à compter de la clôture de chaque semestre

- Le partenaire Chef de file envoie les dépenses de tous les partenaires et le rapport de projet au Secrétariat / AG, également via JEMS.

Les rapports de projet et les dépenses seront analysés dans l'ordre chronologique de leur arrivée.

Si un projet ne soumet pas le rapport et les dépenses dans un délai de 75 jours, ceux-ci seront examinés lors du semestre suivant, après 6 mois environ.

Après la soumission, si des intégrations s'avèrent nécessaires, 5 jours ouvrables seront accordés pour des intégrations simples et 10 jours ouvrables pour des intégrations complexes.

Le non-respect des délais entraîne l'ajournement de l'analyse et du paiement des dépenses.

Il appartiendra au CF de transférer aux partenaires l'avance prévue par le Programme au démarrage et sur demande expresse du partenariat, ainsi que les tranches de remboursement relatives à chaque DUR.

Afin de s'assurer que les dépenses progressent conformément au chrono programme, chaque partenaire enverra un suivi financier simplifié au CF chaque trimestre. Ces remontées d'informations périodiques associées au système de contrôle de qualité permettra de détecter rapidement les éventuels écarts de l'avancement du projet par rapport aux préconisations initiales et apporter les solutions nécessaires rapidement.

C.7.5 Critères de coopération

Veuillez sélectionner tous les critères de coopération qui s'appliquent à votre projet et décrire comment vous allez les remplir. Les 4 critères de coopération sont tous obligatoires.

Critères de coopération		Description
Développement conjoint	Oui	Tous les partenaires ont participé activement à l'élaboration de la candidature lors de réunions périodiques installées depuis février 2024 par vidéoconférence. La structure du projet a été définie conjointement par les partenaires des 5 régions en fonction des spécificités et des priorités de chaque territoire notamment avec l'identification en amont de l'écosystème territorial de référence sur lequel œuvrer afin d'accélérer la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources fondés sur les principes de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération. En particulier, chaque partenaire a proposé et défini les modalités de mise en œuvre, de pilotage de certains activités et de participation à l'action pilote prévue par le WP2.

Critères de coopération	Description
Mise en œuvre conjointe	Oui La planification de la mise en œuvre du projet a été élaborée conjointement et, en cas d'admission au financement, sera renforcée par la définition d'un vade-mecum et d'un plan de travail opérationnel élaborés dans le cadre d'un processus de collaboration impliquant tous les partenaires. Cette approche permettra aux partenaires de CO-EFFECT de traduire la collaboration en actions concrètes et d'atteindre les objectifs fixés selon les modalités et les délais prévus par le projet. La mise en œuvre conjointe se décline à plusieurs niveaux : - Collaboration active : les partenaires travailleront ensemble, en partageant leurs connaissances, leurs compétences et leurs ressources afin de garantir l'efficacité et l'efficience des activités du projet. - Planification et coordination : un plan de travail détaillé sera élaboré pour définir les tâches, les responsabilités et les ressources nécessaires pour chaque activité, afin de garantir une gestion efficace des ressources disponibles. - Communication régulière : entre les partenaires, permettant l'échange d'informations, le suivi de l'avancement du projet et la résolution rapide de toute difficulté pouvant survenir au cours de la mise en œuvre. - Suivi et évaluation : un système de suivi et d'évaluation sera activé pour évaluer les progrès du projet par rapport aux objectifs fixés et pour garantir une utilisation appropriée des ressources. Les activités sont coordonnées par le chef de file qui désignera un chef de projet, un référent communication et un référent administratif et financier. Chaque partenaire confiera la mise en œuvre des activités opérationnelles et financières à ses propres homologues qui assureront la liaison avec le Chef de file pour garantir la bonne mise en œuvre du projet. Cette approche garantit la réalisation des objectifs du projet et la cohérence des actions au niveau transfrontalier, en évitant la duplication des efforts et le développement d'actions locales individuelles

Critères de coopération	Description	
Effectifs conjoints	Oui	La gestion du projet suivra une structure opérationnelle partagée par les partenaires et décrite dans la section C.7. Cette structure garantit une participation équilibrée et territorialement répartie du personnel de projet de chaque partenaire. Le projet mettra en place une équipe commune, composée de personnel spécifiquement sélectionné par les partenaires et capable de mener à bien les activités de gestion, de communication et de mise en œuvre de manière efficace. Lors de la sélection du personnel, un accent particulier sera mis sur les principes d'égalité des chances, des sexes et de non-discrimination. La coordination sera assurée par le chef de file, qui désignera un.e chef.fe de projet projet, un.e référent.e administratif et financier, et un référent.e pour la communication qui coopéreront avec leurs homologues au sein de chaque partenaire. Chaque partenaire définira une équipe locale pour décliner le projet sur son territoire, et qui se coordonnera avec le Chef de file et les autres partenaires pour les activités transfrontalières. Des sessions de formation communes sur les aspects de gestion administrative et financière du projet seront organisées afin de faciliter les remontées des dépenses et d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre des activités.
Financement conjoint	Oui	Le budget du projet a été convenu dans le cadre d'un processus de collaboration impliquant les partenaires pendant des réunions périodiques par vidéoconférence et validé par mail. L'allocation financière est déterminée sur la base des compétences et des activités de chaque partenaire. Le chef de file assumera la responsabilité de la gestion, du suivi et des relations avec l'autorité de gestion pour les aspects financiers, en gérant le flux des DR et des remboursements. Chaque partenaire contribuera à la mise en œuvre des activités pour la part de budget dont il dispose avec l'utilisation du fonds de rotation national pour les partenaires italiens et des fonds propres pour les partenaires français. Le chef de file s'engage à transférer les ressources du financement public aux partenaires conformément aux accords inter-partenariaux afin d'assurer la bonne mise en œuvre des activités.

C.7.6 Principes horizontaux

Veillez indiquer quel type de contribution aux principes horizontaux s'applique au projet, et justifier votre choix.

Principes horizontaux	Type de contribution	Description de la contribution
-----------------------	----------------------	--------------------------------

Principes horizontaux	Type de contribution	Description de la contribution
Développement durable	effets positifs	CO-EFFECT vise à accélérer la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources à travers l'exploitation des Écosystèmes Coopératifs Territorialisés, fondés sur les principes de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération. L'EFC représente un modèle économique qui peut contribuer de manière significative au développement durable et à la protection de l'environnement dans les territoires du programme Marittimo, et à plusieurs niveaux : Réduction de la consommation matérielle : L'EFC vise à réduire la consommation matérielle de biens et de ressources en favorisant l'approche servicielle plutôt que la possession du bien. Cela conduit à une utilisation plus efficace des ressources et à une réduction des déchets. Promotion de l'économie circulaire : L'EFC favorise le réemploi, la réparation et l'entretien des biens. Par exemple, à travers la location et les contrats de maintenance et d'entretien régulier, il est possible de réduire la fabrication de nouveaux biens. Réponse aux besoins spécifiques des territoires: L'EFC promeut une consommation plus responsable et une réduction de l'empreinte environnementale à travers la co-construction de l'offre, en phase avec les besoins. Coopération entre les acteurs économiques : L'EFC se base sur la coopération entre les acteurs de la quintuple hélice pour faciliter la mise en commun des usages afin de satisfaire un besoin tout en limitant les externalités négatives.

Principes horizontaux	Type de contribution	Description de la contribution
Égalité des chances et non-discrimination	effets positifs	Le projet valorise les principes d'égalité des chances et de non-discrimination. Le projet fera appel aux meilleures compétences nécessaires au développement du projet et à la réalisation de ses objectifs et résultats, sans aucune restriction ou limitation d'âge, de sexe, de race ou de handicap physique. Le seul critère requis pour la participation aux activités du projet et aux activités de capitalisation ultérieures est la possession des compétences et des ressources intellectuelles en accord avec les objectifs du projet. L'adoption de ces principes et l'engagement des parties prenantes font que les activités du projet elles-mêmes, tant au niveau méthodologique qu'au niveau de la mise en œuvre opérationnelle, puissent favoriser la création de meilleures conditions d'égalité des chances et de non-discrimination. Le CF responsable de la communication en collaboration avec les référents communication de chaque partenaire veillera à la mise en œuvre d'une communication inclusive et représentative de la diversité des personnes, respectueuse des communautés habituellement minorisées. La communication inclusive prend conscience des stéréotypes véhiculés par les mots et les images, et en opposition à la communication de masse, se tourne vers les individus sans discrimination en réfléchissant davantage à la portée, aux messages et aux cibles de la communication.
Égalité des genres	effets positifs	Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est un élément transversal et primordial pendant toutes les phases de vie du projet. Dès la phase préparatoire et jusqu'à la phase de mise en œuvre, l'approche des partenaires sera caractérisée par le respect de ce principe, en favorisant indistinctement l'implication des hommes et des femmes dans les activités prévues, et en ciblant les résultats du projet en faveur des deux sexes. Une présence égale d'hommes et de femmes dans la structure de gestion du projet sera également assurée afin que les femmes puissent jouer un rôle actif à la fois dans les phases de prise de décision et de mise en œuvre des activités prévues. En tout état de cause, les activités du projet ont été planifiées en tenant compte de questions telles que les conditions de congé de maternité/paternité et la flexibilité (si elle est appropriée pendant la mise en œuvre) afin de permettre un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

C.8 Plans à long terme

En tant que Programme, nous souhaitons soutenir des projets qui ont un effet durable sur le territoire et ceux qui en bénéficieront. Veuillez décrire ci-dessous ce que vous ferez pour vous en assurer.

C.8.1 Appropriation

Veuillez décrire qui assurera le soutien financier et institutionnel pour les réalisations/livrables développés par le projet (par exemple, des outils), et expliquer comment ces réalisations/livrables seront intégrés dans le travail des organismes partenaires.

Le projet réalise des résultats, des produits et des activités qui, pour les partenaires, font partie de leurs activités ordinaires puisqu'il s'agit d'institutions et d'organismes publics, tels que les CCI, les universités, les centres de recherche, les Communes et les gestionnaires d'espaces et de services publics, chargés, chacun à son niveau, de contribuer à la transition écologique des territoires et à l'utilisation efficace des ressources.

Par conséquent, les partenaires sont pleinement intéressés par l'internalisation et la capitalisation des résultats, dans le cadre de leurs stratégies, afin qu'ils puissent se traduire par des changements de comportement concrets tant au niveau épistémologique que terrain, garantissant la durabilité, la reproductibilité et la pérennité des actions. Cette approche, en plus de mettre en évidence la volonté inhérente de soutenir les activités du projet, garantit que les partenaires engagent les ressources financières et institutionnelles nécessaires pour intégrer les résultats dans les processus quotidiens des opérations de leurs organisations après la fin du projet.

En ce qui concerne le WP1, il définit la stratégie conjointe d'intervention sur les écosystèmes identifiés pour permettre leur évolution efficace vers des ECT sur la base des principes de l'EFC. Il décline également le processus de sélection des projets, sur la base de critères claires et efficaces tels que le portage collectif, l'ancrage territorial, la résilience, l'innovation, une participation active de toutes les parties prenantes.

La stratégie commune sera structurée comme un accord à travers lequel les partenaires s'engageront à la maintenir opérationnelle, à la mettre à jour avec leurs propres ressources humaines et financières en tant qu'outil de base pour aider à l'évolution efficace vers des ECT sur la base des principes de l'EFC.

La cartographie des acteurs engagés et des écosystèmes sur la plateforme officielle de l'IEEFC garantit la pérennité des informations et leur exploitabilité au niveau européen.

A cette fin, les processus de collaboration entre partenaires, écosystèmes et globalement acteurs de la quintuple hélice développés dans les activités de projet et à travers la cartographie de l'IEEFC seront maintenus et soutenus après la fin du projet, car ces parties prenantes ont un intérêt direct à mettre à jour une stratégie commune car elle soutiendra à la fois la prise de décision des organismes chargés de la planification des politiques des biens communs, les accompagnements proposés par les CCI et les avancées scientifiques pour les Universités et les centres de recherche.

En ce qui concerne le WP2, les mêmes écosystèmes soutenus dans la transition vers l'EFC auront intérêt à continuer à développer les interactions et les activités telles que développé le long du parcours d'accompagnement avec le soutien des partenaires scientifiques. La transition opérée au sein des écosystèmes agira comme levier pour la diffusion des principes de l'EFC en déclenchant un processus vertueux d'approche de nouveaux écosystèmes à la méthodologie commune.

Pour finir le WP3 est destiné spécifiquement aux questions d'appropriation des résultats du projet avec la production d'un manuel qui décrit les leviers d'intervention efficace à employer au sein des ECT de la zone transfrontalière sur la base des principes de l'EFC. Ce guide servira d'outil de capacity building à la formation en interne d'autres collaborateurs. A noter également la démarche de CCI FRANCE qui a activé une formation spécifique à l'EFC à tous les collaborateurs en contact avec les entreprises, ainsi que la présence de l'équipe et des ressources de l'IEEFC qui permettront la formation continue et l'up skill des compétences des consultants.

CCI FRANCE, l'Institut Européen de l'EFC ainsi que l'ADEME (l'agence nationale française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ont adressé à la CCI VAR des lettres fortes de soutien au projet avec des pistes concrètes d'appropriation pour chaque acteur et de transférabilité grâce à leur réseau et leur force communicante.

La pérennité des résultats sera assurée par le soutien institutionnel des organismes impliqués sur leurs propres fonds ou par un financement supplémentaire provenant de la participation à des programmes européens, nationaux ou régionaux, à utiliser selon le principe de "complémentarité et de synergie", compte tenu de la cohérence détectable avec les programmes régionaux du FEDER ("Une Europe plus intelligente" et "Une Europe plus verte"), avec Interreg Next Med 2021-2027 (avec une référence spécifique à la priorité Priorité 2 : "Une Méditerranée plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone"), Interreg Euro MED 2021-2027 (Priorité 1 : Renforcer l'économie durable innovante et 3 Promouvoir les bassins de vie verts), et Horizon Europe (Key Strategic Orientation D Creating a more resilient, inclusive and democratic European society).

C.8.2 Durabilité

Certain-e-s réalisations/livrables doivent être utilisés par les groupes concernés (partenaires du projet ou autres) au-delà de la durée de vie du projet, afin d'avoir un effet durable sur le territoire et la population. Par exemple, les nouvelles pratiques en matière de transport urbain doivent être utilisées par les autorités locales pour avoir un air plus pur dans la ville, et toute la population en bénéficiera. Veuillez décrire comment vos réalisations/livrables seront utilisés après la fin du projet et par qui.

CO-EFFECT s'engage à assurer la durabilité et l'expansion des initiatives ECT en favorisant l'échange d'expériences, en consolidant les coopérations à travers des conventions formelles, et en établissant un club EFC transfrontalier pour soutenir l'adoption et l'adaptation des principes de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération dans de nouveaux contextes et territoires, au delà de la fin du projet.

L'objectif est de favoriser la création d'une communauté de pensées et d'actions dans l'espace transfrontalier, en lien et en partenariat avec l'Institut Européen (IEEFC). Ceci vise à la fois à ancrer les nouvelles pratiques expérimentées dans les ECT sur tout le territoire transfrontalier mais également de valoriser l'expérience de l'EFC comme levier de l'économie circulaire, auprès de tous les acteurs européens et au-delà, engagés dans l'EFC.

Le WP3 veillera tout particulièrement à la durabilité des actions avec :

- la formalisation de la coopération au sein de l'ECT par des conventions, assurant ainsi une base solide pour les interactions futures entre les parties prenantes sans forcément la présence des partenaires du projet

- Création du premier Club EFC transfrontalier basé sur la méthodologie de l'IEEFC pour unir entreprises, collectivités et organisations autour de l'EFC, dépassant les frontières nationales et appuyant l'application des principes de l'EFC pour la transition vers des modèles économiques

circulaires et coopératifs dans la zone transfrontalière.

Les Clubs EFC forment un réseau visant à promouvoir et faciliter l'application du référentiel de l'EFC auprès d'entreprises, de collectivités territoriales et d'organisations intermédiaires sur leur territoire, en soutenant les débats sur les changements de modèles économiques, les relations de travail et en favorisant de nouvelles coopérations sur le territoire.

Ils peuvent compter sur l'appui de l'IEEFC qui a également pour vocation de renforcer les capacités professionnelles d'animation des clubs territoriaux et d'accompagner les acteurs qui souhaitent s'engager dans la création de clubs en France et en Europe.

Des rencontres régulières des animateurs sont organisées afin de créer un espace d'échanges d'expériences et d'appropriation de connaissances en lien avec l'évolution du référentiel de l'EFC avec des ressources à la clé :

- Apport de contenus pour l'animation de leurs membres,
- Transfert des connaissances créées au niveau des ateliers nationaux vers les clubs territoriaux pour créer entre les membres des synergies de projets,
- Aide à la mise en œuvre d'ateliers territoriaux destinés à expérimenter les nouvelles connaissances,
- Aide à la mise en place d'actions de sensibilisation autour de la dynamique de l'EFC (Exemple : les webinaires Voies de Pionniers, co-organisés par Terres d'EFC Ile-de-France, Nékoé (Orléans) et Dynamique Nouvelle Aquitaine...)
- Aide à la création de cycles d'accompagnement d'entreprises

De manière plus informelle, ces rencontres sont l'occasion de rencontres conviviales, permettant de créer des relations directes entre animateurs et une meilleure coordination avec les initiatives de l'Institut.

Parallèlement aux rencontres des animateurs de clubs, des réunions régulières se tiennent entre les administrateurs des clubs associatifs, les responsables des structures qui portent des clubs et les administrateurs de l'Institut. Ces espaces visent à construire une cohérence politique du projet de développement de la communauté de l'EFC au niveau européen.

Il convient également de noter que les activités de communication et d'animation auront pour objectif d'étendre la visibilité des résultats aux groupes cibles identifiés dans leur ensemble - organismes publics de gestion de biens communs, Universités et centres de recherche, acteurs de la quintuple hélice intéressés par la transition écologique des entreprises et des territoires, PME qui entendent introduire des principes de l'EFC pour accroître la compétitivité et la durabilité de leur entreprise - appartenant à des contextes différents de celui du projet, tant au niveau régional que transfrontalier, ouvrant ainsi d'autres voies à la pérennité du projet.

Au cours du projet, les résultats et les connaissances seront cristallisés par la production de différents types de documents (activité 3.1) qui combleront les lacunes en matière de connaissances et seront largement diffusés pour garantir un impact et une durabilité à long terme, favorisant la reproductibilité : la stratégie commune contenant le mode de sélection des écosystèmes (activité 1.2); l'accompagnement des écosystèmes pour faire émerger des projets innovants (activité 2.1/2.2), les leviers de l'EFC et la plateforme de l'IEEFC ; les modalités d'animation et de fonctionnement du Club transfrontalier de l'IEEFC.

Tous ces documents constitueront une base documentaire stratégique pour le développement successif de la démarche de l'EFC, dans la région transfrontalière et au-delà.

C.8.3 Transférabilité

Certains réalisations/livrables que vous fournirez pourraient être adaptés ou développés pour être utilisés par d'autres groupes cibles ou dans d'autres territoires. Que ferez-vous pour vous assurer que les groupes concernés sont informés de vos réalisations/livrables et sont en mesure de les utiliser ?

Renforcer, diffuser et transférer les acquis des Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT) au-delà des frontières territoriales, en mettant l'accent sur le partage des connaissances, la formalisation de la coopération, et la création de réseaux transfrontaliers est un élément clé du projet, qui dédie le WP3 à ces questions.

CO-EFFECT veillera à ce que ses résultats, les connaissances accumulées et le savoir-faire soient transférables aux parties prenantes directement impliquées ainsi qu'aux institutions, organisations et projets extérieurs au partenariat. L'objectif de ce projet est précisément de promouvoir la valorisation, par le développement, la diffusion et la reproductibilité dans d'autres contextes, des principes de l'EFC appliqués aux écosystèmes territoriaux. À cette fin, les résultats tangibles (la stratégie commune contenant le mode de sélection des écosystèmes; l'accompagnement des écosystèmes pour faire émerger des projets innovants, les leviers de l'EFC et la plateforme de l'IEEFC ; les modalités d'animation et de fonctionnement du Club transfrontalier de l'IEEFC), sont mis en œuvre dans le cadre des besoins et des opportunités soulignés par le programme IFM 2021-2027 en référence au défi de promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources. Ces questions conditionnent les processus de développement des secteurs bleu et vert, qui représentent transversalement les secteurs prioritaires pour la compétitivité de la zone transfrontalière. Avec CO-EFFECT, les représentants des mondes académique, institutionnel, économique et social au niveau territorial sont impliqués dans la définition et l'implémentation d'accompagnements des écosystèmes territoriaux dans le but de faire converger leurs besoins de mutualisation et de rationalisation de l'utilisation des ressources autour de projets réalisables, économiquement viables et surtout durables.

Cette méthodologie, qui s'appuie sur le référentiel de l'EFC et les outils d'animation et de formation proposés par l'IE EFC ainsi que sur les pratiques et outils consolidés de collaboration et de participation multipartites, tels que les living lab lancés avec OPEN CIRCULAR et la plateforme européenne de l'IE EFC, peut être mise en œuvre dans d'autres contextes transfrontaliers ou non. En fait, les résultats de CO-EFFECT sont transférables tant dans la forme des produits finaux que dans les modalités et le processus par lesquels ils ont été obtenus, en termes de conception, de structure, de consultation et d'adaptation, ce qui représente une contribution importante pour une nouvelle capitalisation sur d'autres programmes de coopération. La présence et le rôle clé de l'IE EFC avec ses chercheurs et ses animateurs sont la garantie du partage des connaissances au-delà du périmètre du Marittimo grâce à la traduction du site en italien et en anglais, la mise à jour de la cartographie des ECT, la mise à disposition de matériel et de témoignages d'expérimentations, produits dans le cadre de CO-EFFECT mais pas que, ainsi qu'un vecteur puissant de communication autour des enjeux de l'EFC.

Par conséquent, les produits réalisés trouvent une application réaliste dans tous les systèmes ayant des problématiques similaires à celles du projet et, suite à un processus de caractérisation et/ou de déclinaison sectorielle, ils peuvent également être appliqués dans des zones différentes, mais également affligées par des problèmes liés à la transition écologique des territoires et à l'utilisation durable des ressources. Le transfert en dehors de la zone de coopération sera concrètement réalisé à travers la plateforme européenne de l'IE EFC et la stratégie de communication qui pourra s'appuyer sur des leviers puissants tels que CCI FRANCE, l'ADEME et bien sûr l'Institut Européen de l'EFC. Les événements territoriaux et hors zone (séminaire annuel de l'IEEFC) jouent un rôle clé dans la divulgation des résultats dedans et dehors de la zone de coopération. Une importance particulière sera attribuée aux publications scientifiques et à la participation du comité scientifique aux colloques pour partager les connaissances acquises avec la communauté scientifique et les potentiels utilisateurs de l'EFC. L'objectif est de contribuer au corps de connaissances sur l'efficacité des ECT et sur les meilleures pratiques pour leur mise en œuvre.

Dans tous les cas, toutes les activités de la stratégie de communication seront conçues et planifiées

pour assurer la transférabilité du projet, puisqu'elles devront sensibiliser aux résultats et promouvoir leur utilisation et leur impact à moyen et long terme à un niveau transfrontalier et au-delà, en élargissant les acteurs cibles impliqués. L'inclusion du projet dans la plateforme KEEP.EU, dans le mini site du Programme et dans les sites institutionnels des partenaires représentent d'autres vecteurs importants pour la diffusion, le partage et la transférabilité des résultats du projet.